MINISTERE DE LA COOPERATION ET
DU DEVELOPPEMENT

INSTITUT DE RECHERCHES SUR
L'AVENIR DU FRANÇAIS

COMMISSARIAT GENERAL DE LA
LANGUE FRANÇAISE

21

CEPED
CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DEVELOPPEMENT
15, rue de l'Ecole-de-Medecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

10720
EN
331
PER

LA LANGUE FRANÇAISE EN GUINÉE

Par Ghislaine PERRIN
Expert-Démographe

1988

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DE LA GUINEE....1
I - LA SITUATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE....1
I . 1 - Rappel historique....1
I . 2 - Organisation politique....2
I . 3 - Organisation administrative....3
II - LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE....3
II . 1 - Ressources et productions....3
II . 2 - Finances politiques et situation extérieure....5
III - LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE....7
III . 1 - Effectif global et répartition spatiale....7
III . 2 - Structure par sexe et âge de la population....9
III . 3 - L'émigration guinéenne....11
III . 4 - Le mouvement naturel de la population....12
III . 5 - Projections démographiques....13
SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE ET ENVIRONNEMENT CULTUREL....15
I - LA SITUATION LINGUISTIQUE....15
I . 1 - Données ethnolinguistiques....15
I . 2 - Statut des langues et politique linguistique....17
I . 3 - La recherche linguistique....21
I . 4 - Le français en Guinée....22
I . 5 - Données démolinguistiques : l'alphabétisation selon la langue....26
II - L'ENVIRONNEMENT CULTUREL ET MEDIATIQUE....40
II . 1 - La radio....40
II . 2 - La télévision....43
II . 3 - La presse....45
II . 4 - Le livre....46
III - L'ALPHABETISATION....51

L'ENSEIGNEMENT EN GUINEE.....54

I - LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF SOUS LA 1ère REPUBLIQUE..55

II - LA NOUVELLE POLITIQUE EDUCATIVE ET LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SYSTEME SCOLAIRE.....57

II . 1 - Le système d'administration et de gestion scolaire.....58

II . 2 - Le financement de l'éducation.....59

II . 3 - Les structures éducatives.....61

II . 4 - Les programmes scolaires.....66

II . 5 - Le recyclage des enseignants.....69

III - L'EVOLUTION DE LA SCOLARISATION.....72

III . 1 - L'enseignement primaire.....73

III . 2 - L'enseignement secondaire.....74

III . 3 - L'enseignement supérieur.....74

IV - BILAN QUANTITATIF DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN 1986.....75

IV . 1 - L'enseignement primaire.....75

IV . 2 - L'enseignement secondaire.....80

IV . 3 - L'enseignement technique et professionnel.....85

IV . 4 - L'enseignement supérieur.....88

IV . 5 - Conclusions.....89

ENQUETE SUR LA DIFFUSION ET L'UTILISATION DU FRANCAIS A CONAKRY.....93

I - PRESENTATION DE L'ENQUETE.....93

I . 1 - Intérêt de l'enquête.....93

I . 2 - Objectif et conditions de réalisation.....94

I . 3 - La méthode de sondage.....95

I . 4 - La formation des enquêteurs.....96

I . 5 - Le déroulement de l'enquête.....97

I . 6 - Le traitement des données.....97

II - RESULTATS DE L'ENQUETE.....100

II . 1 - Contexte ethnolinguistique et connaissance des langues.....101

II . 2 - Diffusion et utilisation de la langue française selon la catégorie de population.....103

II . 3 - L'apprentissage du français.....108

II . 4 - Le degré de connaissance du français.....110

II . 5 - L'utilisation du français selon les circonstances.....113

II . 6 - L'utilisation du français dans le domaine écrit.....119
II . 7 - La pratique des médias.....121
II . 8 - Conclusions.....124

ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE AU NIVEAU NATIONAL.....126
I - ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1988.....127
I . 1 - Niveau d'instruction de la population d'après le recensement de 1983.....127
I . 2 - Estimation du niveau d'instruction de la population en 1988.....130
I . 3 - Estimation de la population francophone en 1988.....136

II - LA POPULATION FRANCOPHONE EN 2000 : PERSPECTIVES.....143
II . 1 - Les hypothèses.....143
II . 2 - La méthodologie.....151
II . 3 - Les résultats.....155

PRESENTATION GENERALE

DE LA GUINEE

La Guinée s'étend sur 245 852 km2, en arc de cercle depuis l'Océan Atlantique en direction du Sud-Ouest, à peu près à mi-distance entre l'équateur et le Tropique du Cancer. Elle est entourée de la Guinée Bissao, du Sénégal, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Libéria et de la Sierra Leone.

Le relief montagneux ou accidenté sur les 2/3 du territoire permet à la Guinée de bénéficier de fortes précipitations qui font d'elle "le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest".

On distingue traditionnellement quatre régions naturelles :

- La Basse Guinée comprend l'étroite bande côtière,
- La Moyenne Guinée, ou zone du Fouta Djalon, couvre environ un tiers de la superficie,
- La Haute Guinée, région de savanes, occupe un autre tiers,
- La Guinée forestière enfin, est principalement montagneuse.

La population en Guinée est estimée à 6,4 millions en 1987, soit une densité moyenne de 26 habitants au km2.

I - LA SITUATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

I . 1 - RAPPEL HISTORIQUE

La Guinée a été la première colonie africaine à rompre ses liens avec la métropole en devenant indépendante le 2 octobre 1958, après avoir rejeté lors

du référendum du 28 septembre de la même année, le projet de constitution proposé par le Général de Gaulle.

Engagé dans la voie socialiste du développement et la cause de l'unité africaine, le nouvel Etat a bénéficié dans un premier temps d'un grand prestige en Afrique et auprès des progressistes du monde entier, alors que le président Sékou Touré prenait place parmi les principaux leaders du tiers-monde.

Mais très vite obsédé par l'idée d'un complot impérialiste dirigé contre le pays, Sékou Touré, s'appuyant sur un parti unique qualifié de Parti-Etat, le Parti démocratique de Guinée, a radicalisé son régime et mis en place un vaste système de répression visant à éliminer toute opposition, même potentielle.

L'isolement diplomatique de la Guinée, l'effondrement de son économie en dépit de ressources exceptionnelles en Afrique de l'Ouest, ont contribué à ternir encore un peu plus l'image de marque du régime.

Dans la seconde moitié de la décennie 1970 cependant, le pays a entrepris de se rapprocher de l'Occident (1), et les dernières années de Sékou Touré jusqu'à sa mort en 1984 ont été marquées par une intense activité diplomatique sur la scène africaine, et ponctuées de nombreux voyages en Amérique du Nord et en Europe.

Un coup d'Etat militaire le 3 avril 1984, soit une semaine après la disparition de Sékou Touré, a mis fin au régime civil, supprimé le Parti démocratique de Guinée, et proclamé la IIème République.

I . 2 - ORGANISATION POLITIQUE

Le pouvoir appartient depuis le coup d'Etat au Comité Militaire de Redressement National (C.M.R.N) présidé par le général Lansana Conté, Président de la République. Celui-ci a annoncé, lors des cérémonies du 30ème anniversaire de l'indépendance, que le moment était venu de doter le pays d'une loi fondamentale, laquelle sera élaborée par une Commission comprenant notamment des Guinéens de l'extérieur.

A l'heure actuelle, l'organe suprême du pays demeure le Comité Militaire de Redressement National qui "oriente l'action du gouvernement et le contrôle".

---

(1) Les relations diplomatiques avec la France ont été rétablies en 1975, après dix années d'interruption.

Le gouvernement comporte une trentaine de membres, avec une création originale, les ministres "résidents", au nombre de quatre, auxquels sont attribuées les quatre provinces du pays.

I . 3 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le pays est divisé en provinces, préfectures, sous-préfectures et districts.

Le district est la collectivité territoriale de base : il rassemble plusieurs villages et hameaux regroupant entre 1 000 et 7 000 habitants.

A Conakry ont été créés des Conseils de quartier.

II - SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

La Guinée figure parmi les pays les moins avancés avec un PNB par habitant estimé en 1985 à 320 $.

Le fait que le pays dispose de ressources importantes dans les secteurs agricole, minier et énergétique ne l'empêche pas de se trouver dans une situation économique encore très difficile en dépit des efforts de redressement entrepris depuis 1984.

Cette situation se caractérisait lors du changement de régime par un effondrement de la monnaie nationale, un très lourd endettement public, une balance des paiements en détérioration croissante, et un déficit grandissant des finances publiques dû notamment à la désorganisation du secteur économique étatique, et à une fonction publique pléthorique.

Le gouvernement guinéen s'est lancé, avec l'appui de la France et de la communauté financière internationale, dans un programme de restauration des grands équilibres fondé sur la libéralisation de l'économie.

II . 1 - RESSOURCES ET PRODUCTIONS

A - Le secteur primaire

Alors que son potentiel agricole est riche grâce à des terres fertiles, des reliefs et des climats variés, la Guinée s'est trouvée en situation de déficit alimentaire très marqué.

Ainsi, en 1986, les importations de céréales ont représenté environ 20 % de la production nationale.

Cependant, et bien que les données statistiques demeurent insuffisantes, on considère que la politique de prix à la production incitatrice, adoptée depuis 1986, devrait permettre au pays d'atteindre rapidement l'autosuffisance alimentaire.

La Guinée possède en outre de vastes ressources piscicoles dont l'exploitation est en cours d'organisation et de développement.

Il en est de même pour ce qui est du secteur forestier.

B - Les ressources minières et l'industrie

Le secteur minier devrait constituer l'un des moteurs de l'économie. Sa part dans le PIB (20 %) et dans les recettes budgétaires (75 %) atteste de son rôle prépondérant.

Ses activités reposent principalement sur l'exploitation de la bauxite, très abondante (2/3 des réserves mondiales), à teneur élevée, et facilement exploitable. Trois gisements sont actuellement en exploitation, dont deux associent des intérêts privés occidentaux à l'Etat guinéen, le troisième assurant l'approvisionnement de l'URSS. La bauxite représente 95 % des recettes d'exportation de la Guinée.

L'exploitation du fer, dont la Guinée est richement dotée, pourrait démarrer à moyen terme avec une production annuelle de 12 000 000 de tonnes.

Le pays dispose également de diamants et d'or et pourrait en outre mettre en valeur ses gisements d'uranium.

L'industrie de transformation ne représente qu'une part relativement faible de l'activité économique (inférieure à 5 % du PIB). Ce secteur est en pleine restructuration par un démantèlement des entreprises d'état et la création d'un secteur privé qui touche à la fois le système productif et les services (Banques et Sociétés commerciales).

C - L'énergie

La Guinée a des ressources hydroénergétiques immenses réparties principalement sur trois fleuves : le Konkouré, le Bafing et le Haut-Niger. Leur mise en valeur qui implique des installations coûteuses, ainsi que la rénovation des équipements actuels, conditionnent la réalisation des projets de transformation de l'alumine en aluminium, essentielle pour la préservation au sein du pays de la valeur ajoutée.

La réalisation des nouveaux aménagements n'a pas encore été lancée.

D - Les infrastructures et les transports

Le réseau routier (14 000 kms) nécessite une rénovation et un développement indispensables à la relance économique.

La réhabilitation du réseau ferroviaire est en cours.

Le port de CONAKRY est lui aussi en cours d'extension et de réhabilitation, de même que l'aéroport international de la capitale.

II . 2 - FINANCES PUBLIQUES ET SITUATION EXTERIEURE

Réforme du système bancaire (liquidation des six banques à capital d'Etat), réforme monétaire (dévaluation du syli de 92,5 % et création du franc guinéen), privatisation du secteur industriel et commercial, réduction des effectifs de la fonction publique, ont constitué l'armature des mesures prises par les autorités guinéennes pour restaurer la situation monétaire et financière du pays.

En appui de ces engagements, la communauté financière internationale s'est mobilisée : accord de confirmation avec le FMI, rééchelonnement de la dette extérieure au Club de Paris, crédit d'ajustement structurel de la Banque Mondiale ont été obtenus. La France est intervenue directement par des appuis bugétaires tendant notamment à atténuer le coût social de l'ajustement et à permettre un renforcement de l'administration économique et financière.

Cette restructuration des finances publiques ne va pas sans difficultés. C'est ainsi que le non respect des critères de performance définis en liaison avec le FMI et le retard dans la mise en oeuvre des mesures préconisées par la Banque Mondiale ont conduit ces deux institutions à geler, dans le courant de 1988, le

déblocage de leurs crédits respectifs. La reprise des déboursements nécessite de nouvelles négociations que les autorités guinéennes sont désireuses de mener à bonne fin.

L'aide extérieure, l'évolution des marchés de la bauxite et de l'aluminium, l'approvisionnement du marché intérieur, les intérêts liés à la dette publique, les fluctuations des investissements du secteur minier, constituent, avec l'évolution des flux concessionnels, les facteurs principaux de la situation de la Balance des paiements.

On considère que les perspectives pourraient s'améliorer à partir de 1989 grâce à une accélération des réformes, à la diversification des exportations et à un raffermissement des cours de la bauxite.

La Guinée, qui dispose d'atouts économiques considérables, devrait, au prix d'efforts d'ajustement parfois difficiles qui lui permettront de préserver la solidarité internationale, retrouver à moyen terme le chemin d'une croissance durable, et à plus long terme celui d'un véritable développement économique et social.

III - LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE

La démographie guinéenne est l'une des plus mal connues du continent africain. Une enquête nationale par sondage, remontant à 1954 (1), constituait jusqu'à ces dernières années la principale source de référence, et c'est encore sur elle que se basent certaines estimations actuelles.

Les dénombrements administratifs effectués dans des conditions difficiles depuis l'indépendance présentent en effet de nombreuses anomalies et ne sont guère fiables.

Le seul recensement exploitable, réalisé en 1983, laisse lui-même planer une grande incertitude quant à une donnée fondamentale qui est l'effectif de population. Celui-ci par ailleurs est d'autant plus indéterminé que l'importance de l'émigration guinéenne rend aléatoire toute estimation faite par comparaison avec les évolutions démographiques observées dans la sous-région. Ainsi, en l'absence de toute autre donnée ou évaluation, et en dépit de ses imperfections, le recensement de 1983 constitue-t-il la principale source démographique actuellement disponible, en attendant que des enquêtes post-censitaires viennent valider ou infirmer ses données.

III . 1 - EFFECTIF GLOBAL ET REPARTITION SPATIALE

L'exploitation manuelle des bordereaux de recensements aboutit à un chiffre de population de 5,781 millions d'habitants en février 1983. Ce résultat est retenu comme donnée de base par les organismes internationaux et les bureaux d'études, plutôt que celui issu du traitement informatique qui ne prend en compte que 4,5 millions d'individus (un grand nombre de zones de dénombrement ayant échappé à la saisie)

La ventilation des effectifs par région montre que la population guinéenne est plus massivement concentrée dans la partie ouest du pays (Basse Guinée et Moyenne Guinée), qui regroupe 60 % des habitants.

---

(1) INSEE, Coopération : Etude démographique par sondage, Guinée 1954/55, Paris, 1959.

Par rapport à une densité moyenne de 24 habitants / km^2 , la Haute Guinée apparaît uniformément sous-peuplée et s'oppose à la Basse Guinée, dont la densité relativement élevée s'explique surtout par la présence de la capitale. En dehors de celle-ci, les plus fortes concentrations humaines se rencontrent sur les plateaux de Moyenne Guinée qui alimentent traditionnellement l'exode rural. La Guinée forestière, avec une densité voisine de la moyenne nationale, présente un large éventail de situations, où des zones peu peuplées alternent avec des régions plus denses.

Tableau 1 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LA REGION

(Source : Recensement de 1983)

REGION	POPULATION	DENSITE h/km2	REPARTITION %
Basse Guinée	1 853 000	36	32,0
Moyenne Guinée	1 595 000	29	27,6
Haute Guinée	1 193 000	12	20,6
Guinée forestière	1 140 000	25	19,8
ENSEMBLE	5 781 000	24	100,0

La répartition de la population selon le secteur d'habitat met en évidence le caractère essentiellement rural de la Guinée, où le taux d'urbanisation était en 1983 de 28 %.

La croissance urbaine a été particulièrement forte dans les années qui ont suivi l'indépendance (près de 10 % par an selon certaines estimations), elle semble s'être ralentie par la suite (de l'ordre de 7 % à la fin des années 1970 ?), en raison d'une certaine stagnation des activités urbaines, en particulier à l'intérieur du pays.

La capitale elle-même, qui a enregistré la plus grande progression en passant de 78 000 habitants en 1958 à 705 000 en 1983, a vu sa croissance freinée à un rythme qu'on estime à 6 % par an environ au début des années 1980. La détérioration des conditions de vie, dûe à la faiblesse des investissements d'équipement

réalisés pendant la période, explique en grande partie le ralentissement de l'essor de Conakry qui a fini par ne plus exercer le même pouvoir attractif pour les populations de l'intérieur.

La prééminence de la capitale par rapport aux autres villes n'en demeure pas moins manifeste, puisqu'en 1983 Conakry concentrait 44 % de la population urbaine, soit encore 12 % de la population totale du pays.

La seconde ville dans l'ordre d'importance, Kankan en Haute Guinée, avait à cette date moins de 77 000 habitants, elle était suivie par Boké (68 000), Kindia (56 000), N'Zérékoré (55 000), Kissidougou et Labé (l'une et l'autre 40 000 habitants). Dans 9 villes, l'effectif de population variait de 30 000 à moins 40 000, il était inférieur à 30 000 dans 20 autres agglomérations urbaines.

III . 2 - STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DE LA POPULATION

La répartition structurelle de la population, telle qu'elle ressort du recensement, est donnée d'une part selon le sexe, d'autre part selon l'âge.

La répartition par sexe au niveau national fait apparaître une certaine prédominance du sexe féminin, qu'exprime un indicateur classique en démographie, le rapport de masculinité, égal ici à 0,95 (c'est à dire qu'il existe 95 hommes pour 100 femmes). Cette valeur, assez faible, est dûe à la surmortalité masculine, phénomène courant, accentué dans le cas de la Guinée par une émigration qui touche davantage les hommes que les femmes.

La supériorité numérique des femmes est plus forte en milieu rural (rapport de masculinité = 0,92) qu'en milieu urbain (= 0,97), l'exode rural étant plus souvent le fait des hommes. Ainsi, Conakry, principale ville d'accueil, présente-t-elle un rapport de masculinité élevé, symétrique de celui observé à l'échelle du pays : 1,05.

La répartition de la population par âge, illustrée par une demi -pyramide, révèle des irrégularités difficilement explicables en l'absence de données sur l'évolution de la natalité et de l'émigration : ainsi en est-il de la chute des effectifs de 10-14 ans par rapport aux plus jeunes, ou encore de la surestimation des 25-29 ans relativement aux 20-24 ans.

Quoiqu'il en soit, que ces anomalies correspondent à des situations réelles aux causes méconnues, ou qu'elles résultent d'une mauvaise déclaration des âges, l'allure générale du diagramme, caractérisé par une large base, est typique des pays en voie de développement : elle atteste la très grande jeunesse de la population guinéenne, composée à raison de 40 % de jeunes de moins de 15 ans, pourcentage encore sous-estimé sans doute.

A l'opposé, la proportion de personnes âgées d'au moins 65 ans, bien que faible (5,5 %) est vraisemblablement surestimée (1).

Dans ces conditions, le rapport de dépendance économique, qui est une estimation grossière de la charge des adultes d'âge actif, atteint une valeur élevée, de 0,84.

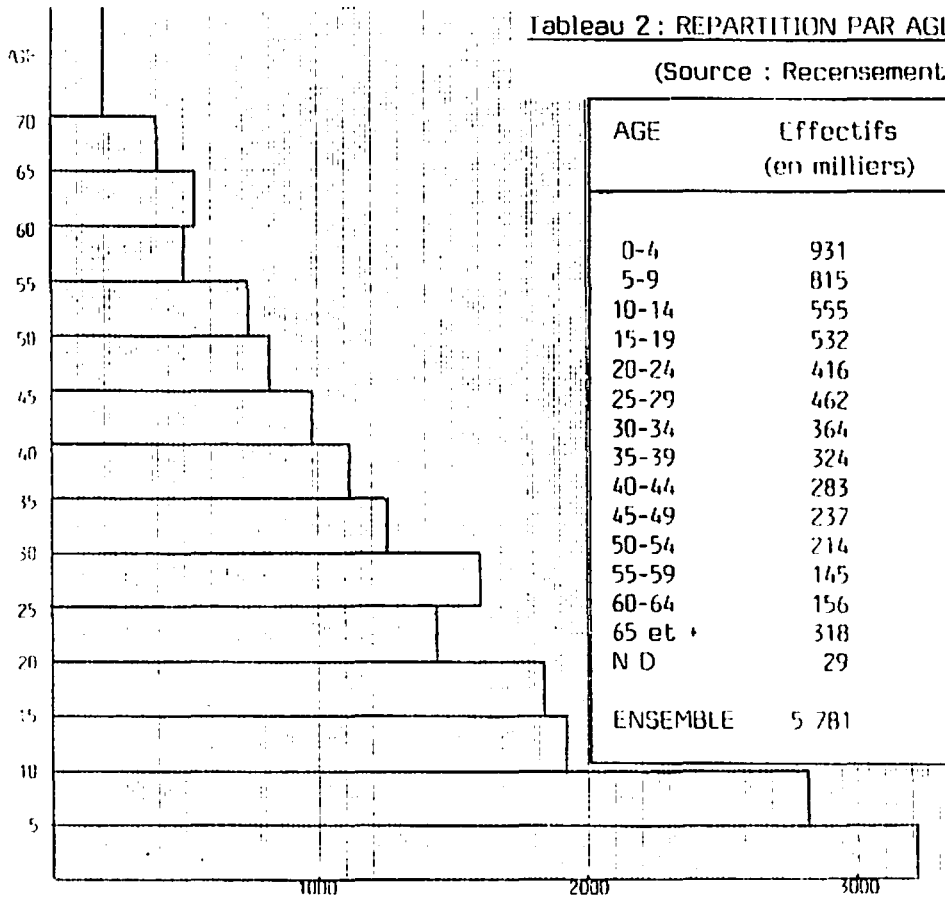

DEMI-PYRAMIDE QUINQUENNALE (pour 100 000 au total)

Tableau 2 : REPARTITION PAR AGE DE LA POPULATION

(Source : Recensement de 1983)

AGE	Effectifs (en milliers)	%
0-4	931	16,1
5-9	815	14,1
10-14	555	9,6
15-19	532	9,2
20-24	416	7,2
25-29	462	8,0
30-34	364	6,3
35-39	324	5,6
40-44	283	4,9
45-49	237	4,1
50-54	214	3,7
55-59	145	2,5
60-64	156	2,7
65 et +	318	5,5
N D	29	0,5
ENSEMBLE	5 781	100,0

(1) La Banque mondiale retient dans ses estimations un pourcentage de 44 % de moins de 15 ans, et de 3 % de 65 ans et plus, plus conformes aux données observées dans la sous-région.

III . 3 - L'EMIGRATION GUINEENNE

Une des principales caractéristiques de la démographie guinéenne est une émigration massive qui a dépeuplé de nombreuses régions, mais qu'il est impossible de saisir statistiquement.

Si les tendances migratoires dans le pays sont anciennes, elles ont atteint une dimension exceptionnelle sous l'ancien régime, du fait de la répression politique menée contre les opposants, réels ou supposés, et de la dégradation économique et sociale qui a affecté toutes les couches de la population.

Le recensement de 1972, bien que peu fiable, donne une idée du poids des Guinéens de l'extérieur en dénombrant 5,124 millions d'habitants, dont 1,5 millions vivant à l'étranger. On ne peut soupçonner les autorités d'avoir artificiellement gonflé l'effectif des émigrés dont l'importance ternissait l'image de la révolution guinéenne, ce qui explique que l'exil de centaines de milliers de Guinéens ait été longtemps sujet tabou.

D'autres chiffres, issus de recensements effectués dans les pays limitrophes à des dates différentes confirment l'étendue du phénomène :

NOMBRE DE GUINEENS RECENSES DANS LES PRINCIPAUX PAYS D'ACCUEIL

COTE D'IVOIRE	630 000
SENEGAL	590 000
LIBERIA	230 000
SIERRA LEONE	220 000
MALI	90 000
GUINEE BISSAU	50 000

Ces données, non exhaustives, servent de base aux estimations faites qui portent à 2 millions au minimum le nombre de Guinéens établis à l'étranger au début de la décennie 1980. Si elles ne réflètent pas exactement la réalité des flux de départ (1) qui semblent avoir été les plus importants de 1964 à 1979,

(1) Dans la mesure où ces statistiques incluent les enfants nés hors de Guinée, et, à l'opposé, ne prennent pas en compte les Guinéens naturalisés dans le pays d'accueil.

elles montrent qu'il existe un réservoir potentiel de nationaux susceptibles de rentrer au pays, dans un contexte de libéralisation politique et de croissance économique retrouvée.

Aucune statistique à l'heure actuelle ne peut prouver un quelconque renversement du courant migratoire, et les retours massifs auxquels on pouvait s'attendre dans l'euphorie du changement de régime n'ont sans doute pas eu lieu : il est vrai que les structures d'accueil manquent, et que l'économie, dans son état présent, n'est pas prête à recevoir un fort surcroît de main-d'oeuvre, même si celle-ci est souvent qualifiée.

Les facteurs humains sont également à prendre en considération, qui tendent à freiner le retour des émigrés : d'une part une réadaptation difficile pour eux dans un pays encore largement destructuré, d'autre part une certaine réticence de la population restée sur place à l'égard de ceux qui sont allés chercher ailleurs une vie meilleure, et qui entendent retrouver leur place au sein de la société guinéenne.

III . 4 - LE MOUVEMENT NATUREL DE LA POPULATION

L'évolution numérique de la population dépend, outre son solde migratoire, des niveaux respectifs de sa mortalité et de sa fécondité. On ne peut se fier, pour apprécier ceux-ci, ni à un état-civil tout à fait embryonnaire (1), ni au recensement de 1983 qui a manifestement sous-enregistré les naissances et les décès survenus dans l'année passée (taux de natalité = 37,9 %, taux de mortalité = 9,4 %, très nettement inférieurs aux taux observés dans les pays voisins).

Selon les estimations des Nations-Unies, le taux de natalité en Guinée se situe à un niveau élevé de 47 ‰ en 1987, très proche de la moyenne régionale calculée pour l'Afrique de l'Ouest (46 ‰). Cette forte fécondité s'explique par la précocité des mariages, l'absence d'une politique de contrôle des naissances, l'influence de la religion musulmane, l'importance traditionnellement attachée à l'enfant comme source d'appoint économique entre autre.

---

(1) On estime que le taux de couverture de l'état-civil varie de 5 à 15 % selon les évènements et la région.

Quant à la mortalité, exceptionnellement élevée dans les années 1950, les progrès de l'hygiène, de la médecine, de l'éducation, mêmes faibles, n'ont pu que la faire diminuer. Elle n'en demeure pas moins très forte, avec un taux estimé par les Nations-Unies à 23 ‰ en 1987 (contre 18 ‰ pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest), et un taux de mortalité infantile évalué à 153 ‰ (127 ‰ en Afrique de l'Ouest).

L'espérance de vie à la naissance n'est que de 41 ans, très inférieure aux estimations faites pour l'Afrique de l'Ouest (48 ans), et plus encore pour l'ensemble de l'Afrique (51 ans).

III . 5 - PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

La valeur des projections démographiques est fonction de la qualité des données de base qu'il est difficile d'apprécier dans le cas de la Guinée. Sous réserve que l'effectif de population retenu pour 1983 réflète la réalité, et que les niveaux de la fécondité et de la mortalité aient été correctement estimés, il reste à faire des hypothèses sur l'évolution de ceux-ci pour déterminer l'évolution naturelle de la population, et des hypothèses supplémentaires sur les mouvements migratoires pour évaluer sa croissance totale.

La marge d'incertitude est d'autant plus faible que la période de projection est courte, et divers organismes internationaux et bureaux d'études, s'appuyant sur les taux de croissance tendanciels récents, aboutissent à un chiffre de population voisin de 6,1 millions pour l'année 1985 (1).

A plus longue échéance, les estimations divergent, avec une fourchette qui va de 10,5 millions d'habitants à l'horizon 2010 pour la Banque mondiale, à 12,2 millions pour l'étude ILTA (2). Dans les deux scénarios, le solde migratoire est supposé nul, les deux alternatives d'une immigration ou d'une émigration nette étant l'une et l'autre concevables.

---

(1) Banque mondiale : 6,049 millions ; Nations Unies : 6,075 millions.

(2) ILTA : "Image à long terme de l'Afrique au Sud du Sahara", étude réalisée en 1983 avec le concours de la Commission des Communautés européennes et de la Caisse des dépôts et consignations.

La première projection se base sur un taux d'accroissement naturel de 2,2 %, probablement trop faible car l'amélioration des conditions sanitaires devrait faire baisser le taux de mortalité plus rapidement que le taux de natalité : si le Gouvernement se déclare maintenant favorable à une politique de planning familial, il a peu de moyens pour la réaliser, et la lenteur des changements culturels devrait maintenir la fécondité, et par conséquence la croissance naturelle à un niveau élevé.

A terme, le développement de la contraception, la scolarisation plus poussée des femmes entraîneront une certaine diminution de la fécondité, et en ce sens, le taux de croissance naturelle de 2,8 % retenu dans la projection ILTA peut sembler excessif.

Dans la partie prospective de la présente étude qui porte sur l'horizon 2000, on retiendra l'hypothèse moyenne d'un taux de croissance naturelle de 2,5 % par an, conjugué avec un solde migratoire de 0,1 % , ce dernier pouvant être induit par une croissance économique soutenue (scénario envisagé par le schéma directeur d'aménagement urbain de Conakry).

Cet accroissement moyen annuel de 2,6 % correspond par ailleurs aux projections des Nations-Unies qui font passer la population de Guinée de 6,1 millions en 1985 à 8,9 millions en l'an 2000.

SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE

ET

ENVIRONNEMENT CULTUREL

Comme un grand nombre de pays africains, la Guinée est un Etat multilingue qui a gardé comme langue officielle celle de l'ancien colonisateur, mais qui s'est distingué très tôt par une politique active visant à promouvoir ses langues nationales. Celles-ci ont progressivement supplanté le français dans l'enseignement primaire et au-delà, jusqu'à ce que le changement de régime politique se traduise, sur le plan linguistique, par un retour au français comme seule langue d'enseignement.

I - LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE

I . 1 - DONNEES ETHNOLINGUISTIQUES

La population guinéenne est répartie en une vingtaine de groupes ethniques, d'importance fort inégale, encore que leurs effectifs ne soient pas connus.

Selon des données antérieures à l'indépendance, trois ethnies principales regroupaient alors les 2/3 des Guinéens : les Peulhs, implantés en Moyenne Guinée, constituaient l'ensemble le plus important (29 % de la population), suivis par les Malinkés (23 %), résidant surtout en Haute Guinée, et les Soussous (13 %), en Basse Guinée (région de Conakry).

La quatrième région naturelle, la Guinée forestière, était occupée par de nombreux petits groupes ethniques, dont trois dominants : les Kissiens, les Tomas et les Guerzés.

On estime aujourd'hui que la prééminence malinké pendant la période 1958-1983 a renforcé le poids démographique de l'ethnie, et que les Malinkés sont maintenant presque aussi nombreux que les Peulhs (respectivement 29 % et 30 %). La part de ces derniers aurait légèrement progressé, en dépit d'une émigration traditionnellement plus forte dans ce groupe, encore accentuée par la répression dont il a été l'objet. Les Soussous auraient vu leur proportion augmenter pour constituer 16 % de la population.

Au total, selon ces estimations, la part des trois principales ethnies dans l'ensemble des habitants est passée en l'espace d'une trentaine d'années de 65 % à 75 %. Cette progression s'est faite au détriment des ethnies minoritaires de la zone forestière, qui ont fourni un gros contingent à l'émigration.

Les caractéristiques ethniques de la Guinée se réflètent dans sa situation linguistique, et en font un pays multilingue à langue dominante régionalement :

- La Moyenne Guinée est la zone du pular parlé par les Peulhs, elle voisine avec d'autres langues qui ont ici une plus faible diffusion : le wamey, l'onëyan, le badiaranké, le maninka, et le dyalunka.
- La Haute Guinée est une région linguistiquement très homogène où prédomine le maninka (ou maninké), mais on y parle également le pular et le dyalunka.
- La Guinée Maritime concentre de nombreuses langues, celle de la capitale, le soso y est la plus répandue. Les autres langues de la région sont le baga, le landuma, le nalu, le diola, le temné, le mani, le mendé, le sarakolé, le pular et deux variantes dialectales du maninka, le mikhiforé et le diakhanka.
- La Guinée Forestière abrite trois langues principales selon la zone, le kisiei, le löghöma et le kpélé (langue des Guerzés). Des groupes minoritaires y ont pour langue première le manon, le géré, le maninka et une variante dialectale du kpélé, le konon.

L'inventaire de ces langues donne l'impression d'un morcellement linguistique, mais la plupart d'entre elles n'ont qu'une aire de diffusion très localisée. Au contraire, les principales langues du pays connaissent dans leur région respective une expansion qui s'étend bien au-delà de leur communauté d'origine, et servent de langue véhiculaire dans les relations interethniques. Il suffit de considérer que le pular, le maninka et le soso sont les langues maternelles des

3/4 de la population pour comprendre qu'elles sont parlées comme langues premières ou secondes par un plus grand nombre encore. Si l'on y ajoute les trois langues majeures de la zone forestière, on voit que la quasi-totalité des Guinéens parle l'une ou l'autre, et souvent plusieurs, des six langues les plus répandues dans le pays.

Toutes ces langues appartiennent, selon la classification des linguistes, à la famille Niger-Congo, elles sont réparties entre les groupes mandé et ouest-atlantique.

I . 2 - STATUT DES LANGUES ET POLITIQUE LINGUISTIQUE

Après l'indépendance, le français a bénéficié du statut de langue officielle de fait sinon de droit, aucun texte législatif ne faisant état d'une quelconque langue officielle. Le français a donc continué d'être la langue de l'administration et des activités publiques, internes ou internationales, alors même qu'était proclamée la nécéssité d'un retour aux valeurs africaines, dont l'un des aspects les plus notables devait être la revalorisation des langues guinéennes.

La politique de décolonisation linguistique menée par la Guinée, précipitée par la dégradation rapide de ses relations avec la France, s'est inscrite dans un contexte plus global de lutte contre l'impérialisme occidental, et a eu à ce titre une valeur exemplaire aux yeux de nombreux intellectuels progressistes, africains ou étrangers. Cette politique s'est concrétisée par quelques initiatives prises pour favoriser l'emploi des langues locales dans les affaires publiques (instauration d'une épreuve obligatoire de ces langues pour le recrutement dans l'administration), mais c'est surtout dans le domaine de l'enseignement qu'elle s'est illustrée le plus radicalement : les langues nationales ont progressivement remplacé le français à l'école, au cours d'un processus qui s'est terminé en 1984 avec le changement de régime politique, et dont on peut retenir quelques étapes significatives.

1966 - Introduction à l'école des langues nationales comme matières d'enseignement. Ces langues sont au nombre de huit : le pular, le maninka, le soso, le kisiei, le kpélé, le löghöma, l'onëyan et le wamey.

1968 - Mise en place de la réforme linguistique : l'enseignement en 1ère année de scolarité est donné entièrement dans la langue nationale de la région.

Le projet consiste à faire progresser l'enseignement en langue nationale d'une classe à l'autre chaque nouvelle année scolaire, de façon à ce que tout le cycle primaire soit couvert en 1974.

1970 - Le français est introduit en 3ème année comme matière obligatoire, à raison de 4 heures par semaine, horaire qui sera porté plus tard à 9 heures hebdomadaires.

Il est alors prévu que le français véhicule la totalité de l'enseignement secondaire à l'issue du cycle primaire en langues nationales.

1972 - Création de l'Académie des Langues nationales, chargée de la recherche fondamentale et appliquée à l'enseignement.

1976 - Décision d'étendre l'enseignement en langue nationale au secondaire, jusqu'au niveau du baccalauréat.

1977 - Les examens pédagogiques du CEAP sont désormais organisés dans la langue d'exercice du futur maître.

1979 - Le calendrier d'application de la réforme linguistique ayant pris du retard, ce n'est qu'en 1979 que la 1ère année du secondaire est dispensée dans l'une des six langues finalement retenues pour l'enseignement (l'onëyan et le wamey pour lesquels on manque d'instituteurs ayant été écartés).

Au-delà de la 1ère année, l'enseignement se fait en français, les langues nationales intervenant comme matières obligatoires.

1983 - Avec encore quelques années de retard dans le processus, l'enseignement en langue nationale s'étend à la 2ème année secondaire.

1984 - Après la prise du pouvoir par les militaires, une Conférence nationale de la Réforme, réunie en mai, conclut à la suspension provisoire de l'enseignement en langue nationale, et à la réintroduction du français comme seule langue d'enseignement à tous les niveaux du cursus scolaire. Cette mesure devient effective dès la rentrée de la même année.

Malgré les retards accumulés dans l'édification d'un enseignement en langues nationales on constate que, à la mort de Sékou Touré, toute l'école primaire et les deux premières années du secondaire étaient dispensées dans ces langues, le français n'ayant plus droit qu'à quelques heures d'enseignement hebdomadaire.

Cette situation s'est faite sentir à un stade ultérieur du cursus scolaire, pour les jeunes formés initialement dans une des langues du pays, et qui se sont révélés peu aptes à suivre des cours du secondaire véhiculés par le français.

De son côté, l'Université a continué à fonctionner en français, avec l'assistance de nombreux enseignants soviétiques ou des pays de l'Est, parlant peu ou mal la langue, et obligés souvent de recourir à des interprètes aux compétences linguistiques douteuses.

En conséquence, le bouleversement radical du système éducatif induit par la réforme linguistique s'est soldé, selon l'opinion générale, par une dégradation du niveau des études, et c'est ce constat qui a conduit les nouveaux responsables à suspendre l'enseignement en langues nationales, considéré comme un échec.

Les raisons de cet échec sont multiples, d'abord d'ordre technique et liées à une absence de préparation et d'expérimentation préalable, elles concernent aussi bien le personnel chargé d'appliquer la réforme, que les moyens matériels mis en oeuvre ou, plus fondamentalement, l'état de la recherche linguistique :

- Sur le plan linguistique, il s'est posé très vite le problème de la description et de la trancription des langues nationales, longtemps cantonnées à un usage oral, et pour lesquelles il fallait choisir une forme standard à laquelle ramener les diverses variantes dialectales. La création tardive de l'Académie des langues, postérieure à l'introduction des langues nationales à l'école, illustre bien l'absence de planification linguistique qui portait en elle les germes de l'échec.

- Le manque de matériel didactique a découlé tout naturellement de la carence des recherches linguistiques, fondamentales et appliquées. Pendant toutes ces années, les écoles ont fonctionné sans manuels ni documents pédagogiques, les maîtres ayant dû se satisfaire de moyens de fortune élaborés au gré des instructions qui leur parvenaient.

- Dans ces conditions, le problème de la formation des maîtres a revêtu une importance accrue : les instituteurs en place, instruits en français, ont dû se reconvertir à l'enseignement en langue nationale sans que rien n'ait été prévu à cet effet ; les nouveaux maîtres ont été formés dans des écoles normales spécialement ouvertes mais qui manquaient des bases méthodologiques nécessaires.

En fait, de nombreux moniteurs ont accédé directement à l'enseignement après quelques années d'études secondaires, sans avoir reçu aucune formation pédagogique, ce qui a entraîné une baisse de qualification du personnel enseignant, encore accentuée par l'exil des cadres compétents de l'administration scolaire, opposés à la politique en vigueur.

En plus des difficultés techniques, l'introduction des langues nationales à l'école s'est en effet trouvée confrontée à la réticence, voire à l'hostilité de larges couches de la population qui, en l'absence de toute campagne d'explication, n'ont pu comprendre le sens de la réforme linguistique. C'est ainsi que certains jeunes ont préféré fuir le pays pour poursuivre à l'étranger des études secondaires ou supérieures, et que des dignitaires du régime eux-mêmes ont veillé à faire instruire leurs enfants en français, en ayant recours à des maîtres formés au temps de la colonisation.

En définitive, la réforme a été mal acceptée par les intéressés qu'elle prétendait servir, son objectif fondamental étant, outre son aspect symbolique de lutte contre le néo-colonialisme, de rapprocher le contenu de l'enseignement des réalités nationales.

Une autre finalité de la réforme n'a pas atteint son but : si elle visait à consolider le sentiment d'identité nationale, la régionalisation qu'elle impliquait a peut-être renforcé plutôt qu'atténué les vieilles tensions ethniques.

I . 3 - LA RECHERCHE LINGUISTIQUE

L'abandon des langues nationales à l'école est conçu comme une mesure provisoire, le bien-fondé de leur utilisation en tant que véhicules et matières d'enseignement n'étant pas remis en cause. Seules les modalités d'application de la précédente réforme linguistique doivent être révisées, et contrairement à la précipitation antérieure, il est prévu une période transitoire d'aménagement linguistique devant permettre la relance de l'enseignement en langues nationales sur des bases plus solides.

L'Institut de Recherche linguistique appliquée (IRLA), créé par l'ordonnance N° 304/PRG du 12/12/1985, en remplacement de l'Académie des Langues, est dans ce but chargé d'effectuer les travaux nécessaires pour rendre les langues guinéennes aptes à élaborer et à diffuser la science et la technologie modernes.

Rattaché au Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique, l'IRLA compte en 1988 35 agents répartis entre 5 divisions dont 3 spécialement dévolues à la recherche :

- La division d'anthropologie linguistique comprend deux sections : la section "tradition orale" se consacre à la collecte de la tradition orale pour l'ensemble des langues nationales, ainsi qu'à l'établissement d'un atlas socio-linguistique de la Guinée ; La section "Laboratoire audio-visuel" est chargée de son côté du traitement des données sonores ainsi recueillies.

- La division de description linguistique regroupe une section de recherche fondamentale chargée de la description systématique des langues guinéennes, et une section de recherche appliquée pour promouvoir la pratique des principales langues dans l'enseignement formel et non-formel.

- La Division "Didactique des langues" étend ses activités aux autres langues dans une section "Langues étrangères" pour lesquelles doivent être élaborées des méthodes adaptées d'enseignement. La même section étudie par ailleurs les particularités du français parlé en Guinée.

Une seconde section "Langues nationales" fait porter ses recherches sur les méthodes d'enseignement de ces langues, et travaille à l'élaboration des documents pédagogiques et didactiques.

- La Division "Documentation - Publication" comprend une section "Bibliothèque" pour l'exploitation et la gestion de la documentation scientifique de l'IRLA, et une section "Publication - Presse" pour la publication et la diffusion des résultats des différentes recherches.

- Enfin, la Division administrative couvre le tout, avec 5 sections spécialisées (Gestion du personnel, Finances, Relations extérieures, Matériel, Secrétariat).

Il faut signaler, parmi les activités de l'IRLA, le lancement d'une enquête sociolinguistique auprès des villages afin de recenser toutes les langues parlées en Guinée et le nombre de leurs locuteurs, encore que la modicité des moyens mis en oeuvre laisse douter des chances d'aboutissement d'une telle entreprise.

C'est en définitive un immense champ qui s'ouvre à la recherche linguistique guinéenne, même si elle peut bénéficier des travaux plus avancés menés dans d'autres pays de la région sur des langues qui leur sont communes (pular, malinké par exemple). Pour l'heure, et en attendant que les langues nationales soient opérationnelles sur le plan de l'enseignement, c'est de nouveau au français qu'il revient d'assurer la formation des élèves.

I . 4 - LE FRANCAIS EN GUINEE

La situation de la langue française a été des plus paradoxales après l'accession du pays à l'indépendance : dénoncée en haut lieu comme un élément de l'impérialisme culturel, elle n'en a pas moins conservé un statut de langue administrative de fait, celle des discours et des écrits politiques du Président Sékou Touré (une trentaine de volumes), alors même qu'était imposé l'usage des langues nationales à l'école et dans les médias.

Le retour du français comme langue exclusive de l'enseignement a été, semble-t-il, accueilli dans l'enthousiasme par la population, ce que confirme la très nette reprise de la scolarisation enregistrée à la rentrée 1984. Les observateurs notent qu'il existe une forte demande à l'égard du français, que la pauvreté de l'environnement culturel ne parvient pas à satisfaire, et les élèves manifestent une soif d'apprendre qui ravit les pédagogues.

Le français ressort ainsi grandi de l'ostracisme dont il a souffert : langue de communication internationale, notamment inter-africaine, adoptée par les Guinéens pour des raisons historiques, il est perçu comme la langue d'ouverture sur le monde, et aussi celle qui assure la promotion sociale.

Le français bénéficie également d'un statut maintenant moins ambigu que dans d'autres pays d'Afrique francophone, étant simplement considéré ici par des dirigeants pragmatiques comme une langue étrangère qui répond aux nécessités du moment. Cette position claire devrait prévenir tout nouveau rejet idéologique, d'autant plus que l'expérience passée a montré les conséquences désastreuses d'une telle attitude dans les domaines éducatif et culturel.

En dépit d'un nouveau contexte politique globalement plus favorable à la langue française, d'autres éléments apparaissent toutefois moins positifs quant à sa situation et à ses perspectives d'expansion dans le pays : tout d'abord une faible diffusion, ainsi que le révèlent certaines données du recensement de 1983 (cf partie I.5 du chapitre présent).

De plus, la conjoncture sociale et économique maintient le développement de la scolarisation dans des limites étroites : sur le plan de l'offre par exemple, les nécessités de la remise en état d'un système éducatif fortement endommagé restreignent les possibilités d'accueil par la fermeture d'établissements trop délabrés, et l'indisponibilité d'un grand nombre d'enseignants en cours de recyclage.

De son côté, la demande sociale d'éducation risque d'être affectée par les faibles débouchés offerts par la situation de l'emploi : la fonction publique qui accueillait les diplômés en masse ne recrute plus pour cause d'ajustement structurel, elle souffre par ailleurs d'un certain discrédit dans la société guinéenne où elle fait figure de parent pauvre (la fonction enseignante surtout, dépréciée parce que mal rémunérée, n'est pas de nature à attirer les vocations).

Le français comme langue de promotion sociale pourrait ainsi perdre de son influence, alors que les activités les plus lucratives sont celles liées au commerce, traditionnellement véhiculé par le malinké et le pular, et perçu par de nombreux jeunes comme un moyen d'enrichissement rapide.

Un autre facteur de nature à fragiliser la position du français est la concurrence de l'arabe qui tend à se développer pour des raisons religieuses ou idéologiques, mais aussi commerciales, encore que le phénomène soit difficile à appréhender. Un rapport de l'UNESCO évoque en ce sens "la prévention contre l'école officielle et la préférence pour les écoles coraniques qui ont probablement joué un rôle non négligeable dans la régulation de la demande de scolarisation dans certaines régions" (1).

On constate ainsi des ratio élèves/classe très faibles dans certaines zones, et au contraire des taux de scolarisation élevés là où il existe de fortes minorités non musulmanes n'ayant pas accès aux structures parallèles de scolarisation que sont les écoles coraniques et les médersas.

L'ensemble de ces facteurs, ainsi que les difficultés de fonctionnement d'un système éducatif en pleine rénovation expliquent sans doute la nouvelle régression de la scolarisation survenue après la reprise de 1984 (2), et qui pourrait se reproduire si l'école, de par sa mauvaise intégration au milieu économique et social, contribue à augmenter le nombre de chômeurs au lieu de répondre aux besoins de développement du pays.

Ainsi, la situation du français réflète les incertitudes qui caractérisent la Guinée d'aujourd'hui : désireuse de s'ouvrir sur le monde extérieur après un quart de siècle d'autarcie, qui le fait par l'intermédiaire du français, et qui s'appuie sur la France pour redresser son économie et faire repartir son enseignement sur de nouvelles bases ; Mais fragile aussi dans son équilibre politico-social, alors que la réorganisation économique et administrative menace les intérêts de nombreux groupes qui pourraient s'évertuer à freiner tout processus d'assainissement de la société guinéenne.

---

(1) UNESCO : "Guinée - Perspectives et contraintes du développement de l'éducation". Paris, Août 1985.

(2) Les effectifs scolarisés sont passés entre 1984/85 et 1986/87 de 287 804 à 270 140 pour le primaire, et de 93 815 à 76 538 pour le secondaire général.

Pour en terminer avec la situation du français, on ne fait qu'aborder ici la question de la qualité de la langue utilisée, sans entrer dans le détail des particularités linguistiques du français de Guinée. Celles-ci ont fait l'objet d'un mémoire de DEA portant sur le discours écrit, il reste à effectuer des enquêtes pour déterminer les spécificités du français parlé (projet AUPELF).

Les particularités lexicales existent en Guinée comme dans tous les pays d'Afrique francophone, mais il semble que le français parlé reste très proche du français central, du français normatif de l'école, et qu'il n'y a pas eu élaboration d'un français populaire plus ou moins en voie de créolisation, comme on en trouve des exemples en Côte-d'Ivoire. Ce français se développe généralement dans un milieu déjà largement francophone, par extension à des couches de la population peu ou pas scolarisées, qui apprennent en le déformant le français qu'ils entendent quotidiennement dans la rue.

Un tel processus n'a pas pu se produire en Guinée où l'usage du français a été longtemps confidentiel, et reste même encore à l'heure actuelle cantonné à des situations de langage précises. Si une certaine élite et les couches "moyennes supérieures" peuvent recourir spontanément au français en de nombreuses circonstances, elles ne suffisent pas en effet à créer un environnement linguistique dont pourraient profiter les moins favorisés.

Appris à l'école, le français se ressent nécessairement des conditions de la scolarisation, et du degré d'études atteint : il est parlé souvent avec aisance par les personnes, peu nombreuses, qui ont été scolarisées à l'époque de la colonisation, et qui, même avec un faible niveau d'instruction, possèdent une maîtrise correcte de la langue.

A l'opposé, les générations qui ont accédé à l'école après l'indépendance, et surtout après la réforme de 1968, doivent avoir atteint un niveau d'études beaucoup plus élevé (au moins fin secondaire) pour être capables de s'exprimer en français de façon apparemment satisfaisante. Leur discours est en fait souvent stéréotypé, chargé de concepts mal assimilés, et relève plus de la logomachie que d'une maîtrise consciente de la langue.

I . 5 - DONNEES DEMO-LINGUISTIQUES : L'ALPHABETISATION SELON LA LANGUE

L'exploitation informatique des bulletins du recensement de 1983, non exhaustive (1), fournit la ventilation des personnes agées de 6 ans et plus selon la langue d'alphabétisation, ceci pour chacune des 33 préfectures qui composent le pays.

Sous réserve que la population traitée soit représentative de l'ensemble de la population du même âge (tant en ce qui concerne l'importance relative des préfectures que la répartition de leurs résidents par rapport au critère "langue écrite"), il est possible d'établir un tableau récapitulatif donnant la répartition de la population selon la langue d'alphabétisation, pour chaque région naturelle, et pour l'ensemble du pays. On y adjoint, à titre de référence, une autre donnée du recensement, qui est le pourcentage de personnes qui a fréquenté l'école.

Tableau 3 : REPARTITION DE LA POPULATION DE 6 ANS ET PLUS SELON LA LANGUE ECRITE, PAR REGION (en %)

(Source : Données inédites et provisoires du recensement de 1983)

Langue écrite	BASSE GUINEE	MOYENNE GUINEE	HAUTE GUINEE	GUINEE FORESTIERE	ENSEMBLE GUINEE
Illettrés	63,1	75,0	85,6	83,5	75,0
Lgue nationale	7,5	3,0	2,2	5,9	4,9
Arabe	10,3	17,0	6,5	1,9	9,7
Français	2,2	0,4	1,1	1,3	1,3
Lgue nat./Arabe	0,6	0,7	0,4	0,2	0,5
Arabe/Français	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2
Lgue nat./Franç.	15,9	3,6	3,9	7,1	8,3
Autre	0,1	-	-	-	0,1
T O T A L	100	100	100	100	100
Dont scolarisés	25,9	7,2	7,4	14,4	14,7

(1) L'exploitation informatique a porté sur 4,6 millions d'individus parmi les 5,8 millions décomptés lors de l'exploitation manuelle des bordereaux de recensement

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- une première constatation porte sur l'importance du taux d'analphabétisme qui s'élève au niveau national à 75 %.

Il en découle toutefois un pourcentage d'alphabétisés encore supérieur au pourcentage des personnes qui ont fréquenté l'école : 25 % d'alphabétisés, mais à peine 15 % de scolarisés, la différence provenant des lettrés en "arabe seulement" qui représentent 39 % des personnes sachant lire et écrire.

Ainsi, le degré d'alphabétisation ne rend pas uniquement compte de la scolarisation officielle qui s'est faite en français ou dans les langues nationales, mais aussi de l'éducation religieuse assurée par les écoles coraniques et les médersas (il convient de remarquer ici que l'alpbabétisation en arabe recouvre des acceptions fort différentes, depuis le lettré effectivement capable de lire et écrire cette langue, jusqu'au croyant qui ne peut que décrypter des versets coraniques appris par coeur).

- La comparaison selon les régions fait apparaître la Basse Guinée comme relativement privilégiée, avec un taux d'analphabétisme plus faible que partout ailleurs (63 %).

En fait, seule la capitale se distingue très nettement, qui ne compte qu'une minorité d'illettrés parmi ses habitants (45,6 %), alors que les autres préfectures de Basse Guinée se situent dans l'ensemble au même niveau d'analphabétisme que la moyenne nationale, avec un taux de 74 %.

La Haute Guinée et la Guinée Forestière affichent les taux les plus élevés d'analphabétisme (près de 86 % et 84 % respectivement), ce qui correspond bien pour la Haute Guinée à un très faible développement de sa scolarisation (7 % des personnes de 6 ans et plus ont été scolarisées).

Au contraire, la Guinée Forestière, mieux scolarisée (14 % de scolarisés), doit son taux d'alphabétisation médiocre au peu de poids de sa population alphabétisée en arabe.

Situation opposée pour la Moyenne Guinée, aussi peu scolarisée que la Haute Guinée, mais qui compte une forte proportion de "lettrés arabophones".

- Au total, un peu plus de 10 % des Guinéens se sont déclarés alphabétisés en arabe, la majorité d'entre eux (93 %), faute d'avoir été scolarisés, ne connaissent aucune autre langue écrite.

C'est en Moyenne Guinée, région fortement et très anciennement islamisée, qu'on trouve le plus grand pourcentage d'alphabétisés en arabe (18 %), langue dont les caractères ont servi à la transcription du pular dès le XVIII^{e} siècle.

- Les alphabétisés en langue nationale sont les plus nombreux, ils représentent près de 14 % de la population, ce qui est à rapprocher des 14,7 % qui sont passés par l'école.

La connaissance écrite de ces langues réflète bien le niveau de la scolarisation : près du quart des habitants de Basse Guinée (24 %) écrivent une langue nationale, la proportion atteint 43 % dans la capitale, mais n'est que de 12 % dans le reste de la région.

La Guinée Forestière, avec une scolarisation plus développée qu'en Moyenne ou Haute Guinée, compte 13 % de lettrés en langue nationale, les deux régions centrales n'en ayant que 7 % environ.

Contrairement à ce qui se passe pour l'arabe, la plupart des lettrés en langue nationale savent également écrire une autre langue, 60 % d'entre eux sont alphabétisés en français.

- Quant à la connaissance écrite du français, elle est le fait de moins de 10 % des Guinéens recensés en 1983 (9,8 % exactement).

Elle est beaucoup plus répandue en Basse Guinée (18,4 %), du fait de la forte proportion de lettrés francophones dans la capitale (35 %). Le reste de la Basse Guinée présente un pourcentage d'alphabétisés en français (8,2 %) inférieur à la moyenne nationale, et même au pourcentage calculé pour la Guinée Forestière (8,5 %).

Comme pour les langues nationales, les deux régions centrales, très défavorisées sur le plan de la scolarisation, ont les plus faibles proportions de lettrés en français (5,2 % pour la Haute Guinée, et 4,2 % pour la Moyenne Guinée).

La situation atypique de Conakry par rapport à l'alphabétisation ressort nettement si on l'oppose au reste du pays : à côté des 35 % de lettrés francophones

de la capitale, on ne recense que 6,4 % de personnes lisant et écrivant le français dans l'ensemble des préfectures de l'intérieur.

On peut encore remarquer, à propos des alphabétisés en français, qu'ils ne représentent que les 2/3 (67 %) des scolarisés (contre 93 % pour les alphabétisés en langue nationale). C'est donc une partie non négligeable de la population qui n'a pu accéder à la connaissance du français, du moins sous sa forme écrite, bien qu'ayant été scolarisée.

Enfin, la très grande majorité des lettrés francophones (85 %) le sont également en langue nationale.

- En définitive, si on exclut les lettrés en "arabe seulement", qui constituent une catégorie très particulière d'alphabétisés, on constate que plus de la moitié des alphabétisés (qui ne sont plus alors que 15,3 % au niveau national) le sont tout à la fois en français et en langue nationale : c'est le cas de 55 % d'entre eux ; 32 % des alphabétisés n'écrivent que les langues nationales ; Ils sont moins nombreux à ne connaître comme langue écrite que le seul français (9 %).

A une échelle plus fine que celle des régions, le tableau 4 donne, pour chacune des préfectures du pays, la répartition de la population de 6 ans et plus selon la langue d'alphabétisation, ainsi que le pourcentage de scolarisés.

Sans interpréter en détail le tableau, on voit qu'il confirme les grands traits précédemment dégagés :

- La situation très privilégiée de Conakry, tant en ce qui concerne le degré de scolarisation que le niveau de l'alphabétisation, en français comme en langue nationale.

- D'une façon générale, le meilleur positionnement des préfectures de Basse Guinée et de Guinée Forestière pour ce qui est de la scolarisation, au détriment des préfectures de Moyenne Guinée et de Haute Guinée.

- L'absence de corrélation entre le degré de scolarisation et celui de l'alphabétisation au sens large, qui inclut l'alphabétisation en arabe : à titre d'exemple, la préfecture de Pita, en Moyenne Guinée, qui est parmi les moins

Tableau 4 : POPULATION DE 6 ANS ET PLUS SELON LA LANGUE D'ALPHABETISATION, PAR PREFECTURE (Répartition en %)
(Source : données inédites du recensement de 1983).

PREFECTURE	Illettrés	Lgue nat.	Arabe	Français	Lgue nat. + Arabe	Arabe + Fçais	Lgue nat. + Français	TOTAL	Scolarisés
BASSE GUINEE	63,1	7,5	10,3	2,2	0,6	0,3	15,9	100	25,9
Boffa	73,3	2,7	16,2	1,3	0,7	0,2	5,4	100	9,5
Boké	74,6	4,5	8,3	1,8	0,8	0,3	9,5	100	16,2
Conakry	45,4	12,6	6,2	4,0	0,4	0,3	30,4	100	47,2
Coyah	75,5	4,6	11,0	0,9	0,6	0,2	6,9	100	12,5
Forécariah	69,0	4,6	18,6	0,8	0,5	0,2	6,2	100	11,7
Fria	62,9	13,5	9,8	2,2	0,3	0,3	10,9	100	26,8
Kindia	74,2	4,0	12,2	1,0	0,6	0,2	7,7	100	13,0
Télimélé	77,9	2,3	15,0	0,5	0,6	0,2	3,5	100	6,5
MOY. GUINEE	75,0	3,0	17,0	0,4	0,7	0,2	3,6	100	7,2
Dalaba	78,6	4,2	13,3	0,4	0,6	0,2	2,7	100	7,5
Gaoual	80,0	2,7	12,4	0,4	0,1	0,1	4,1	100	7,4
Koubia	78,1	1,9	17,3	0,2	0,5	0,2	1,8	100	4,1
Koundara	77,7	4,5	10,2	1,1	0,5	0,3	5,7	100	11,5
Labé	71,6	3,8	17,3	0,5	1,2	0,4	5,2	100	9,9
Lélouma	83,3	1,6	11,7	0,1	0,5	0,1	2,7	100	4,5
Mali	80,9	1,8	13,4	0,3	0,4	0,1	3,1	100	5,3
Mamou	63,1	3,4	26,6	0,5	1,4	0,3	4,7	100	8,9
Pita	71,6	2,4	22,5	0,5	0,6	0,3	2,1	100	5,3
Tougué	74,4	3,7	16,9	0,4	0,8	0,2	3,6	100	7,9
HAUTE GUINEE	85,6	2,2	6,5	1,1	0,4	0,2	3,9	100	7,4
Dabola	69,1	2,6	20,5	0,9	0,6	0,4	5,8	100	9,6
Dinguiraye	84,7	1,5	9,4	0,6	0,7	0,1	2,9	100	5,1
Faranah	79,9	3,3	7,1	1,7	0,5	0,2	7,2	100	12,5
Kankan	84,6	3,0	4,9	1,1	0,5	0,2	5,7	100	10,1
Kérouané	87,6	2,0	5,1	2,3	0,5	0,2	2,3	100	6,9
Kouroussa	91,1	1,6	3,5	0,8	0,3	0,2	2,4	100	5,0
Mandiana	92,6	1,8	2,3	0,4	0,3	0,0	2,5	100	4,8
Siguiri	89,6	1,8	5,1	1,0	0,3	0,1	2,2	100	5,1
GUINEE FORES	83,5	5,9	1,9	1,3	0,2	0,1	7,1	100	14,4
Beyla	91,2	2,8	2,5	1,1	0,2	0,0	2,2	100	6,2
Guéckédou	82,5	5,5	1,2	0,4	0,2	0,0	10,1	100	16,1
Kissidougou	80,8	7,6	2,7	1,8	0,1	0,1	6,9	100	16,3
Lola	83,9	6,1	0,8	1,6	0,1	0,1	7,4	100	15,2
Macenta	83,2	6,8	2,8	1,8	0,2	0,0	5,1	100	13,8
N'Zérékoré	80,0	6,1	1,5	1,5	0,3	0,2	10,2	100	18,1
Yomou	85,9	5,8	1,0	1,1	0,3	0,0	5,9	100	12,8

scolarisées (5,3 % de scolarisés), a l'un des plus forts pourcentages de lettrés (plus de 28 %) parce qu'elle compte 23 % de lettrés en arabe.

- Au contraire, il existe pour toutes les préfectures une très forte corrélation entre le degré de scolarisation et l'importance de l'alphabétisation en français et en langue nationale.

La carte 1, page suivante, illustre les colonnes du tableau précédent relatives à l'alphabétisation en français.

Elle met en évidence la rareté du français comme langue écrite dans la majorité des préfectures de Guinée : 14 d'entre elles comptent moins de 5 % de leur population capables de lire et écrire en français, elles sont toutes situées dans les régions centrales de Haute et Moyenne Guinée (à l'exception de Télimélé).

Quatorze autres préfectures ont un pourcentage de lettrés francophones compris entre 5 et 10 %.

Hormis Conakry qui se détache de très loin avec ses 35 % d'alphabétisés en français, 4 préfectures recensent un peu plus de 10 % de lettrés francophones, Fria et Boké en Basse Guinée, et N'Zérékoré et Guéckédou en Guinée Forestière.

D'une façon générale, on relève une certaine opposition entre un Centre et un Nord très peu francisés, terrains de prédilection de l'Islam, où l'enseignement coranique semble concurrencer l'école officielle, et un Sud plus ouvert au français, surtout dans ses parties côtières et forestières, où la pénétration chrétienne a partiellement contré l'influence arabo-islamique.

CARTE 1 : Pourcentage de lettrés en français parmi la population de 6 ans et +

(Source : Recensement de 1983)

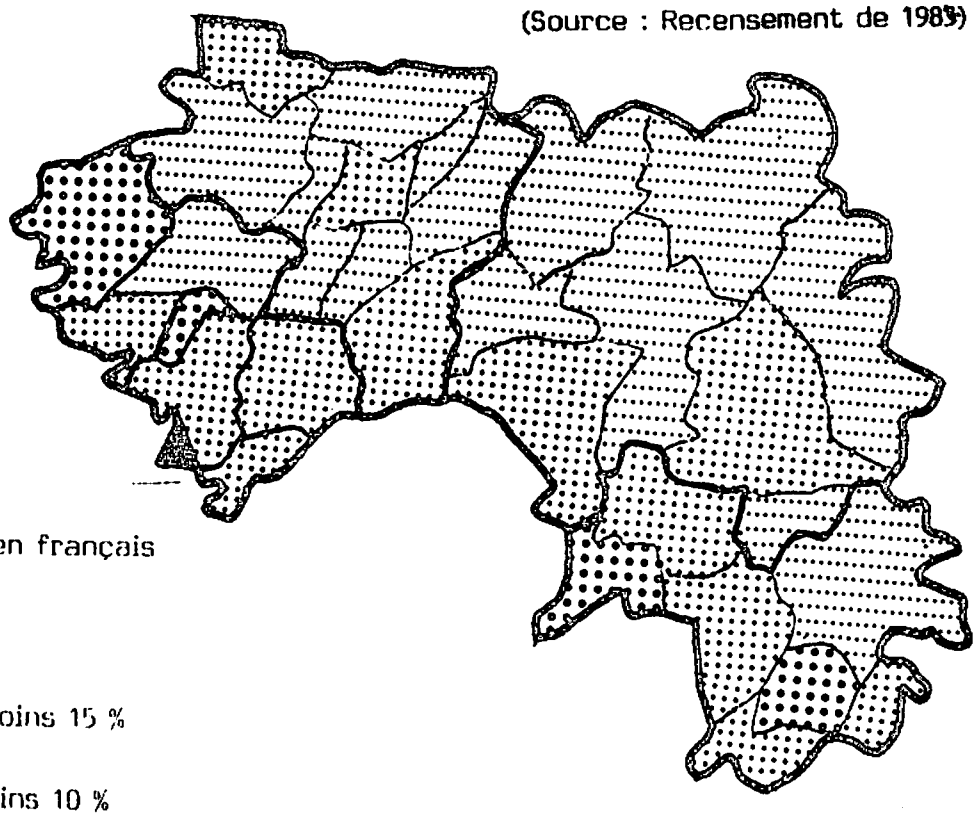

% de lettrés en français

35 %

10 à moins 15 %

5 à moins 10 %

Moins 5 %

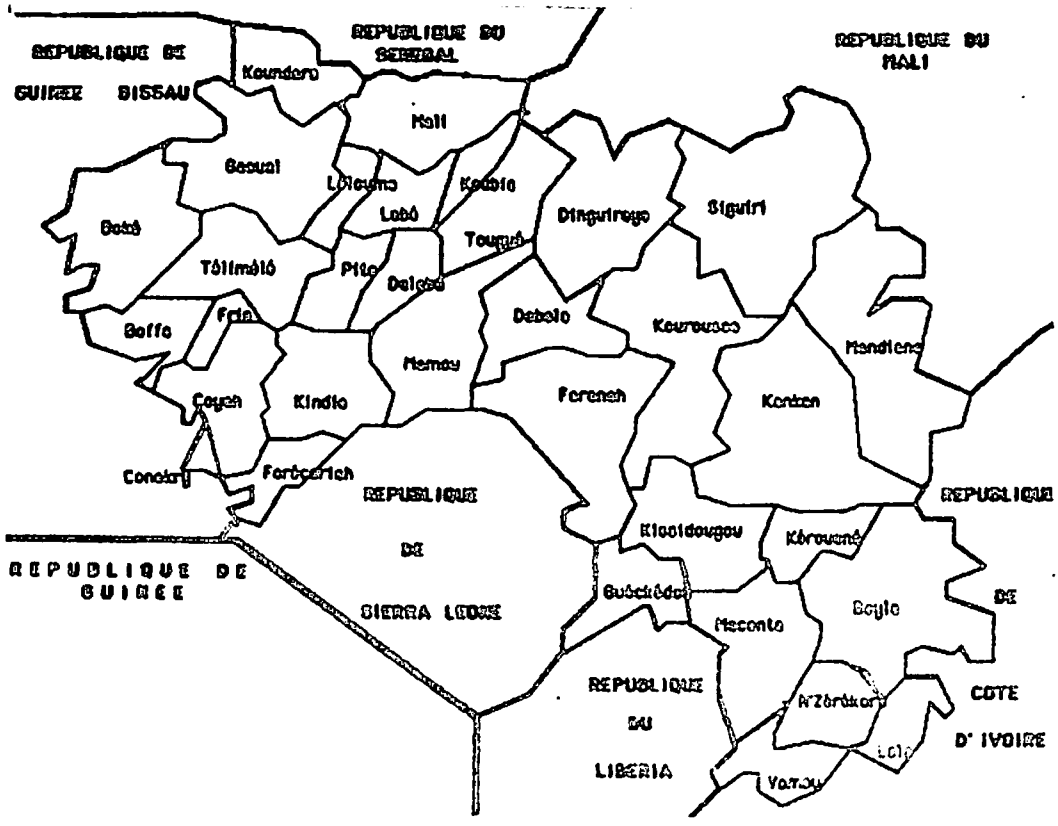

L'ALPHABETISATION SELON L'AGE

Ces données du recensement, provisoires en attendant les résultats de l'exploitation exhaustive de tous les bulletins, sont globales dans la mesure où elles concernent l'ensemble de la population au-delà de 6 ans. Etant donné les modifications linguistiques intervenues dans l'enseignement depuis l'indépendance, il importe de considérer leurs effets sur l'alphabétisation des différentes générations qui composent la population actuelle (du moins celle recensée en 1983).

On ne connait l'alphabétisation selon l'âge que pour la seule préfecture de Conakry, c'est donc elle que l'on étudie, en signalant au passage que d'après les effectifs absolus non reproduits ici, les lettrés francophones de Conakry constituent une fraction importante des lettrés francophones du pays (exactement 43,5 %).

Même si les alphabétisés de la capitale offrent des caractéristiques un peu différentes de celles de l'ensemble des alphabétisés (ils ont un niveau d'instruction supérieur), le tableau 5 n'en est pas moins représentatif de la situation générale.

Tableau 5 : POPULATION DE CONAKRY SELON LA LANGUE ECRITE EN 1983 (en %)
(Source : Données inédites et provisoires du recensement de 1983).

AGE	Illettrés	Lgue nat.	Arabe	Français	Lgue nat. + Arabe	Arabe + Fçais	Lgue nat. + Français	TOTAL (1)
6-9	59,1	28,2	2,2	1,0	0,2	0,1	8,2	100
10-14	23,6	34,6	3,2	1,9	0,4	0,2	35,7	100
15-19	32,2	11,1	3,4	3,5	0,3	0,2	49,0	100
20-24	38,3	2,7	4,2	5,6	0,3	0,3	48,2	100
25-29	44,7	1,1	5,4	7,2	0,3	0,4	40,4	100
30-34	52,7	0,8	8,4	7,5	0,5	0,6	28,7	100
35-39	62,6	0,5	11,4	5,3	0,6	0,6	18,1	100
40-44	65,3	0,5	14,2	4,3	0,7	0,6	13,5	100
45-49	66,4	0,5	17,2	3,9	1,0	0,6	9,4	100
50-54	66,5	0,5	19,1	3,4	1,2	0,8	7,8	100
55-59	64,6	0,7	18,6	4,0	1,3	1,0	9,3	100
60-64	71,0	0,5	16,3	3,5	1,1	1,0	5,9	100
65 et +	72,7	0,5	17,0	2,8	1,0	0,6	4,7	100
ENSEMBLE	44,9	13,0	6,0	3,9	0,4	0,4	30,8	100

(1) Le total est égal à 100 avec une colonne non reproduite qui est celle des réponses indeterminées (entre 0,4 % et 1,1 % selon les âges).

La lecture de ce tableau relatif à Conakry appelle les remarques suivantes :

- On constate tout d'abord une diminution de l'analphabétisme, des générations les plus anciennes aux plus jeunes, à l'exception de la classe d'âge 6-9 ans qui n'a pas encore fait le plein de sa scolarisation (l'âge d'inscription scolaire est de 7 ans).

La prise en compte des 6-9 ans a ainsi pour effet de diminuer le taux global d'alphabétisation qui atteint à Conakry 57,5 % pour la population âgée de 10 ans et plus (contre 54,7 % pour les 6 ans et plus).

- Le pourcentage de lettrés augmente au fil des générations, il passe de moins de 27 % pour les 65 ans et plus à 76 % pour les 10-14 ans, ce qui dénote un développement important de la scolarisation.

En fait, les alphabétisés les plus âgés ne le sont le plus souvent qu'en arabe, ceux-là n'ont guère fréquenté l'école, et la progression de la scolarisation apparaît plus nettement encore si on exclut cette catégorie particulière de lettrés : moins de 10 % des personnes de 65 ans et plus savent écrire en français ou en langue nationale, c'est le cas de 73 % des jeunes de 10-14 ans.

- L'influence de l'alphabétisation en arabe se fait sentir surtout parmi les générations les plus anciennes et décroît notablement pour les plus jeunes : environ 20 % des plus de 45 ans déclarent lire et écrire cette langue, mais seulement moins de 5 % des jeunes en-deçà de 25 ans.

- On observe à l'inverse une progression continue des pourcentages de lettrés en langue nationale, en passant des personnes les plus âgées aux plus jeunes (sauf pour les 6-9 ans).

Cette évolution résulte tout à la fois du développement de la scolarisation et de l'alphabétisation, et du rôle croissant des langues nationales dans les formations scolaires et extra-scolaires, du moins jusqu'en 1983 : 6 % des 65 ans et plus savent écrire dans l'une ou l'autre des langues guinéennes, le pourcentage s'élève à 71 % pour les 10-14 ans.

- La diffusion du français écrit subit une évolution analogue parmi les plus de 20 ans, mais s'infléchit pour les plus jeunes : égal à 8 % pour les 65 ans et plus, le pourcentage de lettrés francophones atteint son maximum dans le groupe d'âge 20-24 ans (54 %) qui a en partie commencé sa scolarité avant la réforme linguistique de 1968.

Le pourcentage ne diminue que légèrement pour les 15-19 ans, dont le surcroît de scolarisation compense la régression du français dans l'enseignement.

Il est beaucoup plus faible pour les 10-14 ans (38 % de lettrés francophones), davantage scolarisés, mais dont une bonne partie n'a pas atteint un niveau d'études garantissant l'alphabétisation en français.

- La comparaison des courbes de lettrés selon la langue (voir graphique 1) montre que les alphabétisés en langue nationale sont moins nombreux que les lettrés francophones pour la population adulte de plus de 20 ans. A partir de 45 ans toutefois ces derniers sont surpassés par les lettrés arabophones.

- Si l'on exlut les lettrés en "arabe seulement", la prépondérance du bilinguisme écrit français/langue nationale, mis en évidence plus haut, se vérifie ici pour presque tous les groupes d'âge.

Dans l'ensemble, 63 % du total des alphabétisés non exclusivement arabisants écrivent le français et une langue nationale (55 % à l'échelle du pays).

Le pourcentage passe de 48 % pour les 65 ans et plus à 84 % pour les 20-24 ans, avant de redescendre à 76 % pour les 15-19 ans, 49 % pour les 10-14 ans et 22 % pour les 6-9 ans.

Les alphabétisés en "langue nationale seulement" constituent 27 % des alphabétisés en langue nationale ou français, on les trouve surtout parmi les moins de 20 ans.

Quant aux alphabétisés en "français seulement", ils représentent 8 % de la même population, ils sont au contraire plus nombreux que les précédents dans toutes les classes d'âge au-delà de 20 ans.

Le tableau 6 reprend les données regroupées sur l'alphabétisation selon la langue à Conakry pour l'ensemble des sexes, et les détaille pour chacun des sexes.

Tableau 6 : POPULATION DE CONAKRY SELON L'AGE ET LA LANGUE ECRITE EN 1983

(en % par rapport à chaque groupe d'âge)

ENSEMBLE DES SEXES

AGE	FRANCAIS	LANGUE NAT.	ARABE	ALPHABETISES *
6-9	9,3	36,6	2,5	40,0
10-14	37,8	70,7	3,8	76,1
15-19	52,7	60,4	3,9	67,6
20-24	54,1	51,2	4,8	61,4
25-29	48,0	41,8	6,1	55,0
30-34	36,8	30,0	9,5	47,0
35-39	24,0	19,2	12,6	37,0
40-44	18,4	14,7	15,5	34,4
45-49	13,9	10,9	18,8	33,4
50-54	12,0	9,5	21,1	33,2
55-59	14,3	11,3	20,9	35,2
60-64	10,4	7,5	18,4	28,4
65 et +	8,1	6,2	18,6	26,7
ENSEMBLE	35,1	44,2	6,8	54,7

* Le total des alphabétisés est inférieur à la somme des colonnes relatives à la langue d'alphabétisation qui entraînerait des doubles-comptes(pour les alphabétisés en plusieurs langues).

Tableau 6: POPULATION DE CONAKRY SELON L'AGE ET LA LANGUE ECRITE EN 1983
(Suite) (en % par rapport à chaque groupe d'âge)

AGE	FRANCAIS	LANGUE NAT.	ARABE	ALPHABETISES
SEXE MASCULIN				
6-9	10,6	40,7	3,2	44,6
10-14	41,9	77,2	4,8	83,6
15-19	59,2	67,6	5,3	76,2
20-24	62,3	59,1	7,1	71,9
25-29	59,4	51,9	9,8	69,9
30-34	50,4	41,5	16,7	67,4
35-39	36,3	29,4	22,5	58,9
40-44	27,8	22,2	26,7	54,6
45-49	20,3	16,4	31,1	51,8
50-54	16,8	13,4	33,0	49,5
55-59	20,2	16,4	32,4	52,3
60-64	17,6	12,8	33,4	49,9
65 et +	14,0	10,5	35,1	48,7
ENSEMBLE	42,0	51,2	10,8	66,3
SEXE FEMININ				
6-9	8,2	32,7	2,0	35,6
10-14	33,6	64,2	2,7	68,6
15-19	45,8	52,8	2,5	58,4
20-24	45,1	42,6	2,4	49,8
25-29	36,5	31,5	2,5	40,0
30-34	23,8	19,0	2,6	27,4
35-39	11,9	9,1	2,8	15,4
40-44	7,6	6,1	2,8	11,3
45-49	5,5	3,8	2,9	9,4
50-54	4,7	3,3	2,8	8,1
55-59	5,6	3,7	3,9	9,9
60-64	3,1	2,3	3,2	6,7
65 et +	2,7	2,1	3,6	6,7
ENSEMBLE	28,0	36,9	2,6	42,7

(Source : Données inédites et provisoires du recensement de 1983).

Ce tableau met en évidence la sous-alphabétisation des femmes qui réflète, en l'accentuant, la sous-scolarisation féminine : 43 % des filles et des femmes de 6 ans et plus recensées à Conakry savent écrire une langue quelconque, alors que le sexe masculin compte 66 % d'alphabétisés.

D'autres données ne figurant pas ici montrent toutefois que l'écart se réduit si on exclut les lettrés en "arabe seulement" : 41 % des personnes de sexe féminin sont lettrées en français et/ou langue nationale, contre 57 % pour le sexe masculin.

L'alphabétisation en arabe se révèle ainsi la plus discriminante par rapport au sexe, on remarque par ailleurs que la régression de l'arabe parmi les jeunes générations est surtout le fait du sexe masculin.

Au contraire, pour le français comme pour les langues nationales, la progression de l'alphabétisation est identique chez les deux sexes, avec un certain décalage au profit du sexe masculin, qui rend compte de l'inégale scolarisation des filles et des garçons.

Pour terminer, la pyramide de la page suivante illustre la structure selon l'âge et le sexe de la population alphabétisée en français à Conakry.

Elle visualise les deux traits précédemment dégagés : croissance de l'alphabétisation en français au fil des générations successives, à l'exception des plus jeunes, et moindre diffusion du français écrit pour le sexe féminin.

En guise de conclusion quant à la diffusion du français "écrit" en Guinée, il convient de souligner que si la capitale donne l'image d'une ville assez largement francophone (35 % de lettrés francophones parmi les 6 ans et plus, et 40 % pour les 10 ans et plus, pourcentages qui sous-estiment la diffusion du français comme langue parlée), la situation qui prévaut dans le reste du pays est bien différente puisqu'on n'y recense qu'à peine plus de 6 % de lettrés francophones.

Ces pourcentages, conjugués au poids respectif de la capitale et de l'intérieur du pays aboutissent à un taux global de "francophonie écrite" inférieur à 10 % en 1983 pour l'ensemble de la Guinée.

PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DE CONAKRY SELON L'ALPHABETISATION EN FRANCAIS

(Source : données inédites du recensement de 1983).

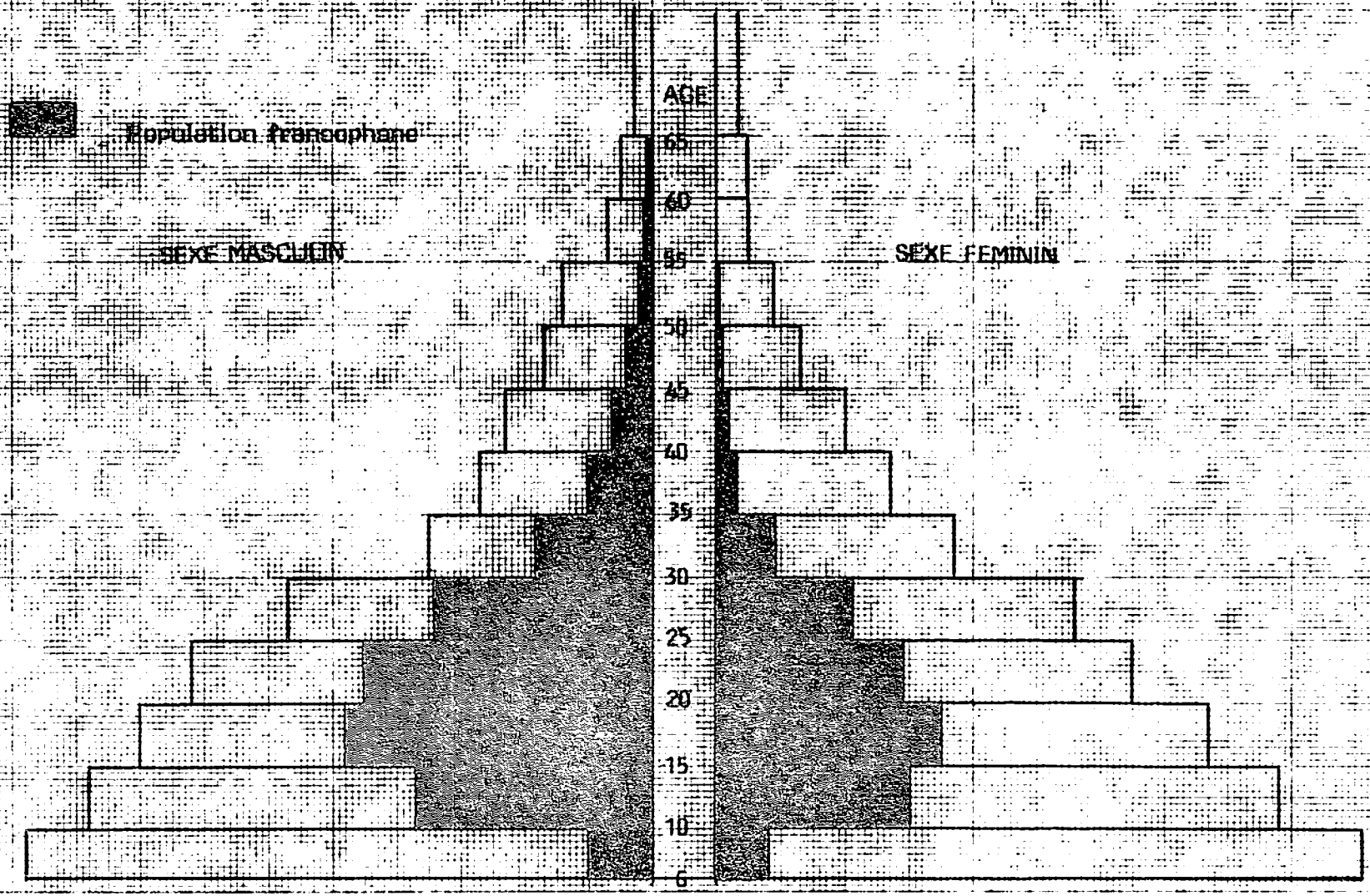

II - L'ENVIRONNEMENT CULTUREL ET MEDIATIQUE

Les rôles respectifs du français et des langues nationales varient selon les supports médiatiques qui se différencient en outre par un impact plus ou moins grand auprès de la population.

II . 1 - LA RADIO

Depuis sa création, antérieure à l'indépendance, la radiodiffusion guinéenne a reçu plusieurs dénominations correspondant à des orientations différentes de ses programmes.

Dénommée "Radio-Banane" pendant la colonisation, elle est devenue "Radio-Guinée" au moment de l'indépendance, avant d'être rebaptisée "Voix de la Révolution" en 1962.

Elle disposait alors de deux chaînes, dites nationale et internationale : la première avait pour vocation la diffusion d'un programme conçu principalement dans les langues nationales et comportant des émissions politiques, culturelles, éducatives ou d'alphabétisation. D'autres volets étaient consacrés à la diffusion d'émissions en français, en anglais, en créole-anglais et en portugais, destinées aux pays environnants.

Les programmes de la chaîne internationale, composés surtout de bulletins d'information ou d'éditoriaux politiques, étaient dirigés vers les pays arabes et ceux d'Afrique Orientale et Australe.

Depuis 1970, les deux chaînes ont été réunies en une chaîne unique qui fonctionne à ce jour à raison de 14 heures de programmes quotidiens les jours ouvrables, et 18 heures les jours fériés.

La priorité quant au contenu des émissions est donné aux programmes d'information et aux programmes culturels et éducatifs ayant trait à la vulgarisation agricole et scientifique, aux problèmes économiques, à la santé ou encore à la promotion de la culture nationale et à la formation civique.

La composition d'un programme quotidien est donné en annexe 1, et la répartition horaire des différents types d'émissions est la suivante :

Programmes	% de la programmation hebdo.	
- Programmes d'information	39,4 %	
. dont bulletins d'information en français		12,9 %
. dont bulletins d'information en langues nat.		10,1 %
- Programmes éducatifs liés à un enseignement	4,8 %	
- Programmes culturels	26,7 %	
. dont programmes religieux		2,7 %
. dont programmes éducatifs		12,1 %
. dont programmes de développement rural		10,4 %
- Programmes de divertissement (Variétés, musique, folklore, contes, théâtre)	21,1 %	
- Programmes sportifs	3,1 %	
- Programmes divers	4,9 %	
TOTAL	100,0 %	

La répartition linguistique des programmes fait apparaître le rôle prééminent des langues nationales (malinké, pular, soso, kisiei, toma, guerzé, wamey, onëyan) qui occupent 65 % du temps d'antenne.

Pour le reste, 34 % des émissions sont en français, et l'arabe et l'anglais disposent de deux émissions d'information par semaine.

De tous les supports médiatiques, la radio est celui qui bénéficie du meilleur impact parmi la population, parce que le plus accessible aux familles (la Radiodiffusion-Télévision guinéenne -RTG- estime à 500 000 le nombre de récepteurs en service pour l'année 1986), et grâce à une totale couverture territoriale de son réseau d'émetteurs (voir carte page suivante).

RESEAU D'EMETTEURS DE RADIO

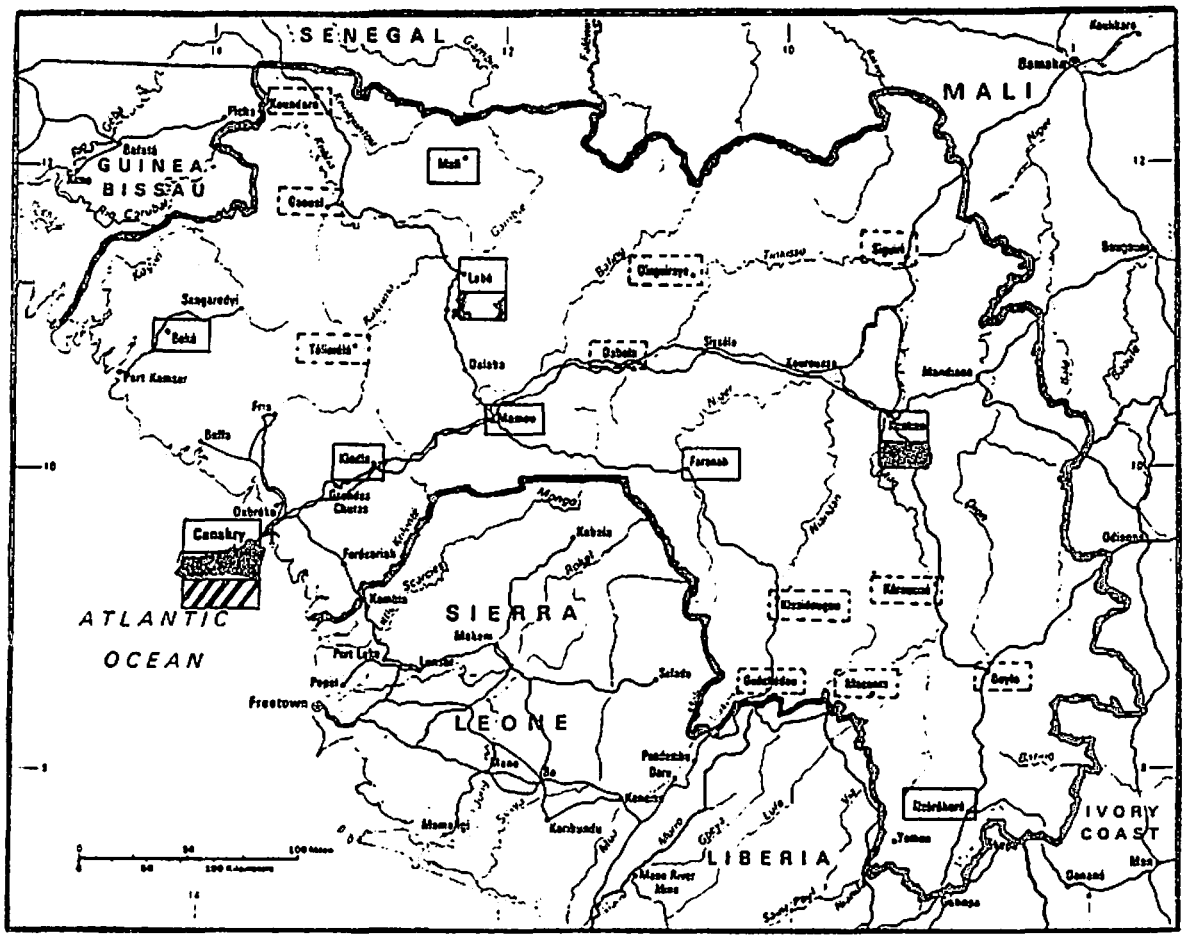

RESEAU MODULATION DE FREQUENCE

Existant

CONAKRY	88.550 Mhz
CONAKRY	96.800 Mhz
KINDIA	90.300 Mhz
MAMOU	92.900 Mhz
LABE	97.200 Mhz
MALI	91.600 Mhz
BOKE	94.100 Mhz
FARANAH	91.500 Mhz
KANKAN	96.200 Mhz
N'ZEREKORE	93.400 Mhz

Projet

TELEMELE	GAOUAL
KOUNDARA	DABOLA
DINGUIRAYE	SIGUIRI
KISSIDOUGOU	GUECKEDOU
MACENTA	KEROUANE
BEYLA	

RESEAU ONDES MOYENNES

CONAKRY	1404 Khz
CONAKRY	1290 Khz
LABE	1386 Khz
KANKAN	1305 Khz

RESEAU ONDES COURTES

CONAKRY	15.310 Khz
CONAKRY	7.125 Khz
CONAKRY	4.910 Khz

II . 2 - LA TELEVISION

De création récente, elle a vu le jour en 1977 grâce à l'assistance de la Libye qui l'a faite démarrer avec des moyens rudimentaires, renforcés ensuite par des équipements fournis par la République Fédérale Allemande et la France.

Les programmes se sont progressivement enrichis, la grille quotidienne des débuts, d'une durée de 90 minutes, ne consistant qu'en un journal télévisé sans illustration, et en spectacles donnés par les troupes instrumentales et folkloriques locales, le tout en direct.

Jusqu'en 1984 toutefois, l'essentiel des heures de diffusion était consacré aux discours d'endoctrinement des dirigeants du Parti-Etat de Guinée.

Les langues nationales étaient alors dominantes à la télévision où le français n'assurait environ que le quart de la programmation.

Une modification profonde de la structure et du contenu des programmes a suivi le changement de régime politique, et l'année 1986 a été marquée par le passage du noir et blanc à la couleur. Depuis cette date, 5 heures 40 d'émission sont quotidiennement diffusées sur la chaîne unique, de 19 h à 24 h (jusqu'à 1 h 30 du matin le samedi).

Si les programmes se sont étoffés, ils restent, comme à la radio, surtout de nature didactique ou liés à l'actualité, au détriment des oeuvres de fiction ou des variétés.

Programmes	% de la programmation hebdo.
- Programmes d'information	31,3 %
(dont informations en français)	(16,4 %)
- Programmes éducatifs	17,5 %
- Programmes culturels (théâtre, documentaires ....)	10,7 %
- Programmes distractifs (variétés, émissions pour enfants ....)	20,1 %

- Programmes religieux	5,0 %
- Programmes sportifs	4,8 %
- Programmes de fiction	7,6 %
- Programmes divers	3,0 %
TOTAL	100,0 %

Le détail des émissions, et une journée de programme-type sont présentés dans les annexes 3 et 4.

Situation inversée par rapport à la radio, le français véhicule la majorité des émissions télévisées (70 % du temps d'antenne), les trois principales langues du pays (malinké, pular et soso) se partageant à égalité le reste du volume horaire.

Les émissions en langues nationales sont pour l'essentiel un journal d'information, Kibaro (trois fois par semaine, plus un magazine hebdomadaire), des causeries, des pièces de théâtre, des programmes folkloriques, des émissions visant un public ciblé (les jeunes, les femmes...), ainsi qu'une production satirique très appréciée des téléspectateurs.

Le français de son côté véhicule deux journaux quotidiens d'information, un magazine hebdomadaire, des émissions didactiques et de vulgarisation scientifique, et les documentaires, séries et films généralement importés de France et de R.F.A. Un seul long métrage est programmé par semaine, à une heure tardive, le samedi à minuit.

Bien que le petit écran exerce une certaine fascination sur la population, son impact est moindre que celui de la radio, la couverture télévisuelle du territoire national étant loin d'être achevée : les deux émetteurs de Conakry et Labé ne permettent de toucher potentiellement que 15 % des habitants, mais un projet d'extension du réseau prévoit l'implantation de trois émetteurs de grande puissance à Boké, Labé et Kankan, et des émetteurs de faible puissance dans les autres centres.

Pour l'heure, on estime à 20 000 environ le nombre de récepteurs en service, surtout concentrés dans la capitale et dans un rayon qui varie entre 50 et 150 kilomètres.

Le bilan de l'évolution passée dans le domaine audiovisuel dénote une amélioration indéniable par rapport à l'époque où radio et télévision n'étaient rien d'autres que des instruments de propagande entre les mains d'un parti tout puissant. Mais la restructuration des services de la RTG a mis à jour l'insuffisance des moyens techniques de production et le manque de personnel hautement qualifié. Il en résulte des programmes pauvres et peu attractifs qui n'ont pas l'impact recherché en dépit des efforts consentis, ce qui n'empêche pas la radio et la télévision d'être les principaux supports de l'information et de l'éducation extra-scolaire, du fait de la pauvreté plus grande encore des autres vecteurs informatifs et culturels.

II . 3 - LA PRESSE

La presse nationale est quasi inexistante en Guinée, l'un des rares pays africains qui ne soit pas même doté d'un quotidien.

Les quelques publications qui se faisaient l'écho des revendications politiques et syndicales avant l'indépendance ont très vite cédé la place à un journal unique "Horoya", organe du parti au pouvoir paraissant en français, avec des articles rédigés dans les langues nationales de grande diffusion.

"Horoya" demeure à l'heure actuelle le principal représentant de la presse guinéenne, mais son nouveau statut d'autonomie le prive des subventions importantes qu'il recevait de l'Etat et qui lui permettaient une périodicité régulière.

Ajouté à cela, le fonctionnement défectueux de la très vétuste imprimerie nationale n'autorise plus qu'une parution très épisodique du journal, au gré des disponibilités en papier.

L'organe national d'information se compose d'une huitaine de pages consacrées aux actualités locales et africaines, aux rares manifestations

culturelles ou aux évènements sportifs, une part non négligeable étant réservée aux annonces légales.

Le journal est maintenant entièrement rédigé en français, mais son impact auprès de la population est faible, avec un tirage moyen de 10 000 exemplaires, dont 7 500 à 8 000 vendus.

Enfin , quelques rares titres viennent compléter le panorama de la presse guinéenne : Horoya Magazine, mensuel économique et culturel lancé en octobre 1987, avec un tirage de 5 000 exemplaires, "Foniké" qui s'adresse aux jeunes, à la périodicité très irrégulière (également tirage de 5 000 exemplaires), et "La Femme guinéenne", en principe trimestriel (3 000 exemplaires).

II . 4 - LE LIVRE

Pendant des années, l'absence de liberté d'expression a étouffé toute création littéraire, et la suspicion à l'égard des intellectuels a contraint de nombreux écrivains à l'exil (Laye CAMARA, Alioum FANTOURE, Williams SASSINE, Tierno MONENEMBO parmi beaucoup d'autres).

Privée de livres, la minorité des Guinéens lettrés n'a eu à sa disposition que des écrits idéologiques, certes nombreux, mais guère de nature à susciter le goût de la lecture dans un pays où par ailleurs la tradition orale continue à jouer un rôle important dans la diffusion de la culture.

Il n'existe à l'heure actuelle aucune maison d'édition en Guinée, mais l'importation de livres a connu en 1984 un développement considérable qui a placé le pays en 8ème position parmi l'ensemble des pays importateurs de livres français, et en 2ème position, derrière la Côte-d'Ivoire, pour les seuls pays d'Afrique noire francophone (pour une valeur de 58,9 millions FF de livres importés, dont 41,9 millions affectés aux livres scolaires).

Si l'importation n'a pu se maintenir au même niveau les années suivantes, la Guinée n'en demeure pas moins parmi les premiers pays africains importateurs du livre français, au 5 ème rang après le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et le Gabon.

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE LIVRES FRANCAIS

Année	Valeur (1 000 FF)	Rang (Ens. des pays)	Rang (Pays africains)
1983	1 629	59	18
1984	58 887	8	2
1985	1 283	65	20
1986	15 325	23	5
1987	11 698	25	5

(Source : Syndicat national de l'Edition - "Le commerce extérieur du livre pour l'année ...". Ed. du Cercle de la librairie, Paris).

La répartition des livres importés en 1987 selon la catégorie confirme la prépondérance des ouvrages scolaires (environ 90 % du total), au détriment de la littérature générale.

Tableau 7: REPARTITION DES IMPORTATIONS DE LIVRES FRANCAIS PAR CATEGORIE

(Année 1987)

CATEGORIE D'OUVRAGES	En valeur (1 000 FF)	En poids (Q.M)
Scolaires (primaire, second, techn.)	10 683	1 571
Techniques, scientifiques, professionnel	127	5
Sciences hum., Droit, Religion, Eco. politique	41	14
Littérature, histoire, Géographie	474	58
Dictionnaires, encyclopédies	103	8
Beaux-Arts, Beaux livres	6	-
Jeunesse	26	2
Livres pratiques et autres	235	113
Livres en langue étrangère	3	--
Partie de livres, Brochures		
T O T A L	11 698	1 771

(Source : Syndicat national de l'Edition - "Le commerce extérieur du livre pour l'année 1987).

Les librairies sont rares en Guinée, y compris dans la capitale, malgré des opérations ponctuelles reposant sur des dons ou sur des initiatives privées (la librairie "Le Trait d'union" par exemple, alimentée par des dons de la Fondation de France et Bibliothèque pour tous, et qui fonctionne également comme une bibliothèque).

Cette pénurie s'explique essentiellement par des raisons économiques, le le prix prohibitif des livres par rapport au revenu de la population, et les difficultés de l'approvisionnement en devises pour l'achat à l'extérieur ne rendant guère rentable l'exploitation d'une librairie.

Les bibliothèques sont également peu nombreuses, et l'état de délabrement de la Bibliothèque nationale rend bien compte de la situation héritée de l'ancien régime : créée par décret en 1958, elle a dû interrompre ses achats de livres et ses abonnements quand ses crédits ont cessés d'être alloués en 1972. Alimentée par la suite par des dons en provenance d'organismes internationaux ou des pays de l'Est, elle n'est plus guère fréquentée parce que n'offrant plus que des conditions matérielles de consultation déficientes, et des ouvrages dépassés.

Deux bibliothèques récemment implantées à Conakry rencontrent au contraire un grand succès et se révèlent déjà insuffisantes quant à leur capacité d'accueil :

- La première par l'ancienneté est le CEDUST (Centre d'étude et de documentation universitaire scientifique et technique), créé en 1980 dans le cadre de la coopération franco-guinéenne.

Organisme guinéen placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le CEDUST est ouvert aux étudiants et aux professionnels, et couvre l'ensemble des sciences exactes et biologiques, ainsi que les sciences de l'ingénieur.

Il a accueilli en 1987 7 500 lecteurs dont 1 800 inscrits en 1986/87, qui ont à leur disposition un fonds documentaire de 8 000 ouvrages de haut niveau, et 140 périodiques à consulter sur place.

Il est prévu également un fonds spécifique consacré à la Guinée comportant des ouvrages de référence et des articles de presse.

Dans la pénurie ambiante, le CEDUST apparaît comme un centre richement doté où un personnel nombreux (25 agents sous les ordres d'un directeur guinéen et d'un sous-directeur français) met en oeuvre des méthodes modernes de gestion. Il a à sa disposition deux banques de données (l'une en agronomie tropicale, la seconde comporte 5 000 références "livres"), et, depuis 1984, un service audiovisuel pour les prêts de films scientifiques et techniques effectués en fonction des programmes universitaires.

Enfin, le CEDUST joue un tout premier rôle dans l'animation culturelle de la capitale, en organisant de nombreux séminaires, conférences et expositions (avec séances de projection de films en 16 mm et en vidéo), toutes activités qui touchent un public composé de l'élite intellectuelle et des étudiants.

- La Bibliothèque franco-guinéenne a vu le jour en juillet 1986, elle est la première bibliothèque de lecture publique créée depuis 30 ans.

Conçue à l'origine comme un centre de lecture générale, elle a modifié son orientation initiale devant l'afflux des étudiants, et s'est constitué un fonds comprenant en majorité des livres de niveau universitaire.

Sur les 1 729 adhérants inscrits entre juillet 1986 et septembre 1987, la Bibliothèque franco-guinéenne a dénombré 1 460 étudiants, soit 85 % de ses lecteurs. Il existe en outre une section "Enfants", ouvertes aux jeunes de 8 à 13 ans.

Le fonds de la bibliothèque comprenait à la fin 1987 quelques 9 000 ouvrages (bientôt 10 000) et de nombreux périodiques gérés par deux bibliothécaires assistés de deux aides.

Les livres font l'objet de consultation sur place ou de prêts à domicile reposant sur un système de cautions.

Les premières constatations montrent que l'intérêt des lecteurs se porte en priorité sur les ouvrages de sciences sociales et économiques traitant de l'Afrique ou d'une façon plus générale des problèmes de développement. Les journaux et hebdomadaires français sont également très appréciés (Le Monde, Jeune Afrique, L'Express, le Point, Le Nouvel Observateur), de même que des publications scientifiques telles que Sciences et Vie.

A l'opposé, la littérature, même africaine, ne semble pas susciter un grand engouement.

La Bibliothèque franco-guinéenne a étendu ses activités à l'intérieur du pays en ouvrant deux antennes jumelées avec le CEDUST, à Labé et à Kankan, chacune des deux contenant deux fonds documentaires, scientifique et général. L'implantation d'une troisième antenne à Boké doit avoir lieu au cours de l'année 1988.

L'énumération des bibliothèques existant en Guinée est vite épuisée, encore faut-il évoquer quelques centres spécialisés au sein des ministères (Développement rural, Réforme administrative par exemple).

Par ailleurs, des initiatives nombreuses se font jour pour la création de centres de lecture en province, émanant d'organisations non gouvernementales ou autres, mais qui se trouvent souvent bloquées par des problèmes d'ordre administratif.

Pour terminer cette partie sur l'environnement culturel, on remarque qu'il n'y a pas en Guinée de Centre culturel français comme il en existe dans les autres pays d'Afrique francophone.

L'ouverture d'une Alliance franco-guinéenne doit combler ce vide en mettant à la disposition des habitants de Conakry un vaste complexe intégrant des activités diverses : bibliothèque offrant surtout des livres de littérature et de détente, salle de théâtre, salle vidéo, laboratoire photo, salle polyvalente consacrée aux expositions mais pouvant se convertir en salle de danse, sans oublier un bar et un restaurant.

Le tableau rapidement dressé des différents vecteurs de l'information et de la culture montre que la Guinée sort lentement du vide culturel imposé par l'ancien régime.

Le pays peut se prévaloir d'un riche patrimoine historique dont rend compte une littérature orale en langues vernaculaires (contes, fables, mythes, chansons populaires ou initiatiques, poèmes, épopées), mais les

moyens de communication que sont la presse, la radio ou la télévision n'ont été utilisés pendant longtemps qu'aux fins d'une "éducation" politique strictement orientée.

Tel a été de même le cas du théâtre, également véhiculé par les langues nationales pour atteindre le plus grand nombre, et devenu, sous l'impulsion du Parti Démocratique de Guinée, l'unique pôle d'attraction culturelle, chargé en fait de diffuser l'idéologie du Parti (1).

Si la Guinée est aujourd'hui sortie de l'autarcisme et de l'obscurantisme, elle demeure pauvre sur le plan d'une vie culturelle dont le développement n'est pas au premier rang des priorités du redressement national, et qui n'intéresse qu'une étroite fraction d'intellectuels et de créateurs disposant de peu de moyens d'expression, alors que la majeure partie de la population ne sait pas même lire et écrire.

III - L'ALPHABETISATION

La partie de l'étude consacrée aux données démo-linguistiques a souligné l'ampleur de l'analphabétisme, qu'expliquent un faible développement de la scolarisation (dont il sera question plus loin), et l'insuffisance des actions d'alphabétisation, encore qu'en ce domaine comme dans bien d'autres il soit impossible d'établir un bilan quantitatif.

Les langues nationales ont été largement employées au cours des différentes campagnes d'alphabétisation menées dans le pays pour lesquelles on peut retenir quelques grandes étapes :

- Une Commission nationale d'alphabétisation créée en 1962 entreprend des opérations ponctuelles d'alphabétisation scolarisantes entièrement contrôlées par l'Etat, et qui se font dans les huit principales langues du pays.

---

(1) "...l'usage des langues nationales dans notre théâtre favorisait la participation directe de l'ensemble des militants et encourait, pensait-on, à l'édification du peuple, à son enrichissement culturel, à l'accroissement de son taux de conscience, à l'éclosion des talents, à l'élévation de son niveau idéologique".
Extrait d'un article de Monsieur Jean-Marie TOURE (Faculté des Sciences sociales, Université de Conakry), intitulé "Un instrument efficace : le théâtre", dans le numéro spécial de la revue NOTRE LIBRAIRIE consacrée à la littérature guinéenne (N°88/89, sept.1987).

- En 1968, c'est avec l'aide de l'UNESCO que le Service national de l'alphabétisation, créé l'année précédente, conçoit un vaste programme d'alphabétisation fonctionnelle : il s'agit non plus seulement ici d'enseigner la lecture et l'écriture dans la langue régionale dominante, mais également de lier l'alphabétisation à des opérations de développement en rapport direct avec les activités professionnelles, le plus souvent agricoles, des apprenants.

L'expérience sera de courte durée, en raison de la rupture des relations diplomatiques avec l'UNESCO, elle aura au moins favorisé la formation des cadres nationaux et l'équipement matériel du Service national d'alphabétisation.

- A partir de 1972, une alphabétisation de masse s'effectue dans les Centres d'enseignement révolutionnaires (CER) qui ne sont autres que les écoles primaires et secondaires, où les enseignants et les élèves sont chargés de l'alphabétisation des adultes.

La méthode adoptée, dite "globale", utilise des livrets de tronc commun ou de premier degré reproduisant une quarantaine de phrases clefs dans les principales langues nationales, tirées d'enquêtes menées sur le terrain.

- L'année 1984 a amorcé un changement d'orientation dans la conception des programmes d'alphabétisation. Celle-ci devient plus sélective, d'où la fermeture de nombreux centres peu actifs, et s'adresse aux seuls volontaires.

Donnés sur les lieux de travail par des enseignants bénévoles ou des techniciens détachés, les cours sont dispensés selon la demande soit en langues nationales (en milieu rural), soit en français (dans les entreprises).

La méthode utilisée, préconisée par l'UNESCO, consiste en une alphabétisation primaire (lecture/écriture) d'une durée de six mois, à raison de deux deux heures hebdomadaires, suivie d'une alphabétisation fonctionnelle proprement dite. Elle s'appuie sur des manuels de lecture et de calcul en français ou dans les six principales langues nationales selon les cas.

Parallèlement, le Service national d'alphabétisation a ouvert quatre Centres de Recherche-Action dans un milieu spécifique (féminin, rural,

industriel, militaire) afin d'expérimenter de nouveaux programmes, également en français ou dans les langues nationales, en fonction des besoins. Cette formule qui semble donner de bons résultats au vu des premières évaluations, devrait être étendue à d'autres milieux urbains (il existe en 1988 deux centres de ce type à Conakry, un à Dubréka et un à Kanta).

Outre l'alphabétisation, d'autres activités d'éducation non scolaire ont fait l'objet d'un plan de relance en 1984 : il s'agit de l'enseignement à distance qui vise au perfectionnement des adultes au moyen de cours par correspondance, avec utilisation exclusive de la langue française.

Un support sonore est apporté par les deux émissions hebdomadaires de radio réalisées par le Service national d'enseignement à distance (deux fois vingt minutes), qui vise un public composé d'enseignants du primaire et du secondaire, d'agents du développement rural et de la santé, et d'une partie du personnel de l'administration générale.

Deux mille personnes environ bénéficient actuellement de ce complément de formation rendu nécéssaire par le retour en force du français dans l'enseignement et l'administration. C'est encore peu au regard des besoins d'une génération entière qui pâtit aujourd'hui des conditions de sa scolarisation, de même que l'alphabétisation, quelle que soit la langue utilisée, ne touche qu'une infime partie de la population adulte, composée à 80 % d'analphabètes.

L'ENSEIGNEMENT EN GUINEE

Comme les autres secteurs de la vie publique, l'enseignement guinéen a traversé une longue période d'obscurantisme, caractérisée par le démantèlement de ses structures et de son contenu, et qui s'est soldée par une dégradation unanimement dénoncée du niveau des études.

Ainsi l'une des priorités affirmées dans le cadre du redressement national a-t-elle été, dès l'avènement de la 2ème République, l'élaboration d'une réforme du système éducatif conforme aux nouvelles orientations politiques et économiques. Mais en dépit des efforts gouvernementaux, les contraintes héritées de l'ancien système freinent la rénovation de l'enseignement dans ce pays où la scolarisation demeure parmi les plus faibles d'Afrique.

Après une brève évocation du fonctionnement de l'école à l'époque de Sékou Touré, on traitera successivement, dans la présente partie, des grandes lignes de la réforme éducative, des nouvelles structures et des programmes mis en place, de l'évolution de la scolarisation, et du diagnostic qui peut être porté sur la situation actuelle de l'enseignement.

I - LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME EDUCATIF SOUS LA 1ère REPUBLIQUE (1958-1983)

L'un des premiers soucis des pays nouvellement promus à l'indépendance est souvent l'adaptation de leur système éducatif aux réalités nationales. La Guinée n'a pas manqué à la règle en abandonnant très vite la pédagogie classique occidentale qui avait formé l'élite au pouvoir, en faveur d'une éducation liée aux valeurs spécifiquement africaines.

La promotion des langues nationales, et l'intégration des activités productives à l'école ont été, comme dans d'autres pays de la région, deux aspects essentiels de la nouvelle politique éducative, mais ils ont été ici poussés plus loin qu'ailleurs. Surtout, la formation politique et idéologique, qui était au départ une discipline parmi d'autres, a fini par prendre le pas sur toutes les autres matières, dans un cadre institutionnel en profonde mutation, sous le contrôle du parti unique.

On a déjà évoqué, dans la partie de l'étude consacrée au contexte linguistique, la progression des langues guinéennes à l'école primaire où elles ont peu à peu supplanté le français à partir de 1968.

Quant à l'importance accordée au travail productif, elle s'est concrétisée en 1966 par la suppression des collèges d'enseignement secondaire et leur remplacement par les collèges d'enseignement rural (C.E.R) qui deviendront par la suite, avec la proclamation de la "Révolution culturelle socialiste" en 1968, des Centres d'éducation révolutionnaire (1).

Les C.E.R étaient conçus comme des coopératives de production indépendantes orientées vers les travaux agricoles en zone rurale ou vers des activités artisanales en zone urbaine, et qui devaient autofinancer leur fonctionnement.

En fait, les structures et les équipements nécessaires à la production n'ont pas été mis en place, et les C.E.R en tant que coopératives ont tourné à vide bien que les programmes aient consacré une grande partie des horaires aux activités productives.

---

(1) L'appellation s'applique à tous les degrés d'enseignement : il existe alors des C.E.R du 1er cycle correspondant aux écoles primaires, des C.E.R de 2ème et 3ème cycles (collèges et lycées), et des C.E.R de 4ème cycle (enseignement supérieur).

L'instauration d'une treizième année au terme des études secondaires au cours de laquelle tous les élèves devaient se rendre dans les villages pour y participer aux travaux ruraux a été un autre aspect de la valorisation des activités matérielles au sein même du cursus scolaire.

L'enseignement supérieur n'a pas été épargné par cette politique, qui a vu la multiplication des Facultés d'agronomie à travers le pays, toutes également dépourvues des moyens techniques et scientifiques nécessaires à un fonctionnement efficace.

De son côté, l'idéologie, qui incluait des cours de morale révolutionnaire et qui figurait au programme des divers examens et concours, a constitué la trame de fond de toutes les formations, à tous les degrés d'enseignement.

Les oeuvres du Président Sékou Touré constituaient la référence suprême qui illustrait tous les sujets traités, quelle que soit la matière.

L'embrigadement politique de la jeunesse se poursuivait hors du cadre scolaire pour les enfants et les adolescents non scolarisés enrégimentés dans les mouvements de pionniers ou dans les milices.

Dans ce contexte, les matières traditionnelles de l'enseignement général n'occupaient plus qu'une portion congrue des programmes scolaires, et relevaient d'une nouvelle pédagogie où l'enseignant n'avait plus la pleine responsabilité de ses cours.

Le journal HOROYA daté du 2 mars 1972 écrit ainsi : "Chaque lecon faite par un maître du 1er, 2ème et 3 ème cycles doit être une leçon dûment discutée et élaborée collectivement, parfaitement rédigée, et que le maître devra adapter aux particularités locales de son C.E.R" (1).

La sanction des devoirs, exécutés en équipe, était elle aussi collective et incluait conjointement l'appréciation du maître et celle des élèves.

C'était là la mise en oeuvre d'une pédagogie moderne, non criticable en soi, mais guère adaptée au niveau de développement de la société guinéenne.

---

(1) Cité dans l'ouvrage de Ansoumane DORE "Economie et société en République de Guinée" - Ed. Bayardère, 1986.

Scolarisation en langues nationales, prépondérance du travail productif et de la formation idéologique sont donc les traits marquants du système éducatif instauré par la Parti-Etat. Mais la destructuration du système hérité de la colonisation ne s'est pas effectuée en fonction d'une réforme consciemment élaborée. Il s'est agit plutôt d'une série de mesures prises au jour le jour, faites d'ordres, de contre-ordres, de correctifs, de laisser-faire et d'abandons.

S'ajoutant à ces incohérences, les difficultés d'ordre matériel (insuffisance des locaux, pénurie du matériel pédagogique, manque de maîtres) ont entraîné rapidement une baisse considérable du niveau moyen de l'enseignement et le désintérêt de nombreux parents et élèves comme le montrera plus loin l'évolution très irrégulière des effectifs scolarisés.

II - LA NOUVELLE POLITIQUE EDUCATIVE ET LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DU SYSTEME SCOLAIRE

La rénovation de l'enseignement est l'une des composantes de la refonte générale des institutions d'Etat englobant également la réforme monétaire, l'assainissement économique et financier, ainsi que la réforme administrative, qui doivent accompagner le passage d'une économie planifiée à une économie de marché.

Dès l'avènement de la 2ème République, une Conférence nationale de l'éducation s'est tenue à Conakry en mai 1984 (elle devait être suivie d'une seconde Conférence en avril 1985), qui, partant du constat des dysfonctionnements de l'école, a fixé une période transitoire s'étendant jusqu'à 1990 pour la transformation progressive du système éducatif.

Un certain nombre de dispositions ont été immédiatement adoptées, dont les principales portent sur les points suivants :

- Réorganisation et décentralisation de l'administration scolaire.
- Transformation des structures pédagogiques.
- Abandon de la production scolaire à caractère lucratif.

- Adoption de la langue française comme unique langue d'enseignement à tous les niveaux, dès la 1ère année d'études primaires.

- Perfectionnement, recyclage et redéploiement du personnel enseignant.

- Développement des infrastructures, mobiliers et équipements.

- Approvisionnement en matériel didactique.

Le fonctionnement actuel du système éducatif repose sur ces mesures qui en sont à des stades d'application différents, en fonction des contraintes spécifiques à chaque domaine.

II . 1 - LE SYSTEME D'ADMINISTRATION ET DE GESTION SCOLAIRE

Les structures administratives ont été fixées par le Décret N° 16/PRG du 7 avril 1986.

Le Ministère de l'Education nationale est à la tête de l'édifice, il a sous sa tutelle un Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche scientifique.

Parmi les directions administratives du ministère (voir organigramme en annexe 5), il faut signaler la Direction de l'enseignement privé, innovation importante bien que ce secteur soit encore peu développé.

L'Institut pédagogique national, le Service national d'alphabétisation, de même que le Service national d'enseignement par correspondance sont des services autonomes rattachés au ministère.

Au niveau décentralisé, le Ministère de l'Education nationale est représenté par 8 Inspections d'académies près des provinces, 36 Directions préfectorales de l'éducation, et 210 Délégués pédagogiques des sous-préfectures.

La décentralisation de l'appareil s'est traduite aussi par un renforcement de la participation des communautés de base, avec la création d'Associations de parents d'élèves dans tous les établissements scolaires, et la mise en place d'un système de budgétisation qui impose aux collectivités locales certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement.

II . 2 - LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Le financement du système éducatif repose sur les principes suivants :

- L'Etat couvre la plus grande partie du financement de l'éducation (1) en prenant à sa charge :

. Les salaires du personnel enseignant et non-enseignant.

. Le fonctionnement des administrations centrales, régionales et préfectorales, ainsi que celui des services spécialisés (Institut pédagogique national, Télé-enseignement,etc).

. Le financement des constructions et l'équipement des établissements d'enseignement professionnel et supérieur.

. Les manuels, fournitures et matériels utilisés par les enseignants et autres personnels.

- Les préfectures prélèvent sur leur budget les fonds nécéssaires à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires, notamment les collèges et lycées.

- Les sous-préfectures, villages et communautés villageoises ont à leur charge la construction et la réparation des écoles primaires.

- Les familles contribuent à la construction, à l'entretien et à la l'équipement des écoles, et fournissent les manuels scolaires et autres instruments d'étude.

- L'aide extérieure enfin s'intensifie par le biais de la coopération multilatérale (UNESCO, ACCT, UNICEF, Banque mondiale, BAD), ou celui de la coopération bilatérale avec des partenaires privilégiés (France, Canada, République Démocratique Allemande).

Elle intègre divers types d'actions : assistance technique par la mise à disposition d'experts, formation de cadres et d'étudiants dans les institutions étrangères, octroi de bourses d'études, assistance financière dans le cadre de programmes ordinaires, participation à la construction ou à la rénovation

(1) Environ 60 % des ressources totales pour l'année 1984, selon des estimations de l'UNESCO ("Perspectives et contraintes du développement de l'éducation en République de Guinée", UNESCO, Août 1985, p. 31.

d'écoles, fourniture de matériel pégagogique, etc...

En particulier, l'aide française a fortement progressé depuis 1984, elle s'exerce surtout dans trois domaines : dons de manuels, élaboration des programmes, formation des maîtres. Les actions spécifiques menées en 1987, au titre de la seule coopération bilatérale, ont revêtu des modalités variées telles que :

. Assistance technique directe : 27 enseignants en poste en Guinée auxquels il faut ajouter 13 professeurs affectés au Collège français de Conakry . Cette présence, moins forte que dans d'autres pays d'Afrique francophone, n'en est pas moins en progression constante depuis 1984.

. Octroi de subventions non remboursables par le biais du FAC (Fonds d'aide et de coopération) : les conventions de financement signées en 1987 concernent entre autres l'appui aux formations supérieures (pour 1,5 millions FF), et la réforme des enseignements primaires et secondaires (pour 7 millions FF).

. Aide budgétaire : une première convention signée pour l'année 1986 a porté sur l'achat de livres scolaires et de matériel destinés à l'enseignement primaire (23 millions FF), elle a été suivie d'une seconde convention en 1987 pour l'achat de manuels du secondaire (15 millions FF).

. Allocations de bourses d'études ou de stages, au nombre de 159 en 1987, pour un montant de 5,8 millions FF.

. Missions d'experts : 35 missions programmées en 1987, pour 1,5 millions FF.

. Soutien apporté à la réforme du système éducatif et à la rénovation de l'enseignement en français par l'intermédiaire du Centre de perfectionnement linguistique (16,5 millions FF), et de l'Institut pédagogique national (35 millions FF pour deux opérations menées en 1986 et 1987).

. Enfin, parmi les dernières conventions de financement signées entre la France et la Guinée en juillet 1988, figure une nouvelle convention relative à l'appui à l'enseignement supérieur, d'un montant de 3 millions FF. Elle concerne l'aménagement de locaux, l'acquisition d'équipements et de documentation, et des actions de formation en faveur de l'Ecole normale supérieure et du Département de français de l'Université de Conakry parmi d'autres établissements.

On remarque que l'aide extérieure s'avère d'autant plus indispensable pour appuyer les efforts de redressement de l'éducation que la part de celle-ci dans le budget de l'Etat est faible et même en régression, elle est passée de 14,0 % en 1985 à 10,0 % en 1986.

Les dépenses de matériel, qui n'ont représenté cette année-là que 8 % du budget de l'éducation sont notamment tout à fait insuffisantes.

II . 3 - LES STRUCTURES EDUCATIVES

L'enseignement guinéen est structuré en 4 niveaux de formation, qui sont l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel, et l'enseignement supérieur.

A - L'enseignement primaire, appelé dans l'ancien système 1er degré, recrute à l'âge de 7 ans, mais les inscriptions y sont souvent beaucoup plus tardives.

Il s'étend sur 6 années, de la 1ère à la 6ème, sanctionnées par le Certificat d'études primaires.

Les titulaires du CEP sont admis sur titre en 1ère année de l'enseignement secondaire.

B - L'enseignement secondaire se décompose en 2 cycles :

. Le 1er cycle (collège), ex 2ème degré, dont la durée a été portée de 3 à 4 ans (de la 7ème à la 10ème année), débouche sur l'examen du Brevet d'études secondaires.

L'admission à celui-ci conditionne l'accès au 2nd cycle, les ajournés peuvent être reçus par concours dans les écoles professionnelles.

. Le 2nd cycle (lycée), ex 3ème degré, d'une durée de 3 ans (de la 11ème année à la terminale), comprend 3 séries : maths-physique, sciences expérimentales et sciences sociales.

Les études y sont sanctionnées par le Baccalauréat 1ère partie à la fin de la 12ème année, et le Baccalauréat 2ème partie à la sortie de la classe terminale.

Les admis sont reçus sur concours dans les facultés de l'enseignement supérieur ou dans les écoles nationales professionnelles.

C - L'enseignement technique et professionnel inclut deux grandes catégories de formation, chacune d'une durée de 3 ans :

. La première regroupe les établissements qui recrutent sur concours des élèves titulaires du BEPC auxquels ils dispensent une formation d'ouvriers ou d'agents qualifiés.

Le cycle d'études se termine par l'examen du BEP.

Ces établissements sont :

- Les Centres de formation professionnelle (profil industriel et bâtiment).
- Les Ecoles nationales secondaires de la santé.
- L'Ecole nationale de secrétariat.
- L'Ecole nationale des Postes et Télécommunications.

. La seconde catégorie de formation prépare des techniciens ou des cadres moyens recrutés sur concours au niveau de la classe terminale (avec ou sans baccalauréat selon les cas), dans les domaines de la santé (Ecole nationale de Santé), du secrétariat (EN Secrétariat), des postes et télécommunications (ENPT), de l'agriculture (ENA), ou de l'éducation.

Les établissements de formation des enseignants, qui relèvent tous de cette catégorie sont de quatre types :

- Les Ecoles nationales d'instituteurs (ENI), autrefois au nombre de 16 ont été réduites à 7 établissements.

En raison du peu de prestige de la fonction, les candidats n'accèdent aux ENI le plus souvent qu'après une série d'échecs au baccalauréat, et sont de ce fait assez âgés, et peu motivés.

Les études sont sanctionnées par le Certificat d'aptitude pédagogique.

- Les Ecoles normales secondaires (ENS) : il existe 2 ENS, créées en 1985.

Elles recrutent sur concours des élèves ayant obtenu le Baccalauréat 2ème partie, pour une formation spécialisée dans une des options suivantes : Maths-physique, Physique-chimie, Biologie-chimie, Histoire-géographie, Langue française.

Compte tenu des besoins en formateurs, la majorité des élèves-professeurs sont orientés vers les options Maths-physique et Français.

- L'Ecole nationale d'éducation physique et des sports (ENEPS) assure la formation des instituteurs chargés des cours d'éducation physique, de gymnastique et des sports dans tous les cycles du système scolaire.

- L'Ecole normale secondaire d'enseignement technique (ENSET) a été ouverte en 1986.

Les élèves y sont recrutés sur concours parmi les sortants des Centres de formation professionnelle et sont répartis dans 9 spécialités des métiers du bâtiment et de la mécanique.

D - L'enseignement supérieur, ex 4ème degré.

Autrefois massivement orienté vers les formations agricoles (on comptait avant 1984 une trentaine de facultés d'agro-zootechnie sur un total de 39 facultés pour le premier degré), l'enseignement supérieur est en voie de profonde transformation : les anciennes facultés d'agronomie ont été regroupées en 3 instituts, une partie des étudiants étant dirigée vers les profils de bio-chimie et de maths-physique, et le recrutement de cette branche est provisoirement suspendu.

L'accès à l'enseignement supérieur n'est plus automatique pour tous les bacheliers, mais reservé sur concours aux titulaires du Baccalauréat 2ème partie.

Les nouvelles structures fonctionnent dans le cadre de l'Université de Conakry ou celle de Kankan, elles comprennent également un certain nombre d'autres établissements à l'intérieur du pays.

a) L'Université de Conakry concentre la plupart des facultés, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Faculté de biologie : 3 années de tronc commun, puis spécialisation (bio-chimie, botanique, génétique, zoologie, microbiologie).

- Faculté de chimie : également 3 années de tronc commun avant la spécialisation (chimie organique, chimie inorganique, chimie alimentaire).

- Faculté de droit et des sciences économiques : ne comporte pour le moment que la 4ème et la 5ème années dans les options économie-finances, magistrature et comptabilité-gestion.

- Faculté d'électro-technique, à options différenciées dès la 1ère année (électro-mécanique, électro-énergétique, radio-électronique, transmission, électronique).

- Faculté de génie civil, avec spécialisation à partir de la 5ème année (bâtiment, hydraulique).

- Faculté de mécanique, également spécialisée à partir de la 5ème année (machine-outils, auto-tracteurs, froid, machines de mines).

- Faculté de médecine et de pharmacie : formation de généralistes en 6 ans pour la médecine et 5 ans pour la pharmacie.

- Faculté des sciences de la nature (sciences exactes) : orientation dès la 1ère année en chimie générale, chimie spéciale, physique ou mathématiques. La météorologie est en option à partir de la 4 ème année.

- Faculté des sciences sociales. Comporte les options suivantes à partir de la 1ère : sociologie, philosophie, linguistique, langue anglaise, histoire, géographie, langue française, secrétariat de direction.

Trois anciennes facultés sont en voie d'intégration dans les structures précédentes :

- Faculté des sciences sociales et de la nature (Fassona).

- Faculté des sciences techniques (ex Ecole nationale des Arts et métiers).

- Faculté des télécommunications.

- L'Ecole normale supérieure d'enseignement technique (ENSET), destinée à la formation des professeurs de CFP, est également en cours de restructuration.

- L'Ecole normale supérieure de Manéah est une institution autonome de l'Université située à 50 kilomètres de Conakry, et chargée de la formation des professeurs de lycées.

Jusqu'en 1984, elle recevait des étudiants ayant passé avec succès le concours d'admission en 4ème année, ainsi que des instituteurs stagiaires, pour une durée d'études s'étendant sur 3 années.

En 1985, l'Ecole a ouvert ses portes aux étudiants de 1ère année universitaire admis sur concours.

Elle comporte une filière en sciences sociales avec des options distinctes dès la 1ère année (anglais, sociologie, français, géographie, psycho-pédagogie, histoire, philosophie), et une filière en sciences de la nature (mathématiques, physique, chimie ou biologie).

b) L'Université de Kankan comprend deux facultés :

- Faculté des sciences sociales, avec options en sociologie, langues-littérature, géographie, linguistique, philosophie, histoire, économie.

- Faculté des sciences de la nature, avec options en mathématiques, physique, chimie, biologie.

c) Les Instituts agro-zootechniques

Au nombre de 3, situés à Kankan, Kindia et Faranah, ils regroupent les étudiants des anciennes facultés du même nom qui poursuivent leurs études dans les dernières années du cycle. Les spécialités offertes sont agriculture, génie rural, sciences animales, élevage, production végétale, eaux et forêts.

d) L'Institut géo-mines de Boké, à proximité des mines de bauxite, propose une formation en 5 années dans les deux options, géologie et mines.

II . 4 - LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Les deux grandes décisions adoptées lors de la Conférence nationale de l'éducation en 1984, l'abandon du travail productif et le retour à l'enseignement en français, ont nécessité la mise en place de nouveaux programmes d'enseignement.

Ceux-ci, élaborés sous l'égide de l'Institut pédagogique national à partir d'ateliers nationaux tenus en août de la même année, consacrent la réhabilitation des disciplines traditionnelles (français, mathématiques, sciences) pour lesquelles ont été précisés le contenu des cours et leur progression.

Après deux années d'expérimentation, les évaluations faites ont montré que ces programmes étaient trop ambitieux compte tenu du niveau des élèves, et spécialement de leurs lacunes dans la langue d'enseignement.

En attendant que des programmes définitifs soient établis pour 1990, de nouveaux programmes ont donc été conçus, pour une période transitoire de 3 ans à partir de 1987. Pour les appliquer, les enseignants doivent suivre les directives pédagogiques et utiliser les fiches de préparation des leçons mises à leur disposition par l'IPN.

Les livres scolaires offerts par la France pour la plupart constituent également le support des matières enseignées et représentent un bouleversement radical de la pratique enseignante alors que pendant une vingtaine d'années les écoles guinéennes ont été privées de tout manuel scolaire : un premier don du gouvernement français de 350 000 livres pour le primaire (livres de langage, lecture, calcul) n'a pas suffi à satisfaire les besoins. Il a été complété en 1986 par de nouveaux envois de plus de 800 000 manuels couvrant toutes les disciplines et toutes les classes du primaire.

L'enseignement secondaire a été lui aussi doté de livres pour les élèves et d'ouvrages de référence pour les enseignants.

Une importance particulière dans les programmes est accordée au français, clé de voûte de l'ensemble du système dans la mesure où il véhicule depuis 1984 l'ensemble des matières.

Le principe qui régit son enseignement dès la 1ère année primaire est le constat que le français est une langue étrangère pour l'enfant guinéen qui accède à l'école, et qu'une langue se parle avant de s'écrire.

Les programmes de français dans les deux premières années tout spécialement, mais également dans les années suivantes, mettent en conséquence l'accent sur l'apprentissage de la langue, qui doit précéder d'au moins trois mois l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en 1ère année.

C'est dans cette optique que l'Institut pédagogique national a réalisé un premier manuel adapté au contexte national.

L'étude du vocabulaire, la grammaire et la conjugaison, l'orthographe et l'expression écrite interviennent à partir de la 3 ème année selon le rythme de progression retenu (voir en annexe 6).

Dans l'intervalle de temps où les manuels locaux s'élaborent peu à peu en fonction de l'expérimentation, les livres de français utilisés pour le primaire sont les suivants :

- 1ère année : Mamadou et Bineta (syllabaire).
- 2ème année : Le premier livre de lecture de Mamadou et Bineta.
- 3ème année : Le livre unique de l'écolier africain (EDICEF)N°3 .
- 4ème année : Le livre unique de l'écolier africain (EDICEF) N°4.
- 5ème année : Le livre unique de l'écolier africain (EDICEF) N°5.
- 6ème année : Afrique, mon Afrique (IPAM/EDICEF).

Au-delà du primaire, l'enseignement du français dans les collèges répond à un triple objectif : perfectionnement linguistique, acquisition de techniques et méthodes (rédactions, résumés de textes, exposés, utilisation d'ouvrages de référence, etc...), et initiation à la culture.

L'étude de textes (élocution, vocabulaire, lecture), la grammaire, la conjugaison, l'orthographe, et les techniques de l'expression écrite constituent les programmes de français dans le 1er cycle secondaire selon le principe d'un enseignement décloisonné.

Les manuels utilisés à ce stade sont "La 6ème et la 5ème en français" (IPAM/EDICEF), et "A l'écoute du monde" (EDICEF) pour les 3ème et 4ème années.

Le choix des textes de lecture se porte sur des contes ou romans africains (voir liste en annexe 7).

Au lycée, l'enseignement du français vise à consolider et développer les acquis fondamentaux du collège quant aux capacités et techniques d'expression, et les mêmes disciplines (grammaire, orthographe, vocabulaire, explication et commentaire de texte, dissertation) sont dispensées jusqu'à la classe terminale.

Mais l'objectif de cet enseignement est aussi et surtout d'ordre culturel, il doit être atteint par l'étude des littératures africaine et française qui se fait selon une approche historico-thématique (la liste des textes conseillés dans les programmes du lycée figure en annexe 8).

L'application d'un tel programme doit tenir compte évidemment d'un impératif qui est la remise à niveau linguistique de lycéens formés initialement dans les langues nationales et qui sont loin d'avoir une maîtrise satisfaisante de la langue française (1).

Le perfectionnement linguistique s'avère nécéssaire jusque dans l'enseignement supérieur où des cours de français sont institués pour tous les étudiants, dans le but de rehausser le niveau général des études.

Le retard accumulé dans la connaissance du français est moindre à l'école primaire où se pose toutefois un problème d'une nature différente, celui des enseignants qui ne maîtrisent pas la langue dans laquelle ils doivent professer, parce qu'eux-mêmes ne l'ont apprise qu'à un stade relativement avancé du cursus scolaire.

---

(1) Une idée du niveau linguistique des élèves arrivant au terme de l'enseignement secondaire dans l'ancien système encore tout proche est donnée par le témoignage d'un enseignant, paru dans la revue pédagogique "La nouvelle école", datée de décembre 1985 : "....dans le meilleur des cas, un bon élève de la classe de 12ème possède, en français, le même bagage qu'un élève du CM1 du système d'enseignement français. Il sait à peine lire et écrire, il comprend à peine le français standard, le niveau courant de la langue".

II . 5 - LE RECYCLAGE DES ENSEIGNANTS

On ne revient pas ici sur la formation initiale des enseignants dans les structures précédemment décrites (Ecoles nationales d'instituteurs, Ecoles normales secondaires ...), et dont les programmes ont été adaptés au nouveau contenu de l'enseignement..

Il convient par contre d'insister sur les actions de recyclage et de perfectionnement du personnel de l'éducation, qui constituent l'un des principaux axes d'intervention de la coopération française, et qui s'inscrivent depuis 1987 dans le cadre d'un nouveau dispositif.

A l'origine de ces actions, la 2ème Conférence nationale de l'éducation en mai 1985, portant sur l'évaluation de l'enseignement après une année d'expérimentation des programmes en français, a mis l'accent sur la faiblesse du niveau linguistique des maîtres, et leur manque de formation pédagogique.

Les causes d'une telle situation sont connues, elles se résument pour l'essentiel en trois points : le statut du français comme simple discipline à l'école primaire pour les promotions scolarisées à partir de 1968, la formation idéologique plus que pédagogique donnée dans les Ecoles normales d'instituteurs et l'Ecole normale supérieure, et l'absence de tout manuel scolaire ou autre ouvrage didactique durant plus de 20 ans.

Selon les termes mêmes d'un rapport de l'Institut pédagogique national (1), il en est résulté :

- "Des classes désertées par des maîtres qui se sentent incapables d'enseigner dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas.

- "Des cours magistraux théoriques qui ne laissent aux élèves aucune possibilité de s'exprimer.

- "L'enseignement d'une langue vidée de sens.

- "L'incapacité des maîtres à utiliser les manuels proposés : l'expérience a montré que les maîtres du primaire sont le plus souvent incapables de faire les exercices proposés dans les manuels courants ou dans les fiches rédigées par l'IPN ; Quant aux professeurs du secondaire, la situation est

(1) "Projet franco-guinéen de perfectionnement des enseignants", IPN, Conakry.

encore plus grave car aucun d'eux n'a été préparé aux exercices du 1er ou du 2ème cycle : étude de texte, résumé, dissertation, étude d'une oeuvre intégrale".

Parmi les premières mesures prises pour pallier les lacunes des enseignants, figure la création en 1985 des Centres de formation continue implantés dans chacune des 36 préfectures, et ouverts aux instituteurs les moins qualifiés.

En fait, les CFC ont peu fonctionné, faute de programmes et d'animateurs.

Par ailleurs, les nombreux séminaires organisés le plus souvent à l'échelle nationale à Conakry avant d'être démultipliés dans les provinces, n'ont pas donné les résultats attendus, parce qu'ils ont privilégié la formation méthodologique au détriment de la formation de base ou de mise à niveau en français.

Le rapport de l'IPN précédemment cité note ainsi :

> " Toutes les actions entreprises ont visé à l'amélioration du savoir-faire alors qu'il fallait améliorer le savoir, c'est à dire la connaissance de la langue à enseigner. C'est ainsi que les stages de recyclage organisés dans tout le pays ont réussi à former quelques utilisateurs capables de répéter certaines techniques, de redonner les informations qu'ils avaient reçues, mais n'ont pas fourni aux maîtres les moyens d'innover ou de créer, ni réussi à améliorer leur niveau en langue."

Ces actions peu efficaces quant à l'objectif souhaité impliquaient en outre des délais d'exécution trop lents compte tenu des besoins immédiats : 10 ans auraient été nécessaires aux trois spécialistes de l'enseignement en français affectés à l'IPN pour toucher les 12 000 enseignants guinéens, à raison de 1 200 stagiaires par an.

Ce bilan peu satisfaisant a conduit à l'adoption d'un nouveau programme dont l'objectif est la mise à niveau en français de tous les enseignants guinéens dans un délai de 5 ans.

Un Centre de perfectionnement linguistique (CPL) a été crée pour cela en 1986 à Conakry.

Le programme comporte 3 phases :

- Evaluation et sélection des futurs formateurs au moyens de tests objectifs.
- Formation des formateurs.
- Mise à niveau des enseignants en exercice.

Les actions envisagées dans les deux premières phases sont déjà achevées, ou en cours de réalisation : les tests de recrutement effectués en 1986 ont abouti à la sélection de 350 instituteurs répartis en deux promotions qui seront chargés de recycler leurs collègues en exercice après avoir reçu eux-mêmes une formation de 18 mois au CPL.

La première promotion (150 stagiaires) qui a démarré en mars 1987 terminera son stage en décembre 1988 ; La durée de formation de la seconde promotion doit s'étendre du printemps 1988 à la fin 1989.

Le contenu des stages, encadrés par des assistants techniques français et des animateurs guinéens, met l'accent sur le perfectionnement en langue (pratique orale et écrite de la langue française de communication courante, et de la langue française comme langue d'enseignement des autres disciplines), et inclut également deux autres volets : perfectionnement en pédagogie (utilisation des méthodes et manuels), et initiation à la formation de formateurs (animation de réunions, production de documents pédagogiques).

A l'issue de leurs 18 mois de stage, les formateurs seront envoyés dans les Centres préfectoraux de formation continue (une dizaine par centre), avec le statut de Conseiller pédagogique, pour la mise à niveau des enseignants du primaire et du secondaire (à raison de 2 jours par semaine pour chaque enseignant pendant trois ans).

Ces nouveaux Conseillers pédagogiques seront appuyés dans leur tâche par un Assistant technique français nommé dans chacune des 7 Académies de province.

Ce dispositif décentralisé, qui met en oeuvre des moyens importants tant humains que matériels, devra être entretenu par un suivi logistique conséquent. Le succès de l'opération dépend en outre d'une revalorisation de la fonction enseignante qui justifie les efforts de reconversion des maîtres, confrontés par ailleurs à des conditions d'enseignement difficiles.

III - EVOLUTION DE LA SCOLARISATION

Le tableau 8 donne l'évolution des effectifs scolarisés dans le primaire et le secondaire depuis l'indépendance.

Il révèle une progression incontestable du nombre des élèves sur l'ensemble de la période, mais qui, forte dans les premières années, se ralentit par la suite, et devient même négative à certains moments.

Tableau 8 : EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISES

Année	Enseignement PRIMAIRE		Enseignement SECONDAIRE		Enseignement SUPER
	Effectif	% de filles	Effectif	% de filles	Effectif
1957/58	42 543	22,4	2 547	14,1	.....
1958/59	46 616	22,3	4 557	13,5	.....
1959/60	79 373	16,3	5 285	13,5	.....
1960/61	96 629	26,1	6 810	13,4	.....
1961/62	116 351	27,1	8 855	13,8	.....
1962/63	159 495	30,1	10 398	10,3	.....
1963/64	189 859	29,8	9 630	12,1	.....
1964/65	183 103	30,6	12 153	15,6	.....
1965/66	171 629	30,7	14 849	15,9	376
1966/67	166 039	30,5	17 967	19,3	.....
1967/68	144 394	30,6	29 118	16,5	.....
1968/69	167 340	31,3	38 782	17,2	.....
1969/70	194 984	31,4	51 118	18,8	.....
1970/71	191 287	31,7	59 908	20,7	1 974
1971/72	163 982	36,0	67 211	22,2	.....
1972/73	190 576	31,6	69 236	22,3	.....
1973/74	196 411	31,5	70 813	23,0	.....
1974/75	203 138	31,3	69 772	24,4	9 816
1975/76	198 849	33,6	79 695	25,1	12 139
1976/77	225 727	34,5	84 677	25,4	14 493
1977/78	237 999	33,9	85 776	27,6	18 281
1978/79	252 100	34,6	87 176	27,3	21 249
1979/80	262 833	33,6	89 417	27,8	17 751
1980/81	257 547	33,0	89 900	35,6	18 402
1981/82	249 905	33,0	86 285	27,7	13 161
1982/83	247 702	36,7	87 055	26,8	13 164
1983/84	246 129	32,4	89 755	27,2	11 312
1984/85	287 804	31,5	93 815	26,0	10 664
1985/86	276 438	31,7	86 474	25,7	8 801
1986/87	270 140	30,7	76 538	24,6	6 753

III . 1 - L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En passant de 42 500 en 1957 à 270 000 en 1986, le nombre des élèves du primaire a été multiplié par 6,3 en l'espace de 29 ans, avec une croissance annuelle moyenne de 6,6 %, supérieure à la simple croissance démographique de la classe d'âge concernée.

Le taux de scolarisation primaire n'en demeure pas moins fort bas : estimé à 27 % en 1986, il est l'un des plus faibles d'Afrique, avec ceux observés dans certains pays du Sahel.

Surtout, on remarque une absence de tendance continue dans le développement de la scolarisation primaire, ce qui constitue un trait distinctif de la Guinée : après l'explosion scolaire consécutive à l'indépendance, on relève ainsi une régression des effectifs qui, de 190 000 en 1963 tombent à 144 000 quatre années plus tard.

Le mouvement en dents de scie se poursuit au-delà, il traduit la discontinuité de la politique éducative, et une certaine résistance à la scolarisation intervenant après une forte demande d'éducation. Ceci est manifeste à la fin de l'ancien régime scolaire qui enregistre quatre années successives de décroissance des effectifs.

L'instauration d'un nouveau système en 1984, et le retour à l'enseignement en français, suscitent une forte reprise (+ 16,9 %), aussitôt suivie d'une régression qu'expliquent sans doute les multiples problèmes posés par la rénovation de l'enseignement.

Un autre trait caractéristique de l'éducation en Guinée est la sous-scolarisation féminine que l'on retrouve partout en Afrique, et d'autant plus que le niveau de scolarisation est faible, mais qui est ici plus accentuée que dans la plupart des pays.

L'augmentation du pourcentage de filles dans le primaire est relativement modérée sur la longue période (de 22 % en 1957 à 31 % en 1986), et elle s'est opérée dans les premières années d'indépendance : la proportion de 30 % de filles dans les établissements primaires était atteinte dès 1962, elle s'est progressivement élevée jusqu'à 34 % à la fin des années 1970 (avec des pointes de 36 % en 1971 et 1982, la descolarisation de ces années-là étant plus le

fait des garçons que des filles), avant de régresser au niveau atteint 20 ans plus tôt (31 % contre 37 % environ au Burkina Faso, au Mali ou au Niger).

III . 2 - L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il a progressé plus rapidement que le primaire puisqu'il a vu ses effectifs multipliés par 30 depuis l'indépendance, l'accroissement annuel moyen étant de 12,4 %.

Cette évolution générale, irrégulière elle aussi, résulte d'un accroissement important jusqu'au début des années 1970, de régressions plus rares que dans le primaire, et d'un plafonnement des effectifs de 1976 à 1983. Celui-ci, conjugué avec l'augmentation de la population scolarisable, entraîne une certaine diminution du taux de scolarisation secondaire, qui s'accélère en 1985 et 1986, en raison d'une chute notable des effectifs (- 7,8 % et -11,5 %), alors qu'il n'y a pas eu en 1984, comme dans le primaire, de relance réelle de la croissance.

Selon les estimations du Ministère de l'éducation nationale, le taux de scolarisation secondaire serait ainsi passé de près de 12 % en 1976 à 8,2 % en 1986.

L'évolution du pourcentage de jeunes filles dans les collèges et lycées a suivi une évolution différente mais a été en définitive plus forte que dans le primaire (de 14 % en 1957 à 25 % en 1986) : d'abord décroissante jusqu'en 1962, leur part a augmenté, pour atteindre 27 % en 1977 et stationner à ce stade jusqu'en 1983 (à l'exception d'une pointe de 35 % en 1980!), avant de redescendre à 25 % en 1986 (contre 30 % au Mali ou encore 32 % au Burkina Faso).

III . 3 - L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Inexistant lors de la période coloniale, croissant lentement les premières années de l'indépendance, l'enseignement supérieur a connu une véritable explosion dans les années 1970, avec la création notamment de filières en agronomie (encore que le contenu des études n'y ait guère été de niveau universitaire) : comptant moins de 400 étudiants en 1965, cet ordre d'ensei-

gnement a vu ses effectifs croître jusqu'à plus de 21 000 en 1978 (dont 12 000 étudiants dans les formations agricoles).

Par la suite, le constat d'une surproduction de cadres par rapport aux débouchés potentiels a entraîné une importante déflation des effectifs qui n'étaient plus qu'au nombre de 6 700 environ en 1986.

L'évolution de la participation féminine dans l'enseignement supérieur est encore plus irrégulière que dans les autres degrés d'enseignement, elle a retrouvé en 1986 son niveau atteint en 1980 (14 % de jeunes filles dans les facultés et divers instituts) après avoir culminé à 23 % en 1983.

IV - BILAN QUANTITATIF DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT EN 1986/87

C'est à la lumière des nouvelles dispositions arrêtées depuis 1984 qu'il convient d'interpréter le diagnostic du système éducatif guinéen établi sur la base des dernières statistiques disponibles (1).

Les points suivants seront successivement traités, pour chaque niveau d'enseignement : les effectifs scolarisés, le personnel enseignant, les infrastructures, le rendement interne.

IV . 1 - L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A - Les effectifs

On a vu qu'avec 270 140 élèves en 1986/87, l'enseignement primaire ne touche que 27,0 % de la classe d'âge concernée (les 7-12 ans), ce taux brut de scolarisation est en régression puiqu'il avait atteint 33 % en 1979.

L'insuffisance des structures d'accueil, le manque de maîtres expliquent le faible développement de la scolarisation, son évolution négative traduit peut-être une certaine lassitude des parents face aux dysfonctionnements d'une école en cours de restructuration.

---

(1) Ministère de l'éducation nationale : "Analyse des statistiques scolaires et universitaires 1986/87", Conakry, novembre 1987.

Peu développée, la scolarisation primaire l'est aussi inégalement, en fonction de deux critères, la région et le sexe.

Disparités régionales : le taux de scolarisation brut varie selon les académies, de 50 % pour Conakry à 19 % pour Labé.

ACADEMIE	Taux brut de scolarisation (1986/87)
CONAKRY	50,1 %
DUBREKA	36,9 %
KINDIA	21,7 %
BOKE	23,6 %
LABE	18,8 %
FARANAH	25,2 %
KANKAN	19,2 %
N'ZEREKORE	29,0 %
Ensemble GUINEE	27,0 %

L'écart est plus grand encore quand on oppose le secteur urbain dans son ensemble qui présente un taux de scolarisation relativement élevé de 54,1 %, et le secteur rural où ce taux n'est plus que de 17,6 %.

Disparités selon le sexe : Bien qu'elles soient sensiblement plus nombreuses que les garçons, les filles constituent moins du tiers des effectifs scolarisés dans le primaire (30,7 %). Leur taux de scolarisation s'établit à 16,5 % en 1986/87, il est de 37,6 % pour le sexe masculin.

B - Le personnel enseignant

Le corps enseignant du primaire demeure très peu féminisé puiqu'il ne comprend que 18,6 % de femmes parmi les 7 493 maîtres en exercice en 1986/87.

Sa qualification tend à s'améliorer dans la mesure où la proportion des instituteurs issus des Ecoles normales augmente régulièrement, mais on sait que la formation dispensée dans ces écoles a été pendant longtemps

très insuffisante et qu'elle ne garantit guère une bonne maîtrise de la langue française (1).

Parallèlement, le corps des moniteurs qui n'ont généralement que leur diplôme de fin d'études élémentaires est en voie de disparition.

REPARTITION DES MAITRES DU PRIMAIRE SELON LA CATEGORIE (en 1986/87)

Catégorie	Effectifs	%
Instituteurs ordinaires (IO)	3 785	50,1
Instituteurs adjoints (IA)	3 605	48,1
Moniteurs	103	1,8
TOTAL	7 493	100,0

IO = Instituteurs sortis des ENI ou des facultés (2 à 3 ans d'études)
IA = Instituteurs adjoints sortis des anciennes écoles normales primaires ou des ENI n'ayant pas atteint les moyennes requises pour être IO.

Le ratio élèves/maître (36) est en principe satisfaisant mais cette moyenne nationale dissimule de forte disparités, depuis les maîtres qui ont à leur charge de très faibles effectifs en zone rurale jusqu'à ceux qui sont confrontés à des classes de 90 ou 100 élèves en zone urbaine (particulièrement dans la capitale).

Cette surcharge fréquente des classes, conjuguée à l'insuffisance de l'encadrement pour des maîtres peu expérimentés à l'enseignement en français, ne manque pas de poser de sérieux problèmes de fonctionnement.

(1) Les tests effectués pour sélectionner les meilleurs instituteurs et en faire des conseillers pédagogiques ont montré que les personnes âgées de moins de 30 ans, dont la scolarité s'est faite en langue nationale, ont de très faibles résultats en expression orale, ainsi qu'en grammaire et en vocabulaire. Or les enseignants sont jeunes dans leur majorité, et 54 % d'entre eux en 1986 ont moins de 9 ans d'ancienneté dans la fonction.

C - L'infrastructure scolaire

Le manque d'infrastructures constitue un frein à l'expansion de la scolarisation, et la plupart des locaux existants, vétustes et insalubres, ne répondent pas aux normes exigées pour l'enseignement.

Sur les 6 454 salles ce classes actuellement disponibles, dont la répartition selon la nature de la construction est donnée ci-dessous, on estime que 70 % sont à restaurer, et que 30 % sont à reconstruire parce qu'elles représentent un danger pour les élèves.

Nature de la construction	Nombre	%
Dur	3 185	49,3
Semi-dur	1 392	21,6
Banco	1 794	27,8
Hangar	83 3	1,3
TOTAL	6 454	100,0

Le ratio élèves/classe est égal à 42 pour l'ensemble du pays mais il présente également de grandes variations, s'élevant à 81 élèves par classe à Conakry.

L'équipement de ces salles est rudimentaire, souvent réduit à un tableau noir et quelques tables-bancs, insuffisantes par rapport au nombre d'élèves. Le système de double vacation instauré dans certains cas pour faire face aux effectifs pléthoriques impose un surcroît de travail aux maîtres et tend à accroître l'absentéisme des élèves.

D - Le rendement interne

Les conditions peu favorables de l'enseignement entraînent un faible rendement du primaire mais pas forcément plus mauvais que dans d'autres pays de la région.

Pour les cinq premières années du cycle, les taux de promotion dans la classe supérieure varient de 60 % à moins de 70 %, les taux de redoublement tournent autour de 24 %, et les taux d'abandon s'échelonnent entre 9 et 15 %.

La dernière année du primaire se distingue par l'importance de ses taux de redoublement et d'abandon (40 % et 30 % respectivement), le passage à l'enseignement secondaire se faisant plus sélectif. C'est ainsi que, en 1986, 7 824 élèves ont réussi le concours d'entrée en 7ème année sur un total de 28 594 candidats, soit un taux d'admission de 27,4 %, en diminution par rapport aux années précédentes.

La moyenne des taux de rendement pour les deux premières années de fonctionnement du nouveau régime scolaire (1984/85 et 1985/86) s'établit de la façon suivante :

Taux de promotion, de redoublement et d'abandon selon la classe

(Moyenne arrondie des taux observés en 1985 et 1986)

TAUX	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
. de promotion	69	67	63	63	60	33 (1)
. de redoublement	22	24	27	23	25	37
. d'abandon	9	9	10	14	15	30

(1) Le taux de promotion de la 6ème année à la 7ème année (ou 1ère année du secondaire) est de 30 % pour l'enseignement général, il est un peu supérieur quand on prend en compte les passages dans l'enseignement technique et professionnel.

Par rapport aux dernières années du régime précédent, on observe une certaine baisse des taux de promotion et d'abandon, au profit des taux de redoublement qui deviennent plus importants.

La méthode des cohortes reconstituées permet de déterminer ce que serait la progression d'une cohorte de 1 000 élèves inscrits en 1ère année si ces taux devaient rester constants :

Progression d'une cohorte fictive de 1 000 élèves sur la base des taux de rendement de 1985 et 1986

	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème
Effectif atteignant la classe	1000	885	780	673	551	443	242
Abandons au niveau de la classe	115	105	107	122	108	201	

Selon cette progression, il existe une forte déperdition en cours et à l'issue du cycle : 22 % des élèves entrant en 1ère année n'atteignent pas même la 3ème année de scolarité, seulement 55 % parviennent à la 5ème année, et ils ne sont plus que 24 % à accéder à l'enseignement secondaire.

Le cheminement des élèves tout au long du cursus scolaire montre par ailleurs que, sur les 443 qui arrivent à la fin du cycle, un quart n'a jamais redoublé, c'est le cas de 15 % des élèves qui entrent au secondaire.

Un indicateur classique en démographie scolaire pour mesurer le rendement d'un système éducatif est le rapport input/output : il est égal au total des années investies pour la formation d'une cohorte (y compris ceux qui abandonnent l'école en cours de route), rapporté au nombre d'élèves qui achèvent le cycle, le tout divisé par le nombre d'années que dure le cycle. Ce rapport prend la valeur 1 dans le cas d'une efficacité maximale d'un système où tous les élèves parviennent au terme du cycle et le quittent sans avoir jamais redoublé (1).

D'après les taux de promotion, redoublement et abandon de 1985 et 1986, on obtient pour la Guinée un rapport input/output qui atteint 2,2, signe d'une efficacité médiocre du système éducatif, c'est à dire d'un rendement faible pour une durée, et donc un coût de formation, élevés.

IV . 2 - L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

A - Les effectifs

L'enseignement secondaire enregistre une chute importante de ses effectifs qui, au nombre de 76 538 en 1986 (dont 73 % dans le premier cycle), se retrouvent à peu près au niveau atteint en 1975, après avoir culminé à 94 000 en 1984.

Une sélection accrue pour les nouvelles admissions, et la recrudescence des abandons en cours de scolarité, expliquent cette diminution, qui se traduit par une baisse significative du taux de scolarisation secondaire : celui-ci passe de 10,7 % à 8,3 % entre 1984 et 1986.

---

(1) Par exemple, pour un cycle de 6 ans :

$$\frac{\text{Années-élèves}}{\text{Elèves}} = \frac{6 \times 1000}{1000} = 1$$

Les disparités régionales sont ici plus accentuées encore que dans le primaire : la province de Conakry, avec 40 % des élèves du secondaire, affiche ainsi un taux de scolarisation secondaire de 27,4 % qui s'oppose au taux le plus faible observé dans la province de Labé (2,9 %).

ACADEMIE	Taux brut de scolarisation secondaire (1986/87)
CONAKRY	27,4 %
DUBREKA	10,1 %
KINDIA	6,5 %
BOKE	5,7 %
LABE	2,9 %
FARANAH	6,1 %
KANKAN	4,1 %
N'ZEREKORE	7,5 %
Ensemble GUINEE	8,3 %

La discrimination entre les sexes est également plus marquée dans le secondaire où les jeunes filles ne représentent que 24,6 % des élèves (contre près de 31 % dans le primaire).

Une autre caractéristique du primaire se trouve renforcée dans le secondaire, c'est l'âge élevé des collégiens et lycéens, dû à la base aux inscriptions tardives, puis aux redoublements répétés tout au long des deux cycles : alors que l'âge théorique s'étend de 13 à 19 ans, il s'avère que 23 % des élèves du secondaire sont âgés de plus de 19 ans (la moitié des élèves en terminale ayant 21 ans ou plus).

8 - Le personnel enseignant

L'enseignement secondaire est encadré en 1986/87 par 3 577 enseignants parmi lesquels les femmes ne constituent qu'une très petite minorité (9,3 %).

Le manque de qualification de ce personnel, où les instituteurs et assimilés sont les plus nombreux, demeure l'un des principaux problèmes de l'enseignement guinéen :

RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE SELON LA QUALIFICATION
(en 1986/87)

Qualification	Effectifs	%
Diplômés de l'enseignement secondaire	1 347	37,7
Instituteurs et assimilés	1 789	50,0
Etudiants stagiaires	441	12,3
TOTAL	3 577	100,0

La sous-qualification des enseignants est particulièrement préoccupante dans les disciplines scientifiques (sciences exactes et expérimentales) où les professeurs ayant les titres requis pour enseigner à ce niveau ne représentent que 25 % et 31 % respectivement des enseignants (contre 44 % pour les sciences sociales).

Peu formés, et ayant souvent peu d'expérience professionnelle (d'autant plus qu'ils sont qualifiés : 35 % des titulaires d'un DES ont moins de 5 ans d'ancienneté), les enseignants sont aussi insuffisants en nombre dans certaines disciplines : sciences exactes, et surtout anglais.

Le ratio élèves/enseignant, de 21, n'apparaît pas trop élevé, mais, comme pour le primaire, cette moyenne générale masque de fortes disparités régionales : les enseignants de Conakry III, l'une des préfectures de la capitale, ont en moyenne la charge de 43 élèves, alors qu'on ne compte que 7 ou 8 élèves par enseignant dans six préfectures de l'intérieur.

C - Les infrastructures

La fermeture d'établissements en mauvais état, à faible effectif, ou mal situés, a fait baisser le nombre d'établissements, et il n'y a plus en 1986/87 que 225 collèges et lycées (contre 370 en 1983) comprenant 1 522 salles de classe.

Les mêmes constatations faites au sujet du primaire sont valables pour le secondaire, quant à l'état déplorable des locaux dont 76 % sont construits en dur, et quant à leur équipement dérisoire.

Le ratio élèves/classe à l'échelle du pays est élevé (50) bien qu'en voie d'amélioration, il est particulièrement fort dans les grandes villes, surtout la capitale où la préfecture de Conakry III dénombre une moyenne de 119 élèves par classe.

De faibles ratios dans d'autres préfectures (par exemple Lélouma avec 12 élèves par classe) indiquent toutefois que le plein de la scolarisation, compte tenu des infrastructures existantes, n'est pas réalisé.

D - Le rendement du secondaire

On observe, dans les nouvelles structures mises en place en 1985/86, un très médiocre rendement du secondaire, inférieur à ce qu'il était dans l'ancien système, et inférieur également au rendement interne du primaire.

Il a été caractérisé cette année-là (la seule pour laquelle les données sont disponibles) par de faibles taux de promotion d'une classe à l'autre (de 49 % à 56 % pour les classes internes de chaque cycle), et des taux élevés pour les redoublements (souvent voisins de 30 %), ainsi que pour les abandons (de 13 % à 20 %).

Ces traits sont accentués pour les classes sanctionnées par un examen : 45 % des élèves de 10ème (année du BEPC) et de 12ème (Baccalauréat 1ère partie) ont été amenés à redoubler leur classe, et 25 % et 36 % respectivement ont abandonné leurs études.

Le taux de redoublement en terminale est faible au contraire, mais il n'a pas grande signification en raison des mesures temporaires adoptées pour assurer la transition entre l'ancien et le nouveau système.

Taux de promotion, de redoublement et d'abandon selon la classe
(Orientation des élèves à la fin de l'année 1985/86)

TAUX	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	Term.
. de promotion	49	54	56	31	56	19	....
. de redoubl.	31	30	30	44	24	45	10
. d'abandon	20	16	14	25	20	36	....

L'importance des redoublements et des abandons témoigne d'une plus grande rigueur des autorités administratives qui imposent une sélection accrue en vue d'améliorer le niveau qualitatif de l'enseignement.

Le système devient très élitiste, ainsi que l'établit la progression selon les taux ci-dessus d'une cohorte de 1 000 élèves inscrits en 7ème année : si ces taux devaient se maintenir, ce seraient moins du quart des élèves qui parviendraient au second cycle secondaire (24 %), et 6 % seulement qui atteindraient la classe terminale.

Progression d'une cohorte de 1000 élèves selon les taux de rendement de 1985/86

	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème	Term.
Effectifs atteignant la classe	1000	710	548	438	242	179	62
Abandons au niveau de la classe	290	162	110	196	63	117	....

On voit que la remise a niveau entraîne des abandons très nombreux dès la 1ère année du secondaire, 29 % des élèves quittant l'école à ce niveau.

Ces résultats ne préjugent pas cependant de ce que sera l'évolution réelle des élèves tout au long du cursus secondaire, dont on peut penser que le rendement interne s'améliorera grâce à une sélection plus poussée à l'entrée.

L'instabilité des taux de réussite à l'examen du baccalauréat confirme le caractère ponctuel des données de rendement en cette période de transition :

Pourcentages d'admis aux examens du secondaire en 1986 et 1987

EXAMENS	1985/86	1986/87
BEPC	25,3 %	21,2 %
Baccalauréat 1ère partie	7,1 %	22,9 %
Baccalauréat 2ème partie	4,3 %	42,1 %

IV . 3 - L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

A - Les effectifs

Le tableau 9 qui présente les différentes filières de formation avec leurs effectifs, illustre la complexité de l'enseignement technique et professionnel guinéen.

Tableau 9 .: NOMBRE D'ETABLISSEMENTS, D'ELEVES ET D'ENSEIGNANTS SELON LA FILIERE DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE EN 1986/87

ECOLES	Type de formation	Etablissements	Elèves	Enseignants
CFP	Techniciens qualifiés	17	2 485	628
ENI	Instituteurs	7	841	101
ENS	Professeurs (1er cycle second.)	2	95	26
ENEPS	Professeurs éducation physique	1	115	16
ENSET	Enseignants techniciens	1	96	.....
ENSS (A)	Agents de santé	3	928	63
ENSS (B)	Aides de santé, sages-femmes	1	169	20
EN Secrétar.	Secrétaires	1	500	23
ENP&T	Agents des postes et télécom.	1	266	30
ENA	Techniciens en agriculture	2	151	47
E N S E M B L E		36	5 646	954

L'enseignement technique et professionnel est tout à fait minoritaire dans l'ensemble de l'enseignement secondaire dont il ne constitue en 1986/87 que 6,9 % des effectifs.

Il subit lui aussi, et plus encore que l'enseignement général, une diminution du nombre de ses élèves (ils étaient près de 8 000 en 1983), consécutive à l'arrêt du recrutement automatique des sortants dans le cadre de la fonction publique.

C'est le secteur de l'enseignement où la représentation féminine est la plus forte (37 %), mais cette part varie beaucoup en fonction des filières de formation (de 11 % dans les Centres de formation professionnelle à 95 % à l'Ecole de secrétariat).

Une des principales caractéristiques de cet enseignement est l'âge très avancé des élèves, qui y accèdent après de multiples redoublements au primaire et au secondaire : on dénombre selon les écoles de 85 à 100 % de jeunes âgés de plus de 21 ans, et les plus de 23 ans sont en majorité partout.

La composition du secteur technique et professionnel par filière révèle la prédominance des Centres de formation professionnelle qui regroupent 17 établissements sur 36, et 44 % des effectifs. Avec moins de 2 500 élèves cependant (contre 4 700 en 1983), ils sont loin de répondre aux besoins en main-d'oeuvre qualifiée, d'autant plus que la répartition selon la spécialité est actuellement remise en cause par les nouvelles options économiques du gouvernement.

Parmi les autres établissements, la situation des Ecoles normales d'instituteurs et des Ecoles normales secondaires, sous-utilisées en raison du manque d'attrait de la fonction enseignante, s'oppose à celle de l'Ecole nationale de secrétariat, surpeuplée compte tenu des modestes moyens matériels et didactiques dont elle dispose.

Les écoles de la santé ont de leur côté une capacité d'accueil insuffisante par rapport aux besoins.

B - Le personnel enseignant

Les enseignants guinéens employés à plein temps (85,7 % du total des enseignants) sont souvent des agents techniques issus des écoles professionnelles et techniques. Les éléments relativement qualifiés y sont en minorité (46,5 %), surtout dans les CFP (29 %), ce qui ne manque pas d'influer très négativement sur la qualité de la formation.

Répartition des enseignants intra-muros (à plein temps) selon la qualification

QUALIFICATION	%
Professeurs - ingénieurs (DES)	20,5
Cadres moyens (instituteurs, aides-ingénieurs, aides de santé, sages-femmes.....)	25,9
Agents techniques	48,3
Instituteurs-adjoints, moniteurs, étudiants diplomitifs	5,3

Le personnel employé à temps partiel (12,6 % des enseignants) intervient dans les Ecoles nationales de la santé et l'Ecole de secrétariat, il présente en général une meilleure qualification.

Le reste du personnel enseignant (1,7 %) est constitué d'expatriés en poste dans les Centres de formation professionnelle.

Le ratio élèves/enseignant est en principe satisfaisant, il varie de 4 élèves par enseignant dans les CFP et les Ecoles normales secondaires à 22 à l'Ecole de secrétariat. Ces ratios ne sont cependant pas très significatifs étant donné la sous-qualification notoire des enseignants dans certaines écoles.

C - Les infrastructures et conditions d'enseignement

Au délabrement des bâtiments, commun à tous les ordres d'enseignement, s'ajoute le problème de l'extrême dénuement des établissements en matériels, fournitures et équipements, indispensables pour les types de formation dispensée.

Les principales difficultés qui affectent le fonctionnement des écoles professionnelles et techniques peuvent se résumer en quelques points :

- Ancienneté et inadaptation de l'outillage collectif souvent inutilisable aux trois quarts.
- Inexistence ou rareté de l'outillage individuel dans les CFP et l'Ecole de secrétariat (une machine à écrire pour 10 élèves).
- Manque de matériaux et de la matière d'oeuvre nécéssaires aux travaux pratiques dans les CFP.
- Irrégularité de l'alimentation électrique qui limite l'utilisation de l'équipement.

Dans ces conditions, et quel que soit le rendement du système (il diffère beaucoup d'un établissement à l'autre), les écoles professionnelles n'offrent qu'une formation de faible qualité et se trouvent fortement dépréciées.

IV . 4 - L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A - Les effectifs

La déflation des effectifs, après le sommet atteint en 1978 (21 249 étudiants), se poursuit, conformément au souci des autorités d'adapter les flux de diplômés aux capacités d'absorption de l'économie.

Les 6 753 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 1986/87 sont répartis selon la filière de façon suivante :

FILIERE	Nombre	%
Agronomie	779	11,5
Sciences de la nature	2 858	42,3
Sciences sociales et droit économique	1 903	28,2
Sciences techniques	855	12,7
Sciences médicales	358	5,3
T O T A L	6 753	100,0

Toutes les filières de formation connaissent par rapport à l'année précédente une diminution de leurs effectifs, plus ou moins forte selon les cas : limitée en ce qui concerne les sciences de la nature, les sciences sociales, juridiques et économiques, et les sciences techniques (de l'ordre de - 10 %), plus sensible en médecine et pharmacie (- 22 %), et très importante dans les facultés d'agronomie en voie de suppression (-64 %).

Les caractéristiques relevées pour les degrés inférieurs se trouvent accentuées dans l'enseignement supérieur :

- Inégalités régionales : la capitale concentre 69 % des effectifs.
- Faible participation des jeunes filles : elles ne constituent que 13,7 % de l'ensemble des étudiants, pourcentage en baisse, il était de 23 % en 1983.
- Age élevé des étudiants : 28 % ont plus de 25 ans.

B - Le personnel enseignant

Il comprend 981 enseignants, dont 78,9 % professeurs guinéens employés à plein temps, 10,4 % experts étrangers, et 10,7 % chargés de cours rétribués à la vacation.

En dépit d'une certaine amélioration, le niveau de qualification des enseignants demeure faible, le recrutement se faisant le plus souvent sur titre, parmi les anciens élèves : 81,8 % sont titulaires d'un Diplôme d'études supérieures (DES), 15,8 % seulement ont un doctorat (c'est le cas de moins de 10 % des enseignants guinéens à plein temps), mais le corps des instituteurs et étudiants stagiaires tend à disparaître (2,4 %).

C - Les infrastructures

Comme pour les autres degrés d'enseignement, les infrastructures sont dans un état déplorable et, en dehors de l'Université de Conakry restaurée dans la cadre de l'assistance bilatérale soviétique, offrent peu de locaux fonctionnels.

L'absence de laboratoires et d'ateliers se fait particulièrement sentir dans les disciplines scientifiques et techniques, et toutes les filières souffrent de l'extrême dénuement de leurs bibliothèques.

IV . 5 - CONCLUSIONS

Le bilan établi à partir des plus récentes statistiques scolaires (1) montre que, en cette période de rénovation du système éducatif, l'enseignement guinéen demeure confronté à deux contraintes majeures qui limitent son expansion quantitative : les infrastructures et le personnel enseignant.

Les établissements sont en nombre insuffisant pour répondre à la demande sociale d'éducation, et présentent un état de délabrement et de sous-équipement qui nuit à la qualité du système éducatif.

---

(1) Le tableau page suivante récapitule les principaux indicateurs statistiques de la situation de l'enseignement en 1986/87.

Tableau 10 : BILAN STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT EN 1986/87

DEGRE D'ENSEIGNEMENT	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TECHNIQUE et PROFESSIONNEL	SUPERIEUR
ELEVES				
Effectif total	270 140	76 538	5 646	6 753
% de filles	30,7%	24,6%	37%	13,7%
% de redoublants	24,9%	38,8%	24,7%	8,9%
Taux de scolarisation (classe d'âge)	27,3% (7-12 ans)	8,3% (13-19ans)	-	-
ENSEIGNANTS				
Effectif total	7 493	3 577	954	981
% de femmes	18,6%	9,3%	..... (personnel intra-muros)	.....
Qualification	Instituteurs : 50,1% Instit. adj. : 48,1% Moniteurs : 1,8%	DES : 37,7% Instituteurs: 50,0% Etudiants : 12,3%	DES : 20,5% Cadres moyens: 25,9% Agents techn.: 48,3% Autres : 5,3%	Docteurs : 15,8% DES : 81,8% Instituteurs,: 2,4% Etudiants
Ratio élèves/enseignant	36	21	6	7
INFRASTRUCTURES				
Nombre d'établissements	2 204	225	36	20
Nombre salles de cl.	16 454	1 522	190	.....
Ratio élèves/classe	42	50	30	40

La sous-qualification persistante des enseignants reste préoccupante, surtout dans les degrés post-primaires où seule une minorité possède les diplômes requis, tandis que l'important effort de recyclage entrepris au niveau du primaire est appelé à se poursuivre encore quelques années.

Dans ces conditions qui font obstacle à un fonctionnement efficace du système éducatif, la volonté de rehausser les niveaux scolaires au moyen d'une sélectivité accrue s'est traduite par une intensification des redoublements et des déperditions entraînant une dégradation des rendements scolaires.

On observe dans le même temps une orientation plus contraignante des élèves qui a eu pour effet notamment de dégonfler un enseignement supérieur hypertrophié compte tenu des débouchés offerts par le marché de l'emploi.

D'une façon générale, les mesures prises pour améliorer la qualité de l'enseignement (fermeture d'établissements trop délabrés, mise en disponibilité d'un grand nombre de maîtres pour cause de recyclage, sélection plus rigoureuse des élèves), ont eu pour contrepartie une diminution des effectifs dans tous les degrés d'enseignement après la reprise constatée en 1984, d'où une chute des taux de scolarisation.

Il est trop tôt pour apprécier les résultats de la réforme radicale du système d'éducation qui n'en est, en 1986/87, qu'à sa troisième année d'application. L'un de ses aspects essentiels est le nouveau statut du français qui redevient ce qu'il était avant 1968, l'unique langue d'enseignement tout au long du cursus scolaire, ceci pour des raisons plus pragmatiques qu'idéologiques (les langues nationales n'étant pas, dans l'état actuel de leur élaboration, aptes à véhiculer l'enseignement).

C'est un même souci de pragmatisme qui conduit les autorités à adopter une politique éducative plus conforme aux réalités économiques du pays : le développement de la formation professionnelle, et l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins du développement socio-économique figurent, avec l'élimination de l'analphabétisme, parmi les objectifs prioritaires retenus.

Pour l'heure, le redressement du système éducatif, qui implique la mise en oeuvre de moyens importants, se situe dans un contexte difficile, ainsi que le rappelle un document récent du Ministère de l'éducation nationale :

> "....En effet, les mesures prises dans le cadre des accords avec le FMI en particulier, relatives à la réduction du personnel de l'administration, à l'assainissement budgétaire et aux priorités d'investissement dans les secteurs économiques et productifs, ont créé (pour le secteur éducatif) une atmosphère d'attentisme et de difficultés de toutes sortes, matérielles, financières et psychologiques" (1).

(1) Ministère de l'Education nationale : Analyse des statistiques scolaires et universitaires 1986/87. Conakry, nov. 1987.

ENQUETE SUR LA DIFFUSION ET L'UTILISATION DU FRANCAIS A CONAKRY

I - PRESENTATION DE L'ENQUETE

I . 1 - INTERET DE L'ENQUETE

Les seules données statistiques relatives à la situation du français en Guinée sont celles issues du recensement de 1983 portant sur les langues lues et écrites (1).

Ces données inédites ne sont pas sans interêt dans la mesure où elles donnent une idée de la diffusion du français dans le pays, dont elles révèlent qu'elle est très faible, avec à peine 10 % d'alphabétisés dans cette langue parmi la population de 6 ans et plus.

On ne saurait toutefois se satisfaire, dans le cadre de la présente étude, d'informations qui s'avèrent insuffisantes à maints points de vue :

- Caractère restrictif de la définition du français comme langue d'alphabétisation,et absence de données sur l'utilisation réelle de la langue.
- Représentativité incertaine des données, provisoires et non publiées parce que ne résultant pas d'une exploitation exhaustive du recensement, ni même d'un échantillonnage scientifiquement établi.

(1) Voir page 26 et suivantes de l'étude.

- Ancienneté relative du recensement, antérieur à la chute de l'ancien régime et à la revalorisation consécutive du français dans la société guinéenne.

Une enquête complémentaire était donc opportune, qui, spécifiquement axée sur la question du français, pouvait seule apporter des indications précises sur la réalité de la situation de cette langue au moment capital où elle est de nouveau promue au rang de langue officielle après une longue période d'exclusion.

Une telle enquête ne pouvait malheureusement pas être menée au niveau national, les données alors disponibles du recensement ne permettant guère l'établissement du plan de sondage nécessaire à la constitution d'un échantillon représentatif à l'échelle de la Guinée.

Une enquête nationale aurait par ailleurs dû porter sur un échantillon très important étant donné la faible diffusion du français à l'intérieur du pays, et aurait donc exigé la mise en oeuvre de moyens considérables.

Il est apparu ainsi plus raisonnable de faire porter l'enquête sur la seule capitale, sachant que celle-ci regroupe une grande partie des francophones du pays (près de 45 % selon les données de 1983).

Le poids administratif et économique de Conakry justifie que la situation du français y soit étudiée en priorité, les données résultant de l'enquête conjuguées à celles du recensement et à d'autres statistiques relatives à la scolarisation devant permettre, dans une ultime phase, une estimation de la population francophone actuelle pour l'ensemble du pays.

I . 2 - OBJECTIF ET CONDITIONS DE REALISATION

L'enquête répond à un double objectif : évaluer le degré de diffusion du français à Conakry, et déterminer l'usage qui en est fait par ses locuteurs.

Le questionnaire joint en annexe 9 comporte les rubriques suivantes :

- Caractéristiques individuelles de la personne interrogée (sexe, âge, occupation professionnelle, nationalité, ethnie, langue maternelle, religion...).
- Sa carrière scolaire (type d'école fréquentée, période de scolarisation, niveau d'études atteint, langue des études).
- Ses connaissances linguistiques (langues guinéennes, français ou

autres langues étrangères).

- Son utilisation des langues connues en diverses circonstances de communication.
- Sa pratique des médias.

L'enquête, financée par le Ministère français de la Coopération et conduite par l'IRAF, a été réalisée en décembre 1987 et janvier 1988, avec le concours de la Direction générale de la Statistique et de l'Informatique (Ministère du Plan à Conakry), qui a mis à sa disposition un certain nombre de cadres de la Division des Ressources humaines.

Le Directeur de cette division a bien voulu assurer, conjointement avec l'Expert de l'IRAF responsable de l'opération, la supervision et le contrôle de l'enquête exécutée sur le terrain par un groupe de sept personnes (démographes, statisticiens, cartographes) ayant toutes une expérience en la matière.

I . 3 - LA METHODE DE SONDAGE

Le projet initialement conçu par l'IRAF d'une enquête par sondage réalisée selon la méthode des quota a dû être abandonné, faute d'une bonne connaissance statistique de la population étudiée (en particulier, la répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle a été mal saisie par le recensement, et ne pouvait servir de base à la construction d'un échantillon représentatif par rapport à ce critère).

Un autre argument s'opposait à l'emploi des quota, susceptibles de biaiser les résultats de l'enquête : le choix des individus-échantillon est dans une telle méthode laissée à l'initiative des enquêteurs, or il existait un risque que ceux-ci s'adressent en priorité, pour des raisons de facilité dûe à la proximité sociale, aux personnes francophones généralement plus aisées à contacter.

Sur les conseils du Directeur de la Division des Ressources humaines et d'un coopérant statisticien affecté au Plan, on a ainsi préféré à la méthode des quota, celle plus coûteuse mais plus sûre des itinéraires, qui consiste à imposer à chaque enquêteur un itinéraire défini jusqu'au moindre détail en lui indiquant exactement en quels points de son parcours il doit réaliser une interview.

Dans cette méthode, l'échantillon est désigné par le hasard au sens courant du terme (et non probabiliste), son caractère de représentativité dépend uniquement du discernement et des connaissances géographiques de la personne qui établit le plan de sondage. N'ayant ni le temps nécessaire, ni les moyens matériels de réaliser un plan de sondage spécifique, l'IRAF a pu profiter d'un échantillon de logements constitué selon la méthode des itinéraires pour une enquête précédente, réalisée en mai 1987, et portant sur la fécondité : 547 ménages composaient l'échantillon, répartis dans chacune des zones de dénombrement du recensement, proportionnellement au poids démographique de ces zones (d'où une couverture géographique totale de la ville de Conakry).

Il restait alors à déterminer un deuxième degré de sondage pour le choix des individus à interroger au sein des ménages sélectionnés : le principe a consisté à faire établir par les enquêteurs la liste, dans un ordre précis (1), de tous les membres des ménages âgés de 10 ans et plus, et à prendre une personne sur deux ou trois selon la taille des ménages. La composition des ménages devait être notée dans un ordre successif, la position de la première personne à interroger dans un ménage étant déterminée par celle de la dernière personne interrogée dans le ménage précédent (afin de ne pas interviewer systématiquement le chef de ménage).

I . 4 - LA FORMATION DES ENQUETEURS

Elle s'est faite de façon théorique lors de réunions tenues au Ministère du Plan, à partir du questionnaire élaboré par l'IRAF : explication des objectifs de l'enquête, étude des questions et de leur formulation, consignes sur la transcription des réponses.

Les questionnaires ont été testés sur les enquêteurs entre eux, puis sur le terrain au cours d'une pré-enquête destinée à cerner les problèmes susceptibles de se poser.

Avant l'enquête elle-même un important travail a été consacré à l'identification des ménages sur le terrain (les logements sélectionnés étant marqués

(1) L'ordre d'inscription est le suivant : chef de ménage (CM), 1ère épouse du CM, enfants de la 1ère épouse dans l'ordre d'ancienneté, 2ème épouse du CM, enfants de la 2ème épouse, autres parents.....

d'une croix rouge), et à la répartition de ces ménages entre les enquêteurs.

I . 5 - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Les enquêteurs ont travaillé en équipes de deux, appareillés complémentairement sur le plan linguistique de façon à couvrir la diversité ethnique des zones qui leur étaient imparties.

Leur travail a été suivi par l'expert de l'IRAF et un superviseur qui les ont accompagnés à tour de rôle, puis ont contrôlé par un second passage chez le plus grand nombre de ménages possible que les consignes avaient été respectées et les questionnaires correctement remplis.

I . 6 - LE TRAITEMENT DES DONNEES

L'enquête a recueilli un total de 1091 questionnaires, acheminés sur Paris, où ils ont fait l'objet de :

- Codification assurée par l'IRAF.
- Saisie sur bande effectuée par la Société Carole HENIN.
- Traitement informatique sur ordinateur DIGITAL (programme QUANTUM) réalisé par la Société IS 6.

En ce qui concerne le traitement des données, des coefficients de redressement ont été appliqués par ordinateur, afin de rendre l'échantillon aussi conforme que possible à la population de Conakry (telle que recensée en 1983), au regard de certains critères. De la sorte, et en définitive, la méthode d'enquête utilisée combine à la fois la méthode des itinéraires (pour la collecte de l'information), et celle des quota (pour le redressement des données), en vue d'obtenir un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

Cinq variables ont été prises en compte pour le redressement : le lieu de résidence, le sexe, l'âge, la profession et le niveau d'instruction des individus interrogés.

Pour les trois premières variables, on a réparti l'échantillon selon les distributions observées au recensement, qui paraissent fiables, et qu'aucun élément connu ne permet de modifier dans un sens ou l'autre pour tenir compte d'une éventuelle évolution depuis 1983.

Les données du recensement relatives à la profession sont en revanche apparemment entachées d'erreurs, au moins pour ce qui est du poids relatif des personnes sans travail, très sous-estimé (seulement 1,0 % des personnes de 10 ans et plus), et de celui des étudiants, au contraire surestimé (35 %), comme le montre l'examen des statistiques scolaires pour l'année 1982/83.

Ainsi notre redressement n'a-t-il porté ici que sur la seule population occupée, répartie par grands groupes professionnels selon la ventilation du recensement, telle qu'on a pu la reconstituer d'après un tableau détaillé comportant 80 postes (1).

Pour le niveau d'instruction, il n'était pas possible d'appliquer la répartition de 1983 qui s'est modifiée, indépendamment même de l'évolution de la scolarisation entre 1983 et 1988, sous le seul effet du vieillissement et du renouvellement des générations (les personnes les plus âgées, qui sont les moins instruites, sont progressivement remplacées par des générations forcément plus scolarisées, même si la scolarisation est provisoirement stagnante, voire même en régression).

Le pourcentage global de scolarisés servant de base à notre redressement a été obtenu en appliquant au poids relatif de chaque groupe d'âge le pourcentage de scolarisés de l'âge correspondant 5 ans plus tôt (avec une estimation pour les 10-14 ans qui n'avaient pas fait le plein de leur scolarité à 5-9 ans), et en additionnant le tout (2).

Le simple renouvellement des générations suffit ainsi à faire passer le pourcentage de scolarisés parmi les 10 ans et plus de 49,3 % en 1983 à 55,0 % en 1988.

---

(1) Notons que les deux grandes catégories "occupés" et "femmes au foyer" ont un poids très voisin dans notre échantillon et au recensement : respectivement 29,2% et 30,2% pour la première, et 25,5% et 23,8% pour la seconde.

(2) En vertu du fait que le pourcentage de scolarisés est une moyenne pondérée des pourcentages par âge, les coefficents de pondération étant les proportions définissant la structure par âge de la population.

Le pourcentage de scolarisés selon ce redressement a été ensuite ventilé par niveau d'instruction selon la répartition observée dans notre échantillon, plus fiable que celle du recensement qui a de toute évidence surestimé les niveaux les plus élevés.

En définitive, la structure de l'échantillon, avant et après redressement, est la suivante :

CRITERE DE REDRESSEMENT	% avant redres.	% après redres.
Lieu de résidence		
Conakry I	18,8	17,0
Conakry II	26,9	32,0
Conakry III	54,3	51,0
	100,0	100,0
Sexe		
Masculin	51,9	51,0
Feminin	48,1	49,0
	100,0	100,0
Age		
10-14	18,4	20,5
15-19	16,9	18,4
20-24	16,3	16,3
25-29	14,3	13,5
30-39	15,4	15,4
40-54	12,9	11,7
55 +	5,8	4,2
	100,0	100,0
Profession		
Employé, cadre	8,3	7,2
Commerçant, artisan	11,4	11,0
Ouvrier, manoeuvre	4,5	5,6

Personnel de service	4,2	4,2
Agriculteur	0,8	1,2
Femme au foyer	25,5	25,5
Elève, étudiant	25,8	25,8
Apprenti	14,3	14,3
Inactif	5,2	5,2
	100,0	100,0
Niveau d'instruction		
Non scolarisé (ou école coranique seule)	42,4	45,0
Primaire	24,1	23,0
Secondaire, 1er cycle	15,9	15,2
Secondaire, 2ème cycle	8,3	7,9
Ens. professionnel	3,5	3,4
Supérieur	5,8	5,5
	100,0	100,0

II - RESULTATS DE L'ENQUETE

Le questionnaire comportait des questions s'adressant à l'ensemble de la population, et d'autres à la seule population francophone.

L'interprétation des résultats de l'enquête doit tenir compte du fait que des consignes strictes ont été données aux enquêteurs pour ne considérer comme francophones que les personnes effectivement capables de soutenir une conversation simple en français, et en l'occurrence de comprendre le sens des questions posées, et d'y répondre au moins partiellement dans cette langue.

Cette définition restrictive a conduit à comptabiliser comme non francophones les individus ayant répondu affirmativement à la question "Savez-vous parler français ?", mais dont les compétences linguistiques se limitaient à la connaissance de quelques mots de français.

II . 1 - CONTEXTE ETHNO-LINGUISTIQUE ET CONNAISSANCE DES LANGUES

Le tableau reproduit ci-dessous permet de situer le contexte ethno-linguistique de la capitale, et de mesurer le degré de connaissance et d'utilisation des principales langues qui s'y côtoient.

Tableau 11 : Pourcentages de personnes selon l'ethnie, la langue maternelle, les langues les plus utilisées, et la connaissance des langues

Nom de l'ethnie ou de la langue	Ethnie	Langue maternelle	Langue parlée en premier (1)	Langue parlée en second (2)	Autre langue connue	Connaissance de la langue
SOUSSOU	45,7	49,1	54,8	26,3	5,8	90,9
PEULH (PULAR)	24,2	24,4	22,0	4,7	3,8	36,0
MALINKE	16,3	16,0	14,1	7,1	8,5	35,2
Forestière	4,5	4,1	2,5	0,5	3,5	5,6
Autre guinéenne	5,9	3,9	2,9	2,1	3,0	-
Autre africaine	3,3	2,5				-
ARABE	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	-
FRANCAIS	0,0	0,0	3,5	22,0	4,9	46,8
Autre langue	0,0	0,0	0,0	0,3	2,0	-

La dernière colonne "Connaissance de la langue" est à distinguer des colonnes précédentes : elle indique le pourcentage de personnes qui ont répondu affirmativement à la question explicite répétée pour chaque langue "Savez-vous parler soussou, pular....., français?" (questions "fermées" 10 et 11 du questionnaire).

Les autres colonnes expriment les réponses à des questions "ouvertes", aucune ethnie ou langue n'étant proposée (questions G, H en page 1, et 7 et 9 en page 2).

La première colonne du tableau confirme que la composition ethnique de la capitale diffère de celle du pays où Peulhs et Malinkés sont les deux groupes dominants, regroupant chacun, selon les estimations, quelques 30 % de la population.

(1) Langue parlée en premier = la plus souvent parlée.

(2) Langue parlée en second = 2ème langue utilisée (dans l'ordre de fréquence).

A Conakry, les Soussous sont les plus nombreux (46 % des habitants) (1), ils sont suivis par les Peulhs (24 %) et les Malinkés (16%), les petits groupes minoritaires représentant 10 % de la population, et les étrangers africains, 3%.

Les données croisées langue maternelle/ethnie (non reproduites ici) montrent que les Peulhs et les Malinkés forment des communautés suffisamment importantes et compactes pour avoir comme langue maternelle celle de leur ethnie, ce qui est vrai également des groupes forestiers bien qu'ils soient peu représentés dans la capitale, alors que les petites minorités dispersées transmettent comme langue maternelle à leurs enfants la langue locale dominante, le soussou.

L'expansion du soussou au-delà de sa communauté d'origine est plus évident quand on considère qu'il est la langue la plus souvent parlée par 55 % de la population (soit un gain de 9 points par rapport au poids de l'ethnie), que 26 % l'utilisent comme seconde langue, et que 6 % encore la citent en tant que troisième langue connue.

Au total, 9 habitants de la capitale sur 10 ont une certaine connaissance de la langue soussou, et ils sont presque aussi nombreux à l'utiliser effectivement, plus ou moins souvent.

Le pular et le malinké sont les langues parlées le plus souvent par leur communauté d'origine (mais perte de 2 points par rapport à l'ethnie), et ils sont également utilisés comme deuxième ou troisième langue par des personnes appartenant à des ethnies différentes. Il faut souligner ici que ces deux langues sont celles employées quotidiennement pour le commerce dont le monopole est détenu par les Peulhs sur les marchés ou dans les rues, et les Malinkés dans les boutiques et magasins.

Dans l'ensemble, pular et malinké sont parlés tous deux, à des degrés divers, par 35 % de la population environ.

Les autres langues guinéennes ou africaines, y compris celles de la zone forestière, sont moins fréquemment utilisées par leurs locuteurs natifs, qui doivent recourir aux langues dominantes pour répondre aux besoins de la communication courante dans les différentes sphères d'activité.

---

(1) L'enquête démographique par sondage remontant à 1955 indiquait un pourcentage de 47,1 % de Soussous dans l'ensemble des centres urbains de Guinée Maritime.

L'examen des données relatives aux seules langues locales suffit à mettre en relief le caractère multilingue de la ville de Conakry : 41 % des personnes interrogées ont cité, en dehors de la langue la plus fréquemment parlée, une deuxième langue guinéenne ou africaine souvent utilisée, et 22 % ont cité une troisième langue connue.

Quant au français, il n'a jamais été cité comme langue maternelle, et il l'a rarement été en tant que première langue parlée (3,5 % des cas). Son emploi comme langue seconde est plus fréquent, il est le fait de 22 % de la population, et 5 % en plus le citent comme "autre langue connue".

Mais la connaissance du français est plus largement répandue, puique près de 47 % des personnes ont répondu affirmativement à la question "Parlez-vous français ?", et ont été capables de s'exprimer, plus ou moins bien, dans cette langue.

Parmi ces francophones, on note que 55 % seulement ont cité spontanément le français parmi les deux langues les plus utilisées (dont 7,5 % comme première langue).

II . 2 - DIFFUSION ET UTILISATION DE LA LANGUE FRANCAISE SELON LA CATEGORIE DE POPULATION

La diffusion du français varie beaucoup selon les différentes catégories de population définies en fonction du sexe, de l'âge ou de la profession, le degré de francophonie étant étroitement lié au degré de scolarisation, avec des exceptions notables toutefois : certains groupes sont davantage scolarisés qu'ils ne sont francophones parce que, pour une partie d'entre eux, la scolarisation s'est faite en langue nationale seulement, ou que l'étude du français a été de trop brève durée pour garantir l'apprentissage de la langue.

Pour d'autres groupes, au contraire, la diffusion du français est plus forte que la scolarisation, une partie des francophones ayant eu l'occasion d'apprendre la langue dans un cadre extra-scolaire.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie de population, le pourcentage des scolarisés et des francophones, ainsi que le pourcentage des individus qui ont cité spontanément le français comme première ou deuxième langue utilisée, ou comme autre langue connue.

Tableau 12 : Pourcentages de personnes de chaque catégorie selon la scolarisation, et la connaissance et l'utilisation du français.

CATEGORIE DE POPULATION	Scolarisés	Francophones	Français, 1ère langue utilisée	Français, 2ème langue utilisée	Français, autre langue connue
ENSEMBLE	55,0	46,8	3,5	22,0	4,9
Sexe					
Masculin	66,3	58,0	5,1	30,6	5,9
Féminin	43,2	35,1	1,9	13,0	3,9
Age					
10-14 ans	69,7	26,8	0,4	10,0	4,5
15-19 ans	65,4	56,2	3,8	24,7	5,5
20-24 ans	65,7	59,2	4,6	30,2	6,7
25-29 ans	53,0	54,8	5,3	25,1	4,8
30-39 ans	46,6	50,9	4,9	26,9	6,6
40-54 ans	23,0	40,2	3,8	18,4	2,4
55 ans et plus	21,5	36,9	2,1	19,1	--
Profession					
Employé, cadre	98,8	100,0	19,8	59,6	9,0
Commerçant, artisan	20,8	34,2	1,1	16,7	5,8
Ouvrier, manoeuvre	46,8	50,8	3,2	25,3	3,3
Personnel de service	62,3	73,9	2,6	27,8	6,5
Agriculteur	28,2	15,4	-	9,3	-
Femme au foyer	20,4	15,8	-	5,0	1,8
Elève, étudiant	98,8	76,9	6,6	37,0	8,9
Apprenti	47,9	32,8	-	12,5	3,4
Inactif	48,0	23,1	-	12,0	1,9

Les remarques suivantes peuvent être faites concernant la plus ou moins grande diffusion du français et son utilisation en fonction du sexe, de l'âge et de la profession des interviewés :

Le sexe :

Plus massivement scolarisés, les hommes sont plus francophones que les femmes (respectivement 58 % et 35 %), et parmi les seuls francophones, ils recourent plus souvent au français que les femmes : 62 % des hommes parlant français l'ont cité comme première ou deuxième langue utilisée, c'est le cas de 42 % des femmes francophones.

L'âge :

- Il peut paraître surprenant que les jeunes de 10-14 ans soient les moins francophones (27 %) alors qu'ils bénéficient d'une meilleure scolarisation que leurs aînés, et que le français est redevenu la langue unique d'enseignement.

Les inscriptions scolaires tardives, les abandons précoces en cours de scolarité, et la réintroduction récente du français à l'école font que ces jeunes n'ont derrière eux que quelques années de scolarité en français, insuffisantes souvent pour leur permettre de s'exprimer au moins un peu dans cette langue (1).

Ceux-là mêmes qui parlent français y ont moins souvent recours que les francophones plus âgés, 39 % parmi eux l'ont cité comme première ou deuxième langue utilisée (contre 55 % pour l'ensemble de la population francophone de Conakry).

- Les jeunes adultes de 15 à 29 ans sont les plus francophones (entre 55 et 59 %), bien que ceux d'entre eux qui ont été scolarisés l'aient été tout d'abord en langues nationales, parce qu'ils ont atteint le plus souvent le niveau des études secondaires largement véhiculées par le français sous l'ancien régime.

Sur le plan quantitatif, le français n'a pas perdu beaucoup de ses locuteurs potentiels du fait du rôle des langues nationales à l'école, puiqu'on compte 9 francophones pour 10 scolarisés entre 15 et 24 ans (ce qui est sans doute moins vrai pour le reste du pays où l'enseignement secondaire est moins développé).

(1) Au cours de l'année 1987/88, ils ne totalisaient au maximum que trois années d'études en français, enseignement donné dans des conditions difficiles (plus de 80 élèves par classe en moyenne à Conakry) par des maîtres qui ne manient pas toujours très bien le français. Il est significatif que certains de ces jeunes aient répondu "non" à la question "Parlez-vous français ?", et "oui" aux questions relatives à la lecture/écriture en français.

Ceci ne préjuge en rien de la qualité du français parlé par cette classe d'âge, où il est cité comme première ou deuxième langue utilisée par 55 % des francophones.

- Le taux de diffusion du français est encore de 51 % parmi les 30-39 ans, avant de tomber à 39 % pour les 40 ans et plus, cette dernière valeur, confrontée au taux de scolarisation (22 %), dénotant l'importance de l'apprentissage sur le terrain pour la population plus âgée.

Dans l'ensemble, si on oppose les plus de 30 ans, qui n'ont pas été concernés par la scolarisation en langues nationales, aux plus jeunes générations, on voit que les premiers, bien que moins scolarisés, sont presque aussi souvent francophones que les seconds, et qu'ils recourent davantage au français que les jeunes générations :

AGE	% scolarisés (pop. totale)	% francophones (pop. totale)	% fçs, 1ère ou 2ème langue (pop. francoph.)
10- 29 ans	64,3	47,8	52,4
30 ans et plus	34,4	45,0	59,5

Ces données n'expriment toutefois qu'une réalité provisoire, puisque les 10-14 ans qui font baisser le taux de francophonie des plus jeunes et leur degré d'utilisation du français sont appelés à devenir plus massivement francophones grâce à une scolarisation plus poussée.

La profession :

- Tous les employés et cadres parlent le français. Ils sont les seuls à comporter une minorité importante qui le cite comme première langue (20 %), et ils sont plus nombreux encore (près de 60 %) à l'utiliser comme langue seconde.

- Ce qui a été dit des 10-14 ans s'applique aux élèves dont 77 % seulement sont considérés ici comme francophones, une part non négligeable des élèves scolarisés dans les petites classes du primaire se révélant incapable de s'exprimer en français (1).

(1) Les premières classes du primaire comptent un pourcentage élevé d'élèves âgés, plus à Conakry que dans le reste du pays : en 1986/87, au niveau national, les élèves de 10 ans et plus formaient 8 % des effectifs de 1ère année, 32 % en 2ème, 69 % en 3ème et 96 % en 4ème ; Pour Conakry, c'étaient déjà 15 % des élèves de 1ère année qui étaient âgés de 10 ans et plus.

Quant aux élèves et étudiants parlant français, ils sont assez peu nombreux à l'utiliser comme première langue (9 % d'entre eux), et ce ne sont encore que 48 % qui en font leur deuxième langue de communication.

Ainsi, dans la perception des élèves, et bien que le français soit quotidiennement employé dans le cadre des activités scolaires, le français ne vient qu'en deuxième ou troisième position après la langue maternelle et/ou la langue dominante localement (au niveau du quartier, du groupe d'amis, etc...), la langue apprise n'étant pas dans tous les cas devenu une langue de communication courante.

- Le personnel de service forme un groupe composite qui se distingue par un niveau élevé de francophonie (74 %), mais qui semble recourir relativement peu au français : 41 % des francophones le citent parmi les deux premières langues utilisées.

Les personnes de cette catégorie bénéficient d'un contexte francophone au sein des administrations et sociétés, mais la langue de communication entre employés subalternes demeure le plus souvent la langue locale.

- Les ouvriers et manoeuvres, moins scolarisés que les précédents, sont également moins souvent francophones (51 %), mais ceux qui le sont font un usage plus grand du français dans ce secteur moderne de l'économie : 56 % des francophones de la catégorie le citent comme première ou deuxième langue utilisée.

- De toutes les catégories professionnelles, les commerçants et artisans sont les moins francophones (34 %), encore que l'apprentissage de la langue sur le tas compense dans une certaine mesure leur sous-scolarisation (21 % de scolarisés, contre 55 % pour l'ensemble de la population de Conakry).

- Les apprentis, plus jeunes et donc mieux scolarisés, parlent français dans une proportion comparable (33 %), mais les francophones, sans doute parce qu'ils n'ont pas la maîtrise suffisante d'une langue apprise tardivement, semblent l'utiliser plutôt moins que les autres travailleurs francophones : 38 % des apprentis connaissant le français le citent parmi les deux premières langues utilisées.

- Les inactifs, qui regroupent les personnes retraitées ou en situation de chomâge, sont peu francophones (23 %). Le français n'est jamais la première langue utilisée par cette catégorie de personnes, mais environ la moitié des inactifs parlant français (52 %) y recourent comme langue seconde.

- Enfin, les femmes au foyer, aussi peu scolarisées que les commerçants et artisans (20 %), sont beaucoup moins francophones (16 %) parce qu'elles ont peu l'occasion d'apprendre la langue dans le cadre de leurs activités domestiques.

Ces femmes, lorsqu'elles parlent français, en font peu usage : 32 % seulement le citent comme deuxième langue utilisée.

II . 3 - L'APPRENTISSAGE DU FRANCAIS

L'école joue un rôle prépondérant dans l'acquisition du français, puisque 82 % des francophones ont appris la langue dans le cadre scolaire (voir tableau page suivante).

Le rôle de la scolarisation dans la formation des francophones est toutefois moins important pour les plus âgés (un peu plus de la moitié au-delà de 40 ans a appris le français à l'école), et pour certaines catégories professionnelles, commerçants-artisans surtout (44 % des francophones), et dans une moindre mesure, ouvriers et manoeuvres (61 %).

La famille, loin derrière l'école, est le deuxième contexte d'apprentissage du français (10 % de la population francophone), plus pour les femmes (15 %) que pour les hommes (7 %), dont une proportion comparable de francophones (8 %) a pu apprendre la langue au travail.

Dans l'ensemble, le cadre professionnel concourt peu à l'apprentissage du français (5 % des francophones), mais intervient davantage pour les personnes peu scolarisées, les plus de 40 ans (22 %), les ouvriers (23 %), une partie du personnel de service (19 %), et les commerçants et artisans (16 %).

L'environnement linguistique de la ville, enfin, ne favorise guère l'acquisition du français, moins de 4 % des francophones ont déclaré avoir appris la langue dans la rue, au sens large du terme.

Ce mode d'apprentissage concerne surtout les moins francophones des travailleurs, les commerçants et artisans (31 % des francophones), peu scolarisés, et pour lesquels la rue a une influence plus grande que le cadre étroit du travail, exercé en famille ou avec des apprentis eux-mêmes peu francophones (encore que l'apprentissage dans la rue peut désigner aussi les relations avec la clientèle).

Tableau 13 : Répartition des francophones de chaque catégorie selon le contexte d'apprentissage du français (en %) (1)

CATEGORIE DE POPULATION	Ecole	Famille	Rue	Travail
ENSEMBLE	82,4	9,9	3,6	5,2
Sexe				
Masculin	81,5	7,3	5,0	8,1
Feminin	83,9	14,7	1,1	0,0
Age				
10-14 ans	93,8	6,2	0,0	0,0
15-19 ans	86,6	12,2	1,1	2,5
20-24 ans	83,9	13,7	1,8	1,5
25-29 ans	87,5	4,9	4,2	3,4
30-39 ans	85,2	5,9	2,8	5,5
40-54 ans	54,7	13,3	13,7	21,5
55 ans et plus	53,1	16,0	11,8	21,6
Profession				
Employé, cadre	92,7	6,5	0,0	0,0
Commerçant, artisan	43,8	12,1	30,6	15,7
Ouvrier, manoeuvre	60,6	17,2	6,1	23,1
Personnel de service	77,0	4,6	3,1	19,1
Agriculteur	100,0	0,0	0,0	0,0
Femme au foyer	86,1	9,5	3,3	0,0
Elève, étudiant	91,5	10,5	0,0	0,0
Apprenti	76,5	10,5	4,5	8,5
Inactif	70,8	11,4	8,3	11,6

(1) Le total par ligne peut être supérieur à 100, certaines personnes ayant donné plusieurs réponses.

II . 4 - LE DEGRE DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS

Les 47 % de francophones parmi la population de Conakry se différencient selon la maîtrise qu'ils ont d'une langue plus ou moins bien parlée, et selon leur aptitude à lire et écrire cette langue, ainsi que le montre le tableau suivant :

Tableau 14 : Pourcentages des personnes de chaque catégorie selon l'aptitude à parler et écrire le français (TRES BIEN, ASSEZ BIEN, AVEC DIFFICULTE).

CATEGORIE DE POP.	FRANCAIS PARLE				FRANCAIS LU ET ECRIT			
	TB	AB	Dif.	TOTAL	TB	AB	Dif.	TOTAL
ENSEMBLE	8,0	16,4	22,4	46,8	7,6	17,0	16,9	41,5
Sexe								
Masculin	11,7	21,4	24,9	58,0	11,7	21,0	18,3	51,0
Feminin	4,2	11,3	19,6	35,1	3,3	12,7	15,4	31,4
Age								
10-14 ans	0,0	2,2	24,6	26,8	0,0	5,3	21,0	26,3
15-19 ans	3,0	17,9	35,3	56,2	4,5	19,4	27,4	51,2
20-24 ans	6,1	29,6	23,5	59,2	2,8	34,6	18,4	55,9
25-29 ans	11,9	26,2	16,7	54,8	11,1	22,3	16,4	49,8
30-39 ans	19,8	18,0	13,2	50,9	20,9	15,6	9,0	45,5
40-54 ans	13,4	11,0	15,7	40,2	11,8	7,1	4,7	23,6
55 ans et plus	8,7	13,0	15,2	36,9	6,5	10,9	6,5	23,9
Profession								
Employé, cadre	54,7	43,9	1,4	100,0	57,7	41,0	1,3	100,0
Commerçant, artisan	2,5	9,2	22,5	34,2	1,7	5,8	11,7	19,2
Ouvrier, manoeuvre	3,3	19,7	27,9	50,8	1,6	13,1	19,7	34,4
Personnel de service	19,6	23,9	30,4	73,9	15,2	28,3	20,0	63,0
Femme au foyer	0,7	4,3	10,8	15,8	0,7	4,3	6,8	11,9
Elève, étudiant	8,5	28,5	39,9	76,9	7,8	34,2	34,5	76,5
Apprenti	0,0	8,6	24,1	32,8	1,7	8,5	19,0	29,3
Inactif	2,6	6,4	14,1	23,1	1,3	6,4	12,2	19,9

En ce qui concerne l'alphabétisation, le taux de 42 % obtenu lors de l'enquête atteste un progrès forcément modéré depuis le recensement de 1983 (1), étant donné le caractère récent de la mesure réintroduisant le français comme unique langue d'enseignement.

Par ailleurs, le rôle prépondérant de la scolarisation dans l'acquisition du français fait que 9 francophones sur 10 sont alphabétisés dans cette langue (89 % exactement).

La connaissance écrite du français est pourtant moins généralisée pour les catégories de population les moins francophones, qui sont aussi celles où l'apprentissage du français s'est fait, dans une plus large proportion que la moyenne, par des voies extra-scolaires : on compte seulement un peu plus de 60 % des francophones de 40 ans et plus qui savent lire et écrire le français, c'est le cas de 56 % des commerçants et artisans francophones, et de 68 % des ouvriers parlant français.

Quant à la qualité du français parlé, le tableau montre que 8 % parmi la population de Conakry parlent très bien français, 16 % le parlent assez bien, et 22 % le parlent avec difficulté. Ou encore, par rapport aux seuls francophones, près de la moitié (48 %) parle français avec difficulté, et 17 % ont une très bonne maîtrise de la langue.

Ce sont les plus jeunes, les 10-14 ans, et dans une moindre mesure les 15-19 ans, qui ont le plus de mal à s'exprimer (respectivement 92 et 63 % des francophones parlent avec difficulté), parce que ceux d'entre eux qui ont été scolarisés n'ont pas eu le temps d'assimiler le français scolaire au point d'en faire une langue de communication courante.

L'effet de la scolarisation primaire en langues nationales se fait également sentir pour la classe des 20-29 ans où les locuteurs ayant une très bonne maîtrise du français parlé sont moins nombreux que parmi la population plus âgée, moins souvent scolarisée, mais qui l'a été uniquement en français : 10 % des francophones à 20-24 ans, et 22 % à 25-29 ans, parlent très bien français, le pourcentage atteint près de 40 % pour les francophones de 30-39 ans.

---

(1) Selon le recensement, le taux d'alphabétisation en français était en 1983 de 40 % pour la population de 10 ans et plus.

La population de plus de 40 ans elle-même, qui ne compte qu'une minorité de scolarisés dont les études ont été moins poussées que pour les jeunes générations, parle plus souvent très bien français que les moins de 30 ans. Il est vrai que c'est là un phénomène observé couramment en Afrique francophone où les élèves formés en petit nombre pendant la colonisation ont bénéficié de meilleures conditions de scolarisation, et donc d'un meilleur enseignement du français que les élèves massivement scolarisés au lendemain des indépendances (alors même que le français est resté dans la plupart des cas la langue d'enseignement).

Pour ce qui est de la langue parlée par les différentes catégories professionnelles, on constate que les employés et les cadres se distinguent par leurs performances, puisqu'ils sont 55 % à parler français avec aisance, le reste le parlant assez bien.

Le personnel de service, dont les activités s'exercent dans un cadre très souvent francophone, comporte encore un pourcentage relativement élevé (20 %) de personnes s'exprimant très bien en français, ce qui n'est pratiquement jamais le cas des apprentis et des femmes au foyer.

Les francophones de ces deux derniers groupes sont en effet ceux qui parlent le plus mal français (70 % environ le parlent avec difficulté), les commerçants/artisans et les inactifs francophones ont également pour la plupart des difficultés plus ou moins grandes à s'exprimer dans cette langue (66 % et 61 % respectivement).

De leur côté, les élèves, faute d'une pratique suffisante, sont encore assez nombreux à ne pas maîtriser le français qu'ils parlent difficilement dans la moitié des cas (par rapport aux seuls élèves considérés comme francophones réels et non pas potentiels).

Dans l'ensemble, l'expression écrite du français semble plus facile que son expression orale, 41 % des francophones interrogés déclarant écrire le français avec difficulté, alors qu'ils sont 48 % à le parler avec difficulté.

Ce résultat un peu moins mauvais pour l'écrit se vérifie pour les francophones de toutes les catégories à l'exception des ouvriers. Il peut provenir d'une surestimation de compétences qui n'ont pas été vérifiées (1), il peut refléter

(1) Alors que les réponses relatives à la qualité du français parlé ont pu être appréciées subjectivement par les enquêteurs et, éventuellement, corrigées.

aussi l'aspect scolaire du français pratiqué, qui en fait plus une langue étrangère qu'une langue seconde : il apparaît alors plus facile de construire une phrase écrite selon les normes inculquées à l'école que mener une conversation spontanée dans une langue non assimilée parce que son apprentissage n'a pas été soutenu par un environnement linguistique favorable.

II . 5 - L'UTILISATION DU FRANCAIS SELON LES CIRCONSTANCES

Une batterie de questions a été posée à l'ensemble des personnes interrogées(2) francophones ou non, concernant les langues utilisées dans différentes situations de communication (questions ouvertes, aucune langue n'étant proposée).

A titre de vérification, et pour une plus grande précision des réponses, il a été demandé aux seuls francophones quelle était leur fréquence d'utilisation du français dans les mêmes circonstances (questions fermées, quatre modalités de réponses étant offertes).

Les résultats sont donnés dans le tableau de la page suivante qui fait figurer, d'une part le pourcentage de francophones ayant cité spontanément le français comme première ou deuxième langue parlée dans chaque situation (1), et d'autre part la répartition des francophones selon leur degré d'utilisation du français (en pourcentages, le total par ligne des quatre dernières colonnes étant égal à 100).

Le tableau montre qu'il existe des secteurs privilégiés d'utilisation du français, alors que cette langue intervient peu dans certains autres domaines.

On relève ainsi une opposition remarquable entre la ville et le village : les francophones retournant dans leur village d'origine, ou dans tout autre village, y parlent très peu le français (4 % le citent parmi les deux premières langues, 86 % avouent ne jamais utiliser le français au village), mais 64 % des mêmes francophones font en ville un usage important du français qu'ils utilisent comme première langue (36 % des cas) ou deuxième langue (28 %).

Une telle opposition s'explique aisément par le fait que les interlocuteurs francophones se trouvent plus facilement à Conakry que dans les villages où la grande majorité des habitants n'ont jamais fréquenté l'école.

---

(1) Les pourcentages sont calculés par rapport aux francophones concernés par chacune des situations (pour ceux qui sont mariés par exemple lorsqu'il s'agit de la langue parlée avec le conjoint).

(2) 1 091 personnes

: Pourcentages de francophones ayant cité le français comme 1ère ou 2ème langue utilisée ans différentes situations de communication, et pourcentages selon la fréquence d'utilisation du rançais

ITUATIONS DE COMMUNICATION	Français utilisé comme			Fréquence d'utilisation du français			
	Première langue	Seconde langue	TOTAL	Souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais
N FAMILLE							
Avec les grands-parents	0,9	1,8	2,7	0,9	1,8	1,8	95,5
Avec le père	4,9	14,8	19,7	6,6	12,5	5,9	75,0
Avec la mère	3,3	4,8	8,1	3,5	4,4	3,3	88,8
Avec le conjoint	7,3	29,0	36,3	9,5	23,5	9,5	57,5
Avec les frères	6,9	21,5	28,4	7,7	23,1	12,5	56,7
Avec les soeurs	5,1	16,2	21,3	6,3	15,8	16,2	61,7
Avec les enfants	6,1	14,2	20,3	5,6	12,7	8,6	73,1
)ANS LA VIE PRIVEE							
En famille	3,2	11,0	14,2	5,6	9,8	17,9	66,7
A la maison	4,8	21,9	26,7	9,8	18,1	16,9	55,2
Avec les amis	29,3	33,7	63,0	29,9	33,7	19,0	17,4
Avec les voisins	9,0	12,9	21,9	7,6	12,2	28,0	52,2
Dans la rue	31,1	27,9	59,0	31,5	30,1	17,3	21,1
)ANS LA VIE QUOTIDIENNE							
En ville	36,3	27,7	64,0	37,2	28,4	15,9	18,5
Au village	0,7	3,7	4,4	1,1	3,1	9,5	86,3
Au marché	9,4	12,9	22,3	9,2	14,7	25,3	50,8
A la boutique	27,7	19,3	47,0	17,8	26,0	20,9	35,3
Avec les gens de même ethnie	1,6	11,2	12,8	3,2	9,2	17,8	69,8
\U TRAVAIL							
Avec les subordonnés	58,0	13,7	71,7	57,5	13,1	7,8	21,6
Avec les collègues	64,0	13,2	77,2	57,9	17,9	11,6	12,6
Avec les supérieurs	73,0	10,8	83,8	68,5	12,5	9,2	9,8
Avec les clients	57,0	20,0	77,0	52,1	26,1	11,5	10,3
)ANS LES SITUATIONS PUBLIQUES							
Au bureau de poste	88,8	4,5	93,3	75,0	17,9	3,0	4,1
Avec le médecin	71,5	13,0	84,5	61,0	21,9	9,4	7,6
Dans l'administration	94,7	2,7	97,4	83,2	11,5	2,7	2,6
A la banque	96,6	1,3	97,9	85,4	11,3	2,0	1,3
Avec les professeurs	94,9	3,2	98,1	85,9	10,0	2,4	1,7
Avec les religieux	10,1	1,2	11,3	9,5	2,2	2,4	85,9
Avec les étrangers	93,0	5,3	98,3	82,1	11,9	4,3	1,7
)ANS LE DOMAINE ECRIT							
Pour écrire des lettres	79,0	0,9	79,9	57,1	13,5	10,4	19,0
Pour prendre des notes	78,8	0,7	79,5	58,5	10,8	10,8	19,9
Pour lire des livres	75,5	0,2	75,7	54,0	11,7	14,1	20,2
Pour lire des journaux	68,3	0,0	68,3	51,5	10,9	10,4	27,2

De plus, les séjours au village se font souvent pour des raisons familiales, or la famille demeure, même en ville, le cadre par excellence dévolu à l'utilisation de la langue maternelle.

On note à ce propos une nuance sensible entre l'usage fait du français "en famille" et "à la maison" : dans les deux cas il apparaît peu comme première langue utilisée (respectivement 3 % et 5 %), mais son rôle en tant que deuxième langue est plus significatif à la maison (22 %) qu'en famille, expression entendue au sens large du terme (11 %).

L'usage du français n'en reste pas moins peu fréquent à l'intérieur du domicile privé : 55 % des francophones n'y font jamais recours, auxquels il faut ajouter les 17 % qui ne l'utilisent que rarement.

Seuls, les employés et les cadres se distinguent par une plus grande utilisation du français chez eux, 11 % le citant comme première langue, et 41 % comme seconde langue parlée à la maison.

Dans les relations familiales individuelles, l'usage du français est bien évidemment lié à la plus ou moins grande diffusion de la langue parmi les membres de la famille : on parle rarement français avec les grands-parents (moins de 3 % des francophones le citent parmi les deux premières langues utilisées) parce que ceux-ci appartiennent à des générations qui ont été très peu scolarisées et qui sont francophones dans de faibles proportions. On peut dire aussi que les grands-parents sont davantage attachés aux coutumes, et qu'ils sont plus enclins, même lorsqu'ils savent le français, à utiliser la langue traditionnellement parlée au sein de la famille, c'est à dire la langue maternelle.

L'effet d'une scolarisation différentielle au sein d'une même génération (et donc d'une francophonie inégale) se fait sentir dans la mesure où on parle plus souvent français avec le père (20 % des francophones le citent parmi les deux premières langues) qu'avec la mère (8 %), et avec les frères (28 %) qu'avec les soeurs (21 %). L'écart est moins important chez ces derniers, la discrimination scolaire en fonction du sexe s'atténuant parmi les jeunes générations.

Toujours à l'intérieur de la famille, il semble qu'il existe une propension plus grande à parler français entre les gens d'une même génération que ce n'est le cas entre personnes appartenant à des générations différentes : c'est avec le conjoint

qu'il est fait le plus usage du français (36 % des francophones mariés le citent parmi les deux premières langues), mais là aussi il intervient davantage comme deuxième langue (29 %) que comme première langue de communication entre époux (7 %).

De même, on tend à parler plus souvent français avec les frères (28 % le citent parmi les deux premières langues) qu'avec le père ou les enfants (20 %).

Sortis du cadre familial, les francophones font un plus grand usage du français avec les amis : 29 % l'utilisent comme première langue, 34 % comme seconde langue, et ils ne sont que 17 % à ne jamais parler français entre amis.

Là encore, les employés et les cadres se caractérisent par un usage important du français dans leurs relations amicales : c'est la première langue pour 63 % d'entre eux, et la deuxième langue pour 30 % supplémentaires. A côté, les élèves parlant effectivement français y ont beaucoup moins souvent recours en tant que première langue (27 % d'entre eux), et ils ne sont encore que 31 % à en faire leur deuxième langue de communication.

Si on considère les âges, on constate que le français sert assez uniformément comme deuxième langue des conversations amicales pour toutes les classes d'âge (un peu plus de 30 %), mais qu'il existe des différences importantes pour l'emploi du français comme première langue : ce sont les francophones de 30-39 ans qui en font le plus usage, 52 % le citant comme première langue utilisée, ce sont eux, on l'a vu précédemment, qui ont la meilleure maîtrise de la langue.

On peut leur opposer les francophones de 10-14 ans et de 15-19 ans qui, pour la raison inverse, ne sont respectivement que 9 % et 14 % à avoir prioritairement recours au français dans leurs relations amicales. Entre les deux groupes, les francophones de 20-29 ans sont 38 % à citer le français comme première langue parlée avec les amis, tandis que les plus âgés, au-delà de 40 ans, ne sont plus que 22 % dans ce cas.

A la différence des relations amicales, les rapports de voisinage se prêtent peu à l'utilisation du français : 52 % des francophones ne parlent jamais français avec leurs voisins, et ils sont encore 28 % à ne l'utiliser que rarement.

Dans ces conditions, le français assez souvent employé dans la rue (31 % des francophones l'ont pour première langue, et 28 % pour langue seconde) se réfère plus au français parlé avec les amis qu'avec les voisins, il est à rapprocher de l'utilisation qui en est faite en ville, un peu plus importante, parce que la ville peut désigner aussi des situations publiques où l'usage du français est prédominant.

Ainsi, presque tous les francophones (plus de 9 sur 10) utilisent avant tout le français dans les administrations, au bureau de poste ou à la banque (ils sont moins nombreux à déclarer l'utiliser "souvent", certains ayant peu l'occasion de fréquenter ces endroits publics).

C'est également en français que l'on s'entretient avec les professeurs, et que l'on communique avec les étrangers.

Les consultations chez le médecin (le plus souvent à l'hôpital) ont lieu un peu moins souvent en français, mais c'est tout de même la première langue utilisée par la majorité des francophones (72 %), et il en est 13 % supplémentaires qui y ont recours en tant que langue seconde.

En dehors de ces situations publiques et quasi officielles, les activités domestiques et plus quotidiennes qu'offre la ville s'exercent beaucoup plus rarement en français : celui-ci est peu employé au marché où il n'est cité comme première langue que par 9 % des francophones (13 % des hommes, mais seulement 2 % des femmes), et il intervient à peine plus comme deuxième langue (13 %).

Par contre, la plus grande diffusion du français parmi les marchands établis en boutique que parmi les vendeurs du marché y favorise une plus grande utilisation de la langue, mais c'est tout de même plus de la moitié des francophones qui ne parle jamais français dans les boutiques (35 %), ou rarement (21 %).

Dans le cadre de la vie quotidienne toujours, et plus encore que dans la famille, il semble que ce soit avec les membres de l'ethnie que la communication en français est la plus rare : moins de 2 % des francophones utilisent le français en priorité, et ils sont peu nombreux à l'avoir pour deuxième langue (11 %), alors que 70 % déclarent ne jamais parler français avec des interlocuteurs ayant la même langue maternelle.

Les employés et les cadres eux-mêmes ne font pas davantage intervenir le français comme première langue parlée avec leurs frères ethniques, et s'ils l'utilisent plus massivement en tant que langue seconde (30 %), ils sont encore 43 % qui prétendent ne jamais l'utiliser dans de telles circonstances.

Même si la formulation de la question a pu quelque peu orienter le sens des réponses (par une assimilation ethnie/langue maternelle) on perçoit ainsi combien l'homogénéité ethnique dans une aire donnée est un puissant facteur qui tend à restreindre l'utilisation du français dans la communication courante.

Les religieux constituent une autre catégorie d'interlocuteurs qui, dans une sphère d'activités plus spirituelles, ne favorisent guère la pratique du français, encore qu'il faille ici distinguer les fidèles musulmans et les catholiques : les 10 % de francophones qui citent le français comme première langue parlée avec les membres du clergé sont presque tous de confession catholique (1), alors que les musulmans, très majoritaires dans la capitale comme dans le reste du pays, n'utilisent presque exclusivement que leur langue maternelle ou la langue locale dominante dans leurs relations avec les religieux.

Le cadre du travail apparaît au contraire un domaine privilégié pour l'emploi du français, c'est la langue la plus souvent utilisée par la majorité des francophones, et d'autant plus que l'on s'adresse à des gens plus haut placés dans la hiérarchie : 73 % parlent en priorité français avec leurs supérieurs, 64 % avec leurs collègues, et 58 % avec les subordonnés.

Ces pourcentages moyens dissimulent en fait une double réalité, celle d'un secteur tertiaire largement francophone (administration, services), alors que les autres milieux professionnels (artisanat, commerce, petite industrie), où la majorité des travailleurs ne parlent pas ou mal le français, font peu usage de la langue.

A titre d'exemple, et si on considère non plus les seuls francophones, mais l'ensemble de la population active, il ressort que, dans les relations professionnelles avec les collègues, le français est la langue la plus souvent employée

(1) Le recensement de 1983 a dénombré 5 % de catholiques à Conakry, pourcentage que l'on retrouve dans notre échantillon. D'une façon générale, grâce à l'action des Pères blancs notamment, la diffusion du français est plus importante parmi les communautés catholiques disséminées dans la capitale et quelques villes côtières (Boffa) ou forestières (Kissidougou) que parmi la majorité musulmane.

par 93 % des cadres et des employés, par 57 % des personnes de service, par 15 % des ouvriers, et par 8 % des artisans. Ces derniers sont 80 % à ne jamais utiliser le français avec leurs homologues, et près de 60 % des ouvriers ne parlent jamais français avec leurs collègues.

De même, si la plupart des employés et des cadres (88 %) s'adressent le plus souvent en français avec leurs interlocuteurs externes, seuls 8 % des artisans et commerçants ont le français comme première langue parlée avec les clients (25 % pour les artisans et commerçants francophones).

II . 6 - L'UTILISATION DU FRANCAIS DANS LE DOMAINE ECRIT

Les pourcentages inscrits dans la dernière partie du tableau 15 se rapportent à la population alphabétisée en français qui représente, rappelons-le, 41,5 % de la population enquêtée.

Ils doivent être situés par rapport à des données non reproduites ici, qui établissent que 35 % des personnes interrogées sont alphabétisées en langues nationales, et que 22 % ont déclaré savoir lire et écrire l'arabe, le taux d'analphabétisme étant de 45 % (1).

La prise en compte de tous les lettrés, quelle que soit leur langue d'alphabétisation, montre que le français est de loin la première langue, et souvent la seule, utilisée à l'écriture, qu'il s'agisse de rédiger des lettres ou de prendre des notes.

Ainsi, sur 100 personnes sachant écrire, 59,8 % écrivent leurs lettres en français, 9,5 % en arabe, 2,7 % dans l'une ou l'autre des langues nationales, et ils sont 28 % à n'être pas concernés parce que n'écrivant jamais de lettres.

---

(1) Par rapport au recensement de 1983, les résultats de l'enquête dénotent une légère progression de la population alphabétisée en français (39,9 % en 1983), et une régression plus importante des alphabétisés en langues nationales (45,6 % parmi les 10 ans et plus). Celle-ci peut s'expliquer par une certaine tendance des individus à sous-déclarer la lecture/écriture en langues nationales dès lors que ces langues n'interviennent plus dans l'enseignement, et que leur rôle dans le domaine écrit s'en trouve limité.
Les résultats de l'enquête traduisent par contre une très forte surestimation de l'alphabétisation en arabe (7,7 % en 1983) qui n'exprime ici le plus souvent que la simple aptitude à décrypter et retranscrire des versets coraniques appris par coeur.

L'option pour le français comme langue d'écriture, au détriment des langues nationales, peut encore être illustrée par les résultats suivants : 79 % des francophones alphabétisés rédigent leur courrier en français, tandis que 4,2 % des lettrés en langues nationales écrivent leurs lettres dans l'une de ces langues (et 23,7 % des lettrés arabophones les écrivent en arabe).

Les autres langues sont rarement utilisées par les personnes sachant écrire en français : à côté des 79 % qui écrivent les lettres ou prennent des notes en français, moins de 3 % écrivent en langues nationales, ils sont aussi peu nombreux à écrire en arabe, et ils sont un peu plus de 15 % à ne jamais écrire.

En fait, la pratique du français à l'écrit est moins fréquente que ne le laisse entendre par déduction ce dernier pourcentage, et ce sont près de 30 % des alphabétisés en français qui n'écrivent jamais ou rarement dans cette langue (de même, si 79 % rédigent leurs lettres en français, ils ne sont que 57 % à écrire "souvent", il faut comprendre par là "le plus souvent").

Comme pour l'écriture, la lecture se fait le plus souvent en français, le rôle des langues nationales étant ici tout à fait marginal, puiqu'il n'existe pratiquement pas de production écrite dans ces langues.

Parmi les lettrés francophones, 76 % lisent avant tout des livres en français, moins de 3 % lisent des livres en arabe, et 20 % ne lisent jamais aucun livre.

La pratique de la lecture de livres est bien évidemment plus ou moins importante selon les catégories socio-professionnelles : moins de 4 % seulement des cadres et employés ne lisent jamais de livres, c'est le cas de 16 % des élèves sachant lire en français, ce taux atteint environ 35 % des personnes lettrées parmi les commerçants/artisans, les ouvriers et les femmes au foyer, et 43 % parmi les apprentis.

Il se peut toutefois que la formulation de la question portant sur la langue principale de lecture des livres ait favorisé une surestimation de cette pratique, puique, par ailleurs (1), 53 % des lettrés francophones avouent ne jamais lire de livres autres que scolaires (mais la distinction entre livres scolaires et non scolaires a été mal perçue par les personnes interrogées).

---

(1) Question 23 du questionnaire.

Quant à la lecture des journaux, 68 % des lettrés francophones déclarent lire des journaux en français, 31 % n'étant pas concernés par une telle pratique, avec là aussi des différences notables selon les catégories socio-professionnelles : presque tous les employés et cadres lisent des journaux, mais environ 35 % parmi les inactifs (dont les femmes au foyer et les élèves) n'en lisent jamais, c'est le cas de 44 % des apprentis, 46 % des ouvriers, et 54 % des artisans et commerçants (pourcentages calculés par rapport aux lettrés).

II . 7 - LA PRATIQUE DES MEDIAS

En fin d'interview, quelques questions ont été posées, relatives à l'utilisation faite des différents médias, en distinguant, pour la radio et la télévision, les programmes en langue française et en langues nationales.

Les résultats, par rapport à la population totale, francophone et non francophone, figurent dans le tableau suivant :

TABLEAU 16 : Répartition de la population (en %) selon sa fréquence d'utilisation des principaux médias (radio, télévision, presse écrite).

MEDIAS	Tous les jours ou presque	Au moins 1 fois/semaine	Au moins 1 fois/mois	Moins souvent	Jamais
Radio nat. en français	30,8	12,2	2,5	2,4	52,1
Radio nat. en langues nationales	63,1	26,0	2,3	1,6	7,0
Télévision en français	40,4	14,7	4,1	3,1	37,7
Télévision en langues nationales	67,2	22,7	2,1	1,7	6,3
Journal HOROYA	4,2	8,2	8,7	5,0	73,9
Quotidiens français	0,6	1,6	1,3	0,3	96,2

Les programmes télévisés et radiophoniques en langues nationales ont la meilleure audience puisqu'ils touchent régulièrement ou quasi régulièrement (1) près de 9 personnes sur 10, ce qu'explique leur accessibilité à tous, contrairement aux programmes de langue française qui n'intéressent en principe que les seuls francophones, et à la presse qui ne s'adresse qu'à la population lettrée.

On note cependant que si l'ensemble des auditeurs, mêmes occasionnels, des émissions en français de la radio correspond à la population francophone (47 %), l'impact des émissions transmises en français par la télévision s'étend au-delà de cette population, 55 % des personnes suivant ces programmes tous les jours ou presque ou au moins une fois par semaine.

L'audience de la radio de langue française est la plus faible parmi les jeunes de 10-14 ans (8,0 % l'écoutent tous les jours ou presque, 73 % ne l'écoutent jamais), elle s'élève pour les 15-19 ans (29 % d'écoute régulière), est la plus forte pour les jeunes adultes de 20 à 39 ans (40 % d'écoute régulière), et diminue légèrement au-delà (36 % d'écoute régulière pour les 40 ans et plus).

Les écarts sont plus notables entre les différentes catégories socio-professionnelles, le pourcentage d'auditeurs assidus variant de 9 % pour les femmes au foyer à 92 % pour les employés et cadres, en passant par 17 % pour les inactifs, 18 % pour les apprentis, 25 % pour les commerçants/artisans, 36 % pour les ouvriers et manoeuvres, 45 % pour les élèves, et 57 % pour le personnel de service.

Le pouvoir d'attraction plus élevé de la télévision de langue française tient à son impact beaucoup plus important parmi les plus jeunes alors qu'elle touche régulièrement à peu près la même proportion de population au-delà de 25 ans (40 %) : 31 % des jeunes de 10-14 ans regardent les émissions en français tous les jours ou presque, ce que font 46 % de leurs aînés âgés de 15-24 ans.

Par rapport à l'écoute de la radio en français, l'audience régulière de la télévision francophone est un peu moins forte parmi les cadres et employés qui n'en demeurent pas moins les téléspectateurs les plus assidus, 77 % d'entre eux regardant tous les jours ou presque les programmes proposés. Les autres travailleurs (commerçants/artisans, ouvriers/manoeuvres, personnel de service) sont

(1) Régulièrement = tous les jours ou presque ; Quasi régulièrement = au moins une fois par semaine.

aussi nombreux à suivre régulièrement ce type de programmes qu'ils le sont à écouter les émissions en français de la radio, tandis que les inactifs font une plus forte consommation quotidienne de la télévision en français : 65 % des élèves la regardent tous les jours ou presque, les inactifs comptent 29 % de téléspectateurs réguliers, les apprentis, 26 %, et les femmes au foyer, 20 %.

La presse francophone, de son côté, ne fait pas le plein de ses lecteurs potentiels, le seul journal national n'étant lu que par 26 % de la population alors que les alphabétisés en représentent 42 % (la fréquence de lecture n'est pas à prendre en considération, étant donné la parution très irrégulière du journal HOROYA).

Les plus jeunes et les plus âgés sont ceux qui lisent le moins le journal : 94 % des 10-14 ans, et 76 % des 15-19 ans ne lisent jamais HOROYA, c'est le cas de 80 % des personnes au-delà de 40 ans. Entre les deux groupes, c'est encore une majorité des adultes (61 % des 20 à 39 ans) qui se déclarent non-lecteurs.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les employés et les cadres se distinguent dans ce domaine comme dans les autres, ils sont les seuls à comporter une majorité importante de lecteurs (86 %), devant le personnel de service (56 %), et les élèves et étudiants (41 %). A l'opposé, les femmes au foyer sont très peu nombreuses à lire HOROYA (7 %), les commerçants/artisans le sont à peine plus (10 %), de même que les inactifs (14 %) et les apprentis (16 %), les ouvriers et manoeuvres comptant parmi eux 23 % de lecteurs.

En considérant seulement les alphabétisés en français dans chaque catégorie socio-professionnelle, on constate que près de 9 sur 10 parmi les employés et cadres et le personnel de service, lisent le journal national, c'est le cas de près de 7 sur 10 pour les ouvriers et les inactifs, et juste un peu plus de la moitié pour les autres catégories.

Quant à la lecture des quotidiens français, elle n'est le fait que de moins de 4 % de la population (9 % des lettrés francophones), qui sont le plus souvent des lecteurs occasionnels recrutés essentiellement parmi les cadres et les employés (ils forment 56 % des lecteurs de la presse française), et parmi les étudiants (27 %).

Les autres publications de langue française ont une meilleure audience, mais c'est tout de même moins de la moitié des alphabétisés (47 %) qui déclare lire parfois des périodiques ou des livres.

Le journal "Jeune Afrique", déclaré spontanément par 41 % des lecteurs potentiels, vient très largement en tête des périodiques, devant les hebdomadaires français (Paris-Match, Le Point, l'Express....), lus très irrégulièrement par 21 % des alphabétisés.

De son côté, la lecture de livres est vraisemblablement le fait d'une petite minorité, inférieure aux 47 % cités ci-dessus, et dont une partie a pu prendre en compte les manuels de classe, en dépit de la formulation de la question qui excluait ce genre d'ouvrages.

II . 8 - CONCLUSIONS

Le sondage effectué en décembre 1987 et janvier 1988 donne de la capitale guinéenne l'image d'une ville moyennement francophone où le français est parlé par près de la moitié de la population (46,8 % parmi les 10 ans et plus). On obtient un résutat sensiblement meilleur en considérant la seule population adulte de 15 ans et plus qui compte parmi elle 52,2 % de francophones, terme entendu ici dans le sens restrictif de locuteurs effectivement capables de s'exprimer en français.

Le faible score obtenu par les plus jeunes des enquêtés montre que le retour au français comme langue exclusive d'enseignement n'a pas encore porté tous ses fruits, mais ces jeunes, un peu plus scolarisés que leurs aînés, sont appelés à devenir à terme plus massivement francophones.

L'une des principales leçons à tirer du sondage est que la population de moins de 30 ans, bien qu'elle ait été initialement formée dans les langues nationales, est plus souvent francophone que la population plus âgée, grâce au développement de la scolarisation qui a permis à un plus grand nombre de poursuivre au moins des études secondaires, seuil minimal pour accéder à la connaissance du français dans l'ancien système scolaire.

Cette expansion quantitative du français parmi les jeunes générations, qui aurait été plus importante si cette langue avait gardé le monopole de l'enseignement,

s'accompagne d'une certaine dégradation qualitative du français pratiqué, dûe à un apprentissage tardif, dans des conditions très déficientes, et qui a souffert de n'être pas entretenu par un environnement linguistique favorable.

L'ostracisme dont le français a été frappé pendant plus de 20 ans explique sans doute, du fait de la lenteur des transformations linguistiques, que son emploi reste cantonné à des secteurs bien déterminés de la vie publique, alors que les langues locales régissent les relations privées.

Le français est surtout la langue de l'administration et celle des démarches officielles, et si il est plus souvent parlé avec les amis qu'au sein de la famille, on constate que les jeunes francophones, gênés par une maîtrise insuffisante de la langue, en font plutôt moins usage que leurs aînés.

ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE AU NIVEAU NATIONAL

Les résultats de l'enquête sur la diffusion du français à Conakry ne sont en rien représentatifs de la situation de cette langue au niveau national, mais ils constituent une source d'informations complémentaires par rapport aux données habituellement utilisées par l'IRAF pour estimer la population francophone des pays africains étudiés, c'est à dire les données de recensement et les statistiques scolaires.

Il a suffi en effet, dans la plupart des cas, d'évaluer le volume de la population scolarisée ayant atteint un niveau d'instruction minimal garantissant l'acquisition du français, compte tenu de la place que cette langue occupe dans les systèmes éducatifs nationaux. La population francophone ainsi estimée était ensuite répartie selon sa connaissance théorique du français en niveaux de francophonie correspondant à des niveaux d'instruction distincts.

Une telle méthodologie, simple dans son principe, mais souvent difficile à mettre en oeuvre, ne pouvait évidemment pas s'appliquer au cas de la Guinée, où le statut du français dans l'enseignement a revêtu depuis l'indépendance des modalités très différentes, ce qui ne permet pas de faire correspondre à un niveau d'instruction donné un niveau dans la connaissance du français.

Pour cela, il fallait introduire une variable supplémentaire qui est l'âge des individus, l'hypothèse sous-jacente étant que des personnes du même âge, donc scolarisées à la même époque, dans les mêmes conditions linguistiques, ont, à instruction égale, un même degré de connaissance du français.

Or, l'enquête menée à Conakry a précisément permis d'établir un schéma de correspondance entre instruction et connaissance du français en fonction de l'âge, qui peut être appliqué à l'ensemble du pays (le caractère non représentatif de la capitale par rapport au critère "francophonie" ne constitue pas un obstacle à la généralisation de ce schéma, la variable "instruction" intervenant ici comme élément de pondération).

Dans cette dernière partie de l'étude, l'estimation de la population francophone actuelle se fera sur la base de l'exploitation des données existantes et des résultats de l'enquête, elle sera suivie d'une estimation de la population francophone à l'horizon 2000, qui met en oeuvre un certain nombre d'hypothèses relatives à l'évolution future de la scolarisation.

I - ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1988

La méthodologie utilisée comprend trois étapes :

- Détermination de la répartition de la population selon l'instruction à partir des données du dernier recensement.

- Actualisation du niveau d'instruction de la population à l'aide des statistiques scolaires postérieures au recensement.

- Détermination de la population francophone en fonction du niveau d'instruction selon les résultats de l'enquête.

I . 1 - NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION D'APRES LE RECENSEMENT DE 1983

L'exploitation informatique des données du recensement, non exhaustive (1), s'est faite pour chacune des 33 préfectures qui composent le pays.

Le tableau page suivante, qui donne la répartition de la population âgée de 6 ans et plus selon son instruction, illustre le très faible développement de la scolarisation en Guinée où moins de 15 % des habitants ont pu accéder à l'école.

(1) On rappelle que l'exploitation informatique a porté sur 4,5 millions de personnes parmi les 5,8 millions recensées, de nombreux bulletins ayant échappé à la saisie. On considère ici que les 78 % de la population qui ont été traités sont représentatifs de la population totale en ce qui concerne l'instruction.

Tableau 17 : POPULATION DE 6 ANS ET PLUS SELON L'INSTRUCTION, PAR PREFECTURE

(Répartition en %).

PREFECTURE	NIVEAU D'INSTRUCTION							
	Jamais scolarisé	Primaire	Collège	lycée	Université	Ens. prof.	N D	TOTAL
BASSE GUINEE	73,9	13,1	5,0	3,8	2,9	1,0	0,3	100
Boffa	90,3	5,8	1,6	1,3	0,6	0,3	0,2	100
Boké	83,8	8,8	3,4	2,2	1,3	0,5	0,1	100
Conakry	52,2	22,9	9,2	7,4	5,9	1,8	0,6	100
Coyah	87,3	7,5	2,3	1,3	0,9	0,5	0,2	100
Forécariah	88,1	6,9	2,1	1,4	0,9	0,5	0,2	100
Fria	73,0	14,2	5,3	4,0	1,6	1,7	0,1	100
Kindia	87,0	6,5	2,5	1,6	1,8	0,5	0,0	100
Télimélé	93,5	4,0	1,2	0,8	0,4	0,2	0,0	100
MOYENNE GUINEE	92,8	4,2	1,3	0,8	0,6	0,3	0,0	100
Dalaba	92,3	4,8	1,2	0,8	0,7	0,3	0,0	100
Gaoual	92,5	4,4	1,4	0,8	0,5	0,3	0,1	100
Koubia	95,9	2,3	0,8	0,4	0,3	0,2	0,0	100
Koundara	88,4	6,9	2,5	1,0	0,6	0,5	0,1	100
Labé	90,1	5,4	2,0	1,2	0,7	0,6	0,0	100
Lélouma	95,5	3,1	0,5	0,3	0,3	0,3	0,0	100
Mali	94,7	3,2	1,0	0,6	0,3	0,3	0,0	100
Mamou	91,1	4,8	1,7	1,0	1,0	0,3	0,0	100
Pita	94,7	3,2	0,9	0,6	1,0	0,1	0,0	100
Tougué	92,1	4,9	1,6	0,7	0,5	0,3	0,0	100
HAUTE GUINEE	92,6	4,1	1,3	0,9	0,7	0,3	0,0	100
Dabola	90,3	5,7	1,7	1,2	0,7	0,3	0,1	100
Dinguiraye	94,8	3,1	1,0	0,6	0,3	0,2	0,1	100
Faranah	87,5	6,1	2,2	1,7	1,7	0,7	0,0	100
Kankan	89,9	5,4	1,8	1,2	1,1	0,5	0,0	100
Kérouané	93,1	3,5	1,4	1,0	0,7	0,3	0,0	100
Kouroussa	95,0	3,0	0,8	0,5	0,5	0,2	0,0	100
Mandiana	95,2	2,7	0,9	0,5	0,5	0,3	0,0	100
Siguiri	94,9	3,0	1,0	0,5	0,4	0,2	0,0	100
GUINEE FOREST.	85,5	8,9	2,9	1,4	0,8	0,5	0,0	100
Beyla	93,8	3,8	1,2	0,5	0,4	0,2	0,0	100
Guéckédou	83,9	9,8	3,4	1,5	0,7	0,7	0,0	100
Kissidougou	83,7	10,2	3,0	1,6	0,9	0,6	0,0	100
Lola	84,8	10,1	2,6	1,4	0,7	0,4	0,0	100
Macenta	86,2	8,3	2,7	1,3	1,1	0,4	0,0	100
N'Zérékoré	81,9	10,9	3,8	1,9	0,9	0,6	0,0	100
Yomou	87,2	7,7	2,7	1,4	0,7	0,3	0,0	100
ENSEMBLE	85,2	8,0	2,8	1,9	1,4	0,6	0,1	100

(Source : données inédites du recensement de 1983).

Les deux régions centrales (Moyenne Guinée et Haute Guinée) sont les plus défavorisées (7 % de scolarisés parmi les 6 ans et plus), et s'opposent à la Basse Guinée où les personnes scolarisées représentent 26 % de la population, pourcentage qui atteint 47 % dans la capitale.

A l'est du pays, la Guinée forestière présente une situation intermédiaire avec un peu plus de 14 % de scolarisés parmi sa population.

L'application des pourcentages de la page précédente à la population des préfectures (1) fournit le nombre de personnes ayant atteint chaque niveau d'instruction, dont la sommation donne la répartition suivante pour l'ensemble du pays :

Répartition de la pop. scolarisée de 6 ans et + selon l'instruction

Niveau d'instruction	Effectifs	%
Primaire	370 900	54,3
Collège	131 400	19,2
Lycée	89 100	13,0
Université	65 500	9,6
Ens. profession.	26 900	3,9
T O T A L	683 800	100,0

La répartition de la population scolarisée selon le cycle d'études atteint met en évidence l'importance des formations post-primaires : l'Université notamment regroupe près de 10 % des personnes instruites, pourcentage élevé compte tenu de la population de référence qui inclut une grande partie de jeunes n'ayant pas l'âge des études universitaires.

Même si les structures éducatives guinéennes ont, pendant quelque temps, intégré dans l'enseignement supérieur des filières agronomiques qui ont gonflé les effectifs d'étudiants, il est possible que les études primaires aient été sous-estimées pour les personnes qui ont quitté très tôt l'école, après seulement quelques années de scolarité.

---

(1) Pour chaque préfecture, il s'agit de la population estimée de 6 ans et plus : la population exploitée du même âge a été affectée d'un coefficient de redressement qui est le rapport population totale (telle que dénombrée manuellement)/population traitée par l'informatique.

I . 2 - ESTIMATION DU NIVEAU D'INSTRUCTION DE LA POPULATION EN 1988

A - Répartition de la population globale selon l'instruction

Depuis 1983 le niveau d'instruction de la population s'est modifié sous l'effet de l'évolution de la scolarisation, elle même influencée par les diverses mesures adoptées dans le cadre de la rénovation du système éducatif, et dont la plus notable est le retour au français comme seule langue d'enseignement.

La réintroduction du français dès la première année de scolarité a suscité parmi la population un véritable engouement qui s'est concrétisé en 1984 par une forte reprise de la scolarisation primaire (287 804 élèves, soit une augmentation de 16,9 % par rapport à l'année précédente), faisant suite à plusieurs années consécutives de régression des effectifs (ils étaient passés de 262 833 en 1979 à 246 129 en 1983).

Les difficultés liées à la réhabilitation de l'enseignement (fermeture d'écoles insalubres, pénurie de maîtres pour cause de recyclage linguistique) ont entraîné par la suite une nouvelle baisse des effectifs, observée dans tous les cycles :

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISES DEPUIS 1983

Année scolaire	Ens. primaire	Ens. secondaire	Ens. supérieur
1983/84	246 129	89 755	11 312
1984/85	287 804	93 815	10 664
1985/86	276 438	86 474	8 801
1986/87	270 140	76 538	6 753

On rappelle que la déflation des effectifs de l'enseignement supérieur répond à un double objectif de la politique scolaire : requalifier ce degré d'enseignement (suppression des facultés d'agronomie), et limiter la production de diplômés que la fonction publique ne peut plus intégrer.

S'agissant d'estimer la répartition de la population selon son instruction en 1988, on considère qu'elle s'est modifiée depuis 1983 (correspondant à l'année scolaire 1982/83) par le passage des élèves d'un cycle à l'autre. Ainsi peut-on évaluer le nombre de personnes à chaque niveau d'instruction comme égal au

nombre d'individus recensés à ce niveau en 1983, auquel on ajoute les élèves qui ont accédé au même niveau pendant la période de projection, et auquel on retranche au contraire les élèves passés au cycle supérieur (1).

Les passages d'un cycle à l'autre sont fournis par les statistiques de l'éducation, ce sont, pour chaque année scolaire, les élèves non redoublants inscrits en première année des cycles considérés, ils totalisent les valeurs suivantes :

NOUVEAUX INSCRITS PAR CYCLE D'ENSEIGNEMENT DE 1983 à 1987 (2)

- Primaire	258 800
- 1er cycle secondaire	59 500
- 2nd cycle secondaire	21 300
- Enseignement supérieur	7 000

D'où notre estimation de la population qui a été scolarisée selon son niveau d'instruction en 1988 :

	Primaire	1er cycle secondaire	2nd cycle secondaire	Enseignem. supérieur
EFFECTIFS EN 1983	370 900	158 300	89 100	65 500
+ Nouveaux inscrits	258 800	59 500	21 300	5 800
- Passages au cycle supér.	59 500	21 300	5 800	-
= EFFECTIFS EN 1988	570 200	196 500	104 600	71 300

(1) On se situe, ce faisant, dans le cas d'une population fermée, non soumise aux migrations, ce qui n'est pas vrai de la Guinée. Mais aucun élément ne permet de déterminer le sens du solde migratoire, qui peut être tout aussi bien négatif comme par le passé, que positif à la faveur d'un renversement des tendances migratoires (retour des exilés).
On fait abstraction par ailleurs de la mortalité des scolarisés dont l'effet peut être négligé en raison de la brièveté de la période de projection, et du fait que cette population est généralement jeune (la population âgée, la plus soumise à la mortalité, étant surtout de niveau primaire, la sur-estimation du nombre de scolarisés qui résulte d'une telle procédure tend à compenser la sous-estimation par le recensement des personnes de ce niveau).

(2) Les nouveaux inscrits en 1987/88, non connus, ont été estimés sur la base de l'évolution constatée les années précédentes.

Le total de la population scolarisée (942 600), rapporté à la population de 6 ans et plus en 1988 (estimation Nations Unies, variante moyenne), aboutit à un pourcentage de scolarisés de 18,7 %, en progression de quatre points par rapport à 1983.

Ce gain est dû en partie à la forte poussée de la scolarisation primaire enregistrée en 1984, il s'explique aussi par un processus mécanique qui est le renouvellement des générations (les jeunes promotions qui entrent dans le champ de l'étude sont forcément plus scolarisées que les générations les plus âgées qui en sortent par mortalité).

La croissance globale de la population scolarisée s'accompagne d'une modification de sa répartition par niveau, avec un gonflement du primaire qui regroupe maintenant 60,5 % de l'ensemble (contre 54,3 % en 1983), au détriment des enseignements secondaires dont la part régresse de 23,1 % à 20,8 % pour le premier cycle, et de 13,0 % à 11,0 % pour le second cycle, et également de l'enseignement supérieur (de 9,6 % à 7,7 %).

Une telle évolution, on l'a vu, correspond aux nouvelles orientations en matière de politique éducative, qui visent à développer l'enseignement de base, et à contingenter des enseignements secondaires et supérieurs pléthoriques compte tenu des débouchés sur le marché de l'emploi.

B - Répartition de la population selon l'instruction, par groupe d'âge

La répartition de la population globale selon l'instruction ne suffit pas à rendre compte du degré de francophonie de cette population composée de générations dont la scolarité s'est déroulée dans des contextes linguistiques très différents. Il est donc nécessaire de pousser plus loin l'analyse en faisant intervenir les groupes d'âge, malheureusement les données du recensement croisant âge et instruction ne sont pas disponibles (1).

Par contre, l'enquête réalisée en 1988 fournit, entre autres résultats, la répartition de la population de Conakry selon l'âge et l'instruction, qui s'établit comme suit :

(1) Il nous a été possible de consulter ces données seulement pour Conakry.

Tableau 18 : REPARTITION DE LA POPULATION DE CONAKRY SELON L'AGE ET L'INSTRUCTION (en % par rapport à chaque classe d'âge)
(Source : Enquête IRAF 1988)

AGE	NIVEAU D'INSTRUCTION				
	Primaire	1er cycle secondaire	2nd cycle secondaire	Enseignem. supérieur	Total des scolarisés
10-14	65,2	4,5	-	-	69,6
15-19	18,9	40,8	5,5	0,5	65,7
20-24	9,5	25,7	26,8	3,9	65,9
25-29	10,9	19,0	12,9	9,5	52,4
30-39	9,6	10,8	9,0	17,3	46,7
40-54	8,7	6,3	1,6	6,3	22,8
55 et +	15,2	4,3	2,2	-	21,7
ENSEMBLE	23,0	17,8	8,8	5,4	55,0

Ces résultats, pour l'ensemble de la population de 10 ans et plus, comparés aux données du recensement de 1983 sur Conakry, sont conformes à la tendance précédemment dégagée : le pourcentage de scolarisés est plus élevé en 1988 (55 % contre 49,3 % en 1983), en raison de la reprise de la scolarisation en 1984, et aussi de l'arrivée dans le champ de l'étude des 10-14 ans plus fortement scolarisés que leurs aînés.

La comparaison classe d'âge par classe d'âge, avec le décalage approprié de 5 ans, révèle par contre pour 1988 une moindre scolarisation des générations en-deçà de 40 ans, qui peut s'expliquer par l'immigration interne amenant vers la capitale une population moins instruite que la population d'origine.

Comme notre estimation du niveau d'instruction à l'échelle nationale, la répartition de la population scolarisée à Conakry dénote une régression des formations les plus élevées, le second cycle secondaire ne regroupant plus que 16 % des scolarisés (contre 18 % en 1983), et le supérieur un peu moins de 10 % de ceux-ci (14 % en 1983).

A ce stade de l'étude, on a estimé d'une part le niveau d'instruction de la population nationale âgée de 6 ans et plus, et on connaît d'autre part la répartition selon l'âge et l'instruction de la population de la capitale âgée de 10 ans et plus. Afin de rendre comparables les données, il convient encore de soustraire de la population totale scolarisée les 6-9 ans qui ne sont pas pris en compte dans notre étude : on les évalue par les statistiques scolaires à 115 000, tous de niveau primaire, dont 112 000 en cours de scolarisation.

Considérant que la population scolarisée de la capitale constitue une partie importante de la population scolarisée du pays (39,6 % au recensement de 1983), et faisant l'hypothèse que l'évolution de la scolarisation dans le temps a été parallèle à Conakry et à l'intérieur de la Guinée, on répartit alors la population scolarisée totale entre les différents groupes d'âge sur le modèle de la répartition observée à Conakry (non sans faire intervenir quelques données supplémentaires comme l'âge des élèves en cours de scolarisation).

On obtient ainsi le tableau de la page suivante, qui donne une estimation de la population guinéenne selon l'âge et l'instruction en 1988. Deux conclusions peuvent être tirées de la lecture de ce tableau :

- Le bas niveau de scolarisation de la population dans son ensemble (18,5 % seulement des 10 ans et plus ont pu accéder à l'école).

- Les progrès relativement faibles enregistrés parmi les jeunes générations, qui s'expliquent par une absence de développement continu de la scolarisation.

Tableau [19] : REPARTITION DE LA POPULATION GUINEENNE SELON L'AGE ET L'INSTRUCTION EN 1988 (Effectifs et % par rapport à l'âge).

(Source : Estimation IRAF)

AGE		NIVEAU D'INSTRUCTION					
		Primaire	1er cycle secondaire	2nd cycle secondaire	Enseignem. supérieur	Total des scolarisés	Population totale (1)
10-14	Ef.	220 800	8 400	-	-	229 200	762 100
	%	29,0	1,1			30,1	100
15-19	Ef.	83 500	83 700	13 000	-	180 200	657 000
	%	12,7	12,7	2,0		27,4	100
20-24	Ef.	43 000	47 100	51 700	8 600	150 400	568 900
	%	7,6	8,3	9,1	1,5	26,4	100
25-29	Ef.	37 400	28 700	20 500	17 400	104 000	476 800
	%	7,8	6,0	4,3	3,6	21,8	100
30-39	Ef.	37 900	18 500	16 100	35 500	108 000	756 400
	%	5,0	2,4	2,1	4,7	14,3	100
40-54	Ef.	19 900	8 100	2 200	9 800	40 000	752 400
	%	2,6	1,1	0,3	1,3	5,3	100
55 et +	Ef.	12 700	2 000	1 100	-	15 800	486 400
	%	2,6	0,4	0,2		3,2	100
TOTAL	Ef.	455 200	196 500	104 600	71 300	827 600	4 460 000
	%	10,2	4,4	2,3	1,6	18,5	100

(1) Selon les estimations des Nations-Unies, variante moyenne.

I . 3 - ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1988

La scolarisation ne garantit pas forcément l'acquisition du français, pour les personnes scolarisées uniquement ou surtout dans les langues nationales, ou celles qui ont oublié le peu de français appris au cours d'une scolarité trop brève. Par ailleurs, tous les francophones n'ont pas une égale connaissance ou maîtrise de la langue, celle-ci étant généralement déterminée par la durée des études menées en français.

Comme on l'a fait pour les autres pays africains traités, on distingue pour la Guinée 5 niveaux de connaissance du français, caractérisés de la façon suivante :

- Niveau 1 = Oralité simple
- Niveau 2 = Lecture des journaux d'écriture simple
- Niveau 3 = Lecture, écriture et bonne compréhension de la langue
- Niveau 4 = Pratique aisée du français
- Niveau 5 = Niveau universitaire (dans un système éducatif entièrement de langue française).

Pour le traitement de l'enquête menée à Conakry, ces niveaux à appliquer aux scolarisés parlant français, ont été, théoriquement et dans un premier temps, définis en fonction du niveau d'instruction atteint, compte tenu de la langue d'enseignement dans le primaire, ainsi que l'indique le schéma ci-dessous :

Attribution du niveau de français en fonction de la langue d'enseignement et du niveau d'instruction

NIVEAU D'INSTRUCTION	LANGUE D'ENSEIGNEMENT		
	Français seulement	Français + langues nat.	Langues nat. seulement
Début primaire	Nv 1	Nv 1	Nv 1
Fin primaire	Nv 2	Nv 1	Nv 1
1er cycle second.	Nv 3	Nv 2	Nv 1
2nd cycle second.	Nv 4	Nv 3	Nv 2
Ens. supérieur	Nv 5	Nv 4	Nv 3

Trois possibilités ont été considérées concernant la langue d'enseignement au primaire : le français seul ou conjointement avec l'une des langues nationales, ou l'une de ces langues seulement.

Pour l'instruction, cinq niveaux ont été distingués (le primaire étant scindé en deux), auxquels correspondent cinq niveaux de français dans le cas où cette langue a véhiculé seule la totalité de l'enseignement. Le principe simple qui a présidé à l'établissement du système d'équivalence dans les autres cas a consisté à décaler les niveaux de français vers le bas, d'un ou deux rangs selon le rôle, partiel ou nul, du français à l'école primaire.

Ce schéma théorique a été modifié par la prise en compte d'autres critères : d'une part, l'aptitude à lire et écrire le français, d'autre part, la plus ou moins grande aisance à parler, lire ou écrire le français.

Ainsi, les individus qui devaient en principe être classés dans un niveau supérieur au niveau 1 sont classés en 1 s'ils ne savent pas lire le français.

De même, les individus qui devaient être classés dans un niveau supérieur au niveau 2 sont classés en 2 s'ils parlent, ou lisent, ou écrivent difficilement le français.

Ces contraintes aboutissent au système de correspondance adopté :

Attribution du niveau de français en fonction de la langue d'enseignement, du niveau d'instruction, et de la qualité du français parlé et écrit

	LANGUE D'ENSEIGNEMENT								
	Français seul[4]			Fçais + lgues nat.			Langues nat. seul[4]		
Lit et écrit le français	Non	Dif.	AB/TB	Non	Dif.	AB/TB	Non	Dif.	AB/TB
NIVEAU D'INSTRUCTION									
Début primaire	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fin primaire	1	2	2	1	1	1	1	1	1
1er cycle second.	1	2	3*	1	2	2	1	1	1
2nd cycle second.	1	2	4*	1	2	3*	1	2	2
Ens. supérieur	1	2	5*	1	2	4*	1	2	3*

Note : Dif. = Difficilement ; AB/TB = Assez bien ou très bien.

* A condition que le français soit parlé assez bien ou très bien, sinon niveau 2.

Selon ce schéma, les francophones des différents niveaux de connaissance du français peuvent être définis par les caractéristiques suivantes :

- Niveau 1 = Parle français, mais ne sait pas le lire (quel que soit le niveau d'instruction), ou n'a que quelques années d'études du français à son actif (même si sait lire et écrire le français).
  Pour les personnes scolarisées dans le cadre d'une école primaire "en français seulement", le niveau d'instruction atteint correspond théoriquement à un primaire inachevé (les quatre premières années).
  La limite supérieure théorique du niveau d'instruction correspondant au niveau 1 est d'autant plus élevée que la part du français dans l'enseignement primaire est moindre :
  - Fin primaire (5ème et 6ème années) pour une école primaire en français + langues nationales.
  - 1er cycle secondaire (ou enseignement professionnel), pour une école primaire en langues nationales seulement.

- Niveau 2 = Parle français, sait lire et écrire le français.
  Le niveau d'instruction correspond à une fin primaire dans le cas d'une école primaire en français seulement.
  Il correspond à un premier cycle secondaire dans le cas d'une école primaire en français + langues nationales.
  Et à un second cycle secondaire pour une école primaire en langues nationales seulement.

  Ce niveau regroupe également les personnes qui ont une instruction supérieure à celle de la stricte définition dans les trois cas, mais qui parlent, ou lisent, ou écrivent difficilement.

- Niveau 3 = Parle, lit et écrit français assez bien ou très bien.
  Le niveau d'instruction correspond à :
  - Un 1er cycle secondaire, dans le cas d'une école primaire en français seulement.
  - Un 2nd cycle secondaire, dans le cas d'une école primaire en français + langues nationales.
  - Un cycle de l'enseignement supérieur, dans le cas d'un enseignement en langues nationales seulement.

- Niveau 4 = Parle, lit et écrit français assez bien ou très bien.
  Le niveau d'instruction correspond à :
  - Un 2nd cycle secondaire, dans le cas d'une école primaire en français seulement.
  - Un cycle de l'enseignement supérieur, dans le cas d'un enseignement en français + langues nationales.

- Niveau 5 = Parle, lit et écrit français assez bien ou très bien.
  Le niveau d'instruction correspond uniquement à un cycle de l'enseignement supérieur dans le cas d'une école primaire en français seulement.

Le classement des francophones enquêtés à Conakry selon les niveaux de français ainsi définis a permis d'obtenir une répartition des personnes de chaque niveau d'instruction selon leur connaissance du français, par groupe d'âge, elle est donnée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : REPARTITION DES PERSONNES DE CHAQUE NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LEUR CONNAISSANCE DU FRANCAIS, PAR AGE (en %)

(Source : Enquête IRAF à Conakry)

NIVEAU D'INSTRUCTION	NIVEAU DE FRANCAIS	AGE 10-14	15-19	20-24	25-29	30-39	40 +
Primaire	1	34,0	45,0	41,0	50,0	33,0	41,0
	2	-	-	-	38,0	67,0	59,0
TOTAL des francophones		34,0	45,0	41,0	88,0	100,0	100,0
1er cycle second.	1	-	45,0	45,0	43,0	-	-
	2	-	51,0	50,0	43,0	12,0	-
	3	-	-	-	14,0	88,0	100,0
TOTAL des francophones		-	96,0	95,0	100,0	100,0	100,0
2nd cycle second.	2	-	67,0	62,0	42,0	-	-
	3	-	33,0	38,0	21,0	-	-
	4	-	-	-	37,0	100,0	100,0
TOTAL des francophones		-	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ens. supérieur*	3	-	-	29,0	13,0	-	-
	4	-	-	71,0	47,0	50,0	50,0
	5	-	-	-	40,0	50,0	50,0
TOTAL des francophones		-	-	100,0	100,0	100,0	100,0

* Etant donné la faible qualité de l'enseignement offert par certaines des filières du supérieur, on a affecté la moitié des individus qui devaient être classés en 5 au niveau 4.

Il ressort de ce tableau que si l'ensemble de la population scolarisée au-delà de 30 ans est francophone parce qu'elle a poursuivi ses études en français, ce n'est pas le cas des plus jeunes : parmi les 15-24 ans qui n'ont pas dépassé le stade de l'école primaire, plus de la moitié ne parle pas vraiment français, la proportion atteint les 2/3 pour les 10-14 ans. On a vu précédemment que ce dernier résultat n'est pas aussi surprenant qu'il peut le paraître, le retour récent du français dans l'enseignement n'ayant pas encore porté tous ses fruits auprès des élèves en cours de scolarisation dans les premières classes du primaire (sans compter les anciens élèves qui ont quitté très tôt l'école sans avoir pu bénéficier d'un apprentissage suffisant du français).

Enfin, comme dernière étape de notre estimation de la population francophone en Guinée, il reste à appliquer les coefficients du tableau précédent à la population scolarisée selon l'âge et l'instruction, telle qu'estimée dans le tableau 19, pour obtenir la répartition de la population selon sa connaissance du français. L'hypothèse qui sous-tend cette procédure est que les classes d'âge ont été scolarisées dans les mêmes conditions linguistiques à Conakry et dans le reste du pays, et que, donc, les personnes d'un même âge et d'un même niveau d'instruction se répartissent de façon identique entre les niveaux de français, qu'ils vivent dans la capitale ou au dehors.

Notons qu'un dernier redressement a été opéré, pour prendre en compte les francophones non scolarisés : ceux-ci constituent moins de 5 % de l'échantillon enquêté à Conakry, c'est ce pourcentage, arrondi, que l'on a appliqué à la population de Conakry (estimée à 14 % de la population totale), l'effectif ainsi obtenu (un peu plus de 30 000), classé au niveau 1, étant réparti selon les classes d'âge comme le sont les francophones non scolarisés dans notre échantillon. On n'a pas cru devoir effectuer une telle rectification pour le reste du pays où les possibilités d'apprendre le français par des voies extra-scolaires ont sans doute été très réduites, même pour les personnes âgées.

Les résultats des opérations décrites figurent dans le tableau page suivante qui fait également apparaître pour chaque âge le rapport francophones/scolarisés. Il est inférieur à 1 pour les moins de 30 ans, pour lesquels l'apprentissage du français en dehors de l'école n'a pu compenser les effets de la scolarisation primaire en langues nationales, il est au contraire supérieur à l'unité pour les plus âgés, qui n'ont été scolarisés qu'en français, et qui, pour certains d'entre eux, ont appris la langue sur le tas, dans un contexte linguistique autrefois plus favorable au français (au moins dans la capitale).

Tableau 21 : REPARTITION DE LA POPULATION FRANCOPHONE GUINEENNE SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE FRANCAIS EN 1988 (Effectifs et % par classe d'âge).

(Estimation IRAF).

AGE	NIVEAUX DE FRANCAIS Nv 1	Nv 2	Nv 3	Nv 4	Nv 5	TOTAL des francophones	% Francophones / Scolarisés
10-14	75 500	8 400	-	-	-	83 900	36,6
(%)	(9,9)	(1,1)				(11,0)	
15-19	77 800	51 600	4 300	-	-	133 700	74,2
(%)	(11,8)	(7,9)	(0,7)			(20,4)	
20-24	41 700	55 500	22 300	6 100	-	125 600	83,5
(%)	(7,3)	(9,8)	(3,9)	(1,1)		(22,1)	
25-29	33 400	34 900	10 700	15 700	7 000	101 700	97,8
(%)	(7,0)	(7,3)	(2,2)	(3,3)	(1,5)	(21,3)	
30-39	17 200	27 400	16 400	33 900	17 700	112 600	104,3
(%)	(2,3)	(3,6)	(2,2)	(4,5)	(2,3)	(14,9)	
40 et +	32 300	19 200	10 100	8 200	4 900	74 700	133,9
(%)	(2,6)	(1,5)	(0,8)	(0,7)	(0,4)	(6,0)	
TOTAL 10 et +	277 900	197 000	63 800	63 900	29 600	632 200	76,4
(%)	(6,2)	(4,4)	(1,4)	(1,4)	(0,7)	(14,2)	
TOTAL 15 et +	202 400	188 600	63 800	63 900	29 600	548 300	91,6
(%)	(5,5)	(5,1)	(1,7)	(1,7)	(0,8)	(14,8)	

Note : les pourcentages sont calculés par rapport à la population totale de chaque groupe d'âge (voir tableau 19).

On peut évaluer ainsi à 630 000 environ le nombre de francophones en Guinée, ce qui représente à peine plus de 14 % de la population âgée de 10 ans et plus, et un pourcentage équivalent pour la population adulte de 15 ans et plus qui compte quelques 550 000 francophones.

Ces résultats situent la Guinée comme l'un des moins francophones parmi les pays africains d'expression française, en position comparable avec le Mali (1), où la scolarisation pourtant a été moins développée, mais où l'enseignement a

(1) Estimation provisoire : 14 % environ de francophones parmi les 10 ans et plus en 1988.

continué à être dispensé en français, à l'exception de classes expérimentales fonctionnant en langues nationales.

On constate par ailleurs que la majorité des francophones de Guinée n'ont qu'une connaissance très élémentaire du français (comme dans d'autres pays africains, mais de façon plus accentuée), ainsi que le montre leur concentration aux plus bas niveaux de francophonie : plus de 7 francophones sur 10 (aussi bien parmi les 10 ans et plus que parmi les 15 ans et plus) sont classés aux niveaux 1 et 2 correspondant aux compétences linguistiques acquises dans une école afri - caine de langue française, bien que certains d'entre eux aient atteint un degré d'instruction supérieur.

La promotion des langues nationales dans l'enseignement, qui s'est faite dans le cas de la Guinée au détriment du français (1), a eu ainsi une double conséquence, quantitative et qualitative, quant à la formation des francophones : un déficit en nombre absolu pour des scolarisés qui n'ont pas dépassé le stade de l'école primaire, et un faible niveau en français pour ceux qui ne l'ont appris que tardivement, dans de très mauvaises conditions pédagogiques conjuguées à un climat politique hostile à la langue de l'ancien colonisateur.

En définitive, seules 160 000 personnes environ, soit le quart des francophones, ou encore 3,5 % de la population de 10 ans et plus (et 4,3 % des 15 ans et plus), devraient avoir en principe une maîtrise satisfaisante du français, pour avoir atteint au moins le premier cycle secondaire de l'enseignement (dans le cas d'une scolarité entièrement véhiculée par cette langue), ou un cycle plus élevé si la scolarité primaire s'est faite, totalement ou partiellement, dans l'une des langues du pays (niveaux 3 à 5).

(1) Ce qui n'est pas forcément vrai ailleurs : on peut concevoir que l'introduction des langues nationales dans les premières années de scolarité favorise l'insertion des élèves à l'école, et facilite leur apprentissage du français comme langue seconde au cours d'une étape plus avancée du cursus scolaire.

I I - LA POPULATION FRANCOPHONE EN 2000 : PERSPECTIVES

Le volume de la population francophone à l'horizon 2000 sera déterminé par trois facteurs, la croissance démographique, le développement de la scolarisation, et la place impartie au français dans l'enseignement. Des hypothèses doivent être faites pour chacun de ces domaines, qui permettront de cerner l'évolution possible du nombre de francophones jusqu'au début du prochain siècle.

I I . 1 - LES HYPOTHESES

A - Perspectives démographiques

On retient, comme pour 1988, les projections démographiques des Nations-Unies (1) qui estiment à 8,9 millions le chiffre de population en Guinée pour l'an 2000, soit une augmentation moyenne de 2,6 % par an.

Ces perspectives, présentées par groupe d'âge, se situent dans une position intermédiaire par rapport aux estimations de la Banque mondiale et celles de l'ILTA (2), qui induisent un taux d'accroissement moyen annuel de 2,2 % et 2,8 % respectivement.

B - Le développement de la scolarisation

L'étude des perspectives de développement de la scolarisation est rendue difficile par l'incertitude qui pèse sur l'évolution de l'économie et des ressources humaines, laquelle détermine l'offre d'éducation, et également par le caractère instable de la demande sociale d'éducation, qui a connu dans le passé récent des variations de grande ampleur.

S'agissant d'estimer le volume des effectifs scolarisés pendant la période de projection, et le niveau d'instruction atteint par les élèves en fin de période, deux indicateurs doivent être considérés : le nombre des inscriptions à l'école primaire, et le rendement scolaire qui régit la progression des élèves au fil des classes.

---

(1) "Population estimates and projections as assessed in 1984" (Medium variant).
(2) Voir page 13.

. L'évolution du nombre d'admissions

Comme dans bien d'autres domaines, la Guinée s'est singularisée jusqu'à présent par une évolution très irrégulière de ses effectifs scolarisés, et notamment des premières inscriptions : ainsi, de 1976 à 1979, le nombre d'élèves accédant à l'école a régressé de 61 000 à 31 000, puis évolué en dents de scie jusqu'à 1983 (49 000 nouveaux inscrits), avant de faire un bond spectaculaire l'année suivante (86 000), et de régresser de nouveau à 38 000 en 1985 pour remonter à 42 000 en 1986.

Cette progression chaotique, qui résulte d'une absence de planification scolaire cohérente, ne permet pas de déceler une tendance d'évolution qu'il serait possible de prolonger, au moins à moyen terme. Toutefois, les objectifs du gouvernement actuel en matière de politique éducative, tempérés par la prise en compte des contraintes budgétaires et humaines qui limitent le développement de la scolarisation, peuvent orienter le choix des hypothèses relatives à l'évolution future de la scolarisatipn.

Dans un document daté de novembre 1987, et intitulé "Eléments de politique éducative : objectifs, stratégies et moyens de mise en oeuvre", le Ministère de l'Education nationale s'assigne comme objectif prioritaire l'élimination progressive de l'analphabétisme grâce à un développement important de l'enseignement primaire. Dans le même temps, les cycles secondaires et supérieurs, à l'exception de la formation professionnelle, sont appelés à voir leurs effectifs étroitement contrôlés.

Cette orientation, tout à fait justifiée dans le cas d'un pays très majoritairement agricole, et qui connaît déjà des problèmes de débouchés pour ses diplômés, nous incite à exclure, comme peu probable, l'hypothèse d'une évolution négative des admissions au primaire. De même, une stabilisation du nombre des admissions au niveau observé en 1986 (dernière statistique connue), signifierait, étant donné la croissance démographique, une régression du taux d'inscription qui irait à l'encontre des objectifs gouvernementaux. L'évolution du nombre des admissions au rythme de l'expansion démographique qui est estimé à 2,8 % pour les 7 ans n'entraînerait encore qu'un maintien du taux d'inscription à son niveau actuel, ce qui serait à peine plus satisfaisant.

Sur la base de ces considérations, on retient dans le cadre de la présente étude, une hypothèse "basse" selon laquelle les admissions augmenteront de

5 % par an (1), impliquant une croissance modérée du taux apparent d'inscription à 7 ans (2) : en passant de 42 000 en 1986 à 78 000 en 1999, le nombre d'inscriptions fait progresser ce taux de 23,6 % à 30,8 %, soit un gain de ½ point par an environ.

On remarque que, selon ce schéma, on n'atteint pas encore au terme de la période de projection, le chiffre record des admissions enregistrées en 1984 (86 000), dans un contexte il est vrai exceptionnel, celui de l'euphorie provoquée par le retour de l'enseignement en français.

Une deuxième hypothèse, beaucoup plus optimiste, dite "haute", fait progresser les admissions à un rythme de 10 % par an à partir de 1987, proche du taux de croissance de 11,9 % observé entre 1985 et 1986. Pour importante qu'elle soit, cette augmentation des inscriptions nouvelles (136 000 à la rentrée 1999, soit plus du triplement par rapport à 1986) est encore loin de satisfaire les besoins d'éducation : elle aboutit à un taux d'inscription apparent à 7 ans de 53,7 %, soit tout de même un gain de 2,3 points par an.

. L'évolution du rendement scolaire

Tout comme les admissions primaires, les indicateurs du rendement scolaire n'ont pas subi une évolution régulière, et la mise en place de nouvelles structures et de nouveaux programmes ne permettent de prendre comme base de référence que les données des toutes dernières années.

Pour estimer l'évolution du rendement à partir de ces années, on postule d'une façon générale que les mesures prises pour redresser les conditions d'enseignement entraîneront une amélioration du rendement scolaire à l'intérieur de chaque cycle, se traduisant par une augmentation des taux de promotion d'une classe à l'autre, et une diminution des taux de redoublement et d'abandon.

(1) Cette progression s'applique à partir des inscriptions de la rentrée 1987, telles qu'elles ont été estimées pour notre évaluation de la population francophone en 1988 (sur la base d'une augmentation de 3 % par rapport à 1986, ce qui correspond à l'augmentation moyenne annuelle quand on considère les chiffres de 1980 et 1986, abstraction faite des données atypiques pour les années intermédiaires).

(2) Le taux apparent d'inscription à 7 ans est le rapport des nouveaux inscrits, quel que soit leur âge, à la population de 7 ans, âge théorique d'inscription.

Les passages d'un cycle à l'autre seront au contraire limités, au profit des abandons en fin de cycle, l'expansion souhaitée du primaire ne pouvant se faire, dans un contexte de restrictions budgétaires, qu'au détriment des enseignements secondaires et supérieurs.

En fonction de ces principes, on choisit de faire évoluer progressivement jusqu'en 1999 les taux de promotion, de redoublement et d'abandon correspondant à chaque classe de la façon suivante (les données de base sont, pour le primaire, la moyenne des taux connus seulement pour les deux premières années de fonctionnement du nouveau régime scolaire, et pour le secondaire, les taux observés en 1986 dans les nouvelles structures du cycle) :

Tableau 22 : EVOLUTION DES TAUX DE RENDEMENT SELON LA CLASSE

CLASSES	TAUX DE PROMOTION		TAUX DE REDOUBLEM.		TAUX D'ABANDON	
	1987	1999	1987	1999	1987	1999
PRIMAIRE						
1ère année	69	81	22	14	9	5
2ème année	67	79	24	16	9	5
3ème année	63	75	27	20	10	5
4ème année	63	75	23	17	14	8
5ème année	60	72	25	19	15	9
6ème année	33	30*	37	31	30	39
SECONDAIRE						
7ème année	49	75	31	14	20	11
8ème année	54	75	30	19	16	6
9ème année	56	75	30	20	14	5
10ème année	31	30*	44	30*	25	40*
11ème année	56	75	24	14	20	11
12ème année	19	50*	45	25*	36	25*
Terminale	?	50*	?	25*	?	25*

* Taux maintenu constant pendant la période de projection.

Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- Pour le primaire, de la 1ère à la 5ème année, les taux de promotion augmentent de 1 point par an, et les taux d'abandon diminuent de ½ point par an jusqu'à un seuil minimal fixé à 5%. Les taux de redoublement diminuent corrélativement de ½ ou 1 point selon les cas.

- A l'issue de la 6 ème année, on retient pour toute la période de projection un taux constant de passage à l'enseignement secondaire, en légère diminution par rapport aux dernières données connues (30 % au lieu de 33 %), tandis que le taux de redoublement diminue de ½ point par an, et que le taux d'abandon augmente de la même quantité.

- Pour les classes du secondaire non sanctionnées par un examen, l'augmentation annuelle des taux de promotion est de 3 points (7ème) ou 2 points, jusqu'à 70 %, puis de 1 point quand ce palier est atteint. Les taux de redoublement et d'abandon diminuent corrélativement de 2 ou 1 points, puis ½ point par an.

- Pour la 10ème année, qui donne accès au second cycle secondaire, on retient des taux constants pendant toute la période, de 30 % pour les promotions et redoublements, et 40 % pour les abandons.

- Pour la 12ème année (1ère partie du baccalauréat), on fait progresser le taux de promotion anormalement bas en 1986 de 10 points par an jusqu'à 50 %, où il est maintenu constant par la suite, avec des taux de redoublement et d'abandon égaux l'un et l'autre à 25 %. Ce sont ces mêmes taux qui sont arbitrairement adoptés pour la classe terminale, les taux de passage à l'enseignement supérieur au cours des dernières années n'étant pas connus.

Une simulation qui fait évoluer selon ces taux, année par année, les élèves en cours de scolarisation en 1986/87, et les nouveaux inscrits tels qu'estimés au-delà, permet d'obtenir le nombre d'élèves scolarisés en 2000 (année scolaire 1999/2000), selon les hypothèses choisies.

Ainsi, il apparaît qu'avec une seule hypothèse d'amélioration du rendement scolaire, mais deux hypothèses concernant l'évolution des inscriptions, on parvient à des résultats très différents quant au nombre d'élèves du primaire en 2000 : dans le cas d'une évolution modérée des inscriptions (+ 5 % par an),

on compterait 428 000 élèves, soit une progression moyenne par rapport à 1987 de 3,6 % par an. Dans le cas d'une admission beaucoup plus forte des admissions (+ 10 % par an), les effectifs du primaire atteindraient 659 000 élèves en 2000, soit une progression moyenne de 7,1 % par an. Dans les deux cas on constate que la diminution des taux de redoublement entraîne une augmentation des effectifs totaux inférieure à la progression des admissions.

Rapporté à la population scolarisable (les 7-12 ans), le nombre d'élèves du primaire donne un taux brut de scolarisation de 30,5 % en 2000 pour l'hypothèse basse, qui signifie une très faible amélioration par rapport aux 27,8 % calculés en 1987. L'hypothèse haute aboutit à un taux en très forte progression (+ 1,5 point par an), s'élevant à 47,0 %, mais qui demeure en-deçà cependant de l'objectif fixé à priori par le Ministère de l'Education nationale, soit un taux de scolarisation de 70 %.

Cet objectif est jugé ici irréaliste compte tenu des contraintes qui limitent le développement de l'éducation, il est de plus incompatible avec les projections du Ministère qui évaluent à 19 700 le nombre d'enseignants en fonction en 2000 (à moins que le ratio élèves/maître ne subisse une très forte dégradation, de nature à affecter la qualité de l'enseignement) (1).

Plus réalistes, mais basées sur des données plus anciennes, antérieures à la diminution des effectifs observée en 1985 et 1986, les projections de l'UNESCO (2) mettent en oeuvre trois scénarios qui aboutissent à des estimations supérieures aux nôtres, ainsi que le montre la comparaison suivante :

Estimation des élèves du primaire en 1999/2000 selon plusieurs hypothèses

IRAF (1988)	UNESCO (1985)
H. "basse" : 428 000	
	H. 1 : 562 000
H. "haute" : 659 000	
	H. 2 : 733 000
	H. 3 : 764 000

On voit que l'hypothèse la plus faible de l'UNESCO se situe entre nos deux

(1) L'objectif de 19 700 enseignants en 2000 est en lui-même ambitieux quand on considère que le nombre de maîtres en exercice n'était que de 7 493 en 1986/87, et que 902 maîtres seulement sont sortis des ENI au cours des quatre dernières années.

(2) UNESCO : "République de Guinée - Perspectives et contraintes du développement de l'éducation", PARIS, Août 1985.

hypothèses, et que notre hypothèse la plus forte est pratiquement à égale distance des hypothèses 1 et 3 de l'UNESCO. Ces dernières doivent être révisées à la baisse, parce que partant d'un niveau trop élevé, avec un nombre d'élèves estimé en 1985 à 311 000 (H1) ou 318 000 (H3) alors qu'il n'était cette année-là que de 276 000, et qu'il a encore régressé l'année suivante à 270 000.

En définitive, nos estimations, qui forment une fourchette très large, peuvent être retenues comme les limites extrêmes entre lesquelles se développera la scolarisation jusqu'à la fin du siècle. En deçà de ces limites, on considère comme peu probable la stagnation, voire la régression, du taux de scolarisation primaire, et guère plus vraisemblable, au-delà, une progression encore plus forte que celle envisagée dans notre hypothèse haute.

En poursuivant notre simulation pour les classes secondaires, on constate que nos schémas d'évolution des admissions primaires et du rendement scolaire conduisent, dans le cas de l'hypothèse basse, à une stagnation des effectifs du premier cycle secondaire au niveau de 1986, et à une importante diminution (de moitié) des effectifs du second cycle ; dans le cas de l'hypothèse haute, les élèves du premier cycle sont un peu plus nombreux en 1999 qu'en 1976 (63 000 contre 56 000), la déperdition est sensiblement la même que dans le cas précédent pour le second cycle, et au total, les effectifs du secondaire sont stationnaires par rapport aux dernières données connues.

Ces résultats, obtenus par un fort relèvement des taux d'abandon à l'issue du primaire et du premier cycle secondaire, sont conformes aux objectifs gouvernementaux visant à restreindre quantitativement l'enseignement secondaire et à relever le niveau des études par le biais d'une sélectivité accrue.

C - Le statut du français dans l'enseignement

Les perspectives dans ce domaine sont plus aisées à cerner que celles relatives au développement de la scolarisation, qui peuvent revêtir des modalités très variées.

Echaudée par une longue période d'enseignement en langues nationales qui s'est révélée désastreuse pour le niveau scolaire des élèves, la Guinée, vraisemblablement, ne se lancera pas de nouveau dans une pareille aventure sans avoir réalisé les préalables scientifiques et pédagogiques qui ont fait cruellement défaut à l'expérience passée. Et bien que la Conférence nationale de la Réforme

n'ait décidé en 1984 qu'une suspension provisoire de l'enseignement en langues nationales prévue pour six ans, il ne semble pas que les travaux de l'Institut de Recherches linguistiques appliquées soient suffisamment avancés pour que l'échéance de 1990 soit respectée, ni même reportée de quelques années seulement.

Au contraire, les efforts déployés pour le recyclage linguistique des enseignants, et l'importance centrale accordée au français dans l'élaboration des nouveaux programmes, incitent à penser que cette langue conservera tout au long de la prochaine décennie son statut retrouvé de langue unique d'enseignement.

En conséquence, pour établir, comme on l'a fait dans la première partie du présent chapitre, une correspondance entre niveaux d'instruction et niveaux de connaissance du français, on retient le schéma adopté dans nos précédentes études pour les pays africains où le français détient le monopole de l'enseignement :

SCHEMA DE CORRESPONDANCE ENTRE NIVEAUX D'INSTRUCTION ET NIVEAUX DE CONNAISSANCE DU FRANCAIS

Niveaux de français	Niveaux d'instruction
Niveau 1	3ème et 4ème années primaires
Niveau 2	5ème et 6ème années primaires
Niveau 3	1er cycle secondaire
Niveau 4	2nd cycle secondaire
Niveau 5	Enseignement supérieur

Selon ce schéma, on ne considère comme francophones que les personnes qui ont atteint un seuil minimal d'instruction (la 3ème année primaire), jugé nécessaire pour que le français soit définitivement acquis (les abandons prématurés en tout début de scolarité sont souvent dûs aux difficultés linguistiques des élèves, qui risquent d'oublier très rapidement les rudiments de français inculqués). Au- delà du primaire, pour lequel il est utile de distinguer primaire achevé (Niveau 2) et primaire inachevé (Niveau 1), les niveaux de français correspondent à des cycles distincts du cursus scolaire .

Il est à noter que ce schéma ne s'applique, pour la scolarisation actuelle, qu'aux élèves qui ont entrepris leurs études dans le cadre du nouveau régime linguistique mis en place en 1984. Les élèves scolarisés en 1987 au-delà de la 4ème année primaire ont été formés initialement dans les langues nationales, ils relèvent d'un autre système d'équivalence entre instruction et connaissance du français, celui utilisé plus haut, pour les personnes dont la scolarité primaire s'est déroulée en français et en langues nationales (voir page 136) : la fin primaire correspond au niveau 1, le premier cycle secondaire au niveau 2, le second cycle au niveau 3, et l'enseignement supérieur au niveau 4.

II.2 - LA METHODOLOGIE

La situation de départ est la répartition de la population selon l'âge et le niveau d'instruction (et de connaissance du français), telle qu'elle a été estimée pour 1988.

L'objectif est d'obtenir une répartition de la population en 2000 selon les mêmes modalités, afin d'évaluer la population francophone ventilée selon sa connaissance théorique de la langue française.

Par rapport à 1988 (année scolaire 1987/88), la population francophone en 2000 (1999/2000) est issue de trois groupes qu'il convient de distinguer :

- Les jeunes accédant à l'école pendant la période de projection ;
- Les élèves en cours de scolarisation en 1988 ;
- La population non scolarisée en 1988, et qui ne le sera pas pendant la période de projection.

A - Les futurs élèves

Le nombre d'inscriptions ayant été estimé pour chaque année selon deux schémas de progression différents, il s'agit de faire évoluer les nouveaux admis d'année en année, selon les taux de promotion, de redoublement et d'abandon adoptés, jusqu'à ce qu'ils sortent du cursus scolaire, ou jusqu'à 2000 pour les élèves encore scolarisés à cette date.

En fait, pour la commodité des calculs, on part non pas du nombre réél d'inscriptions chaque année, mais de promotions initiales de 1 000 élèves, auxquelles on applique les divers taux relatifs aux classes successivement abordées.

On établit ainsi des diagrammes de flux, comme un exemple en est donné ci-dessous, pour obtenir la répartition selon la classe atteinte 12 ans plus tard pour les inscriptions de 1987/88, 11 ans plus tard pour celles de 1988/89, et ainsi de suite.

Flux de progression de 1000 élèves inscrits en 1ère année primaire à la rentrée de 1987, selon les taux de rendement adoptés

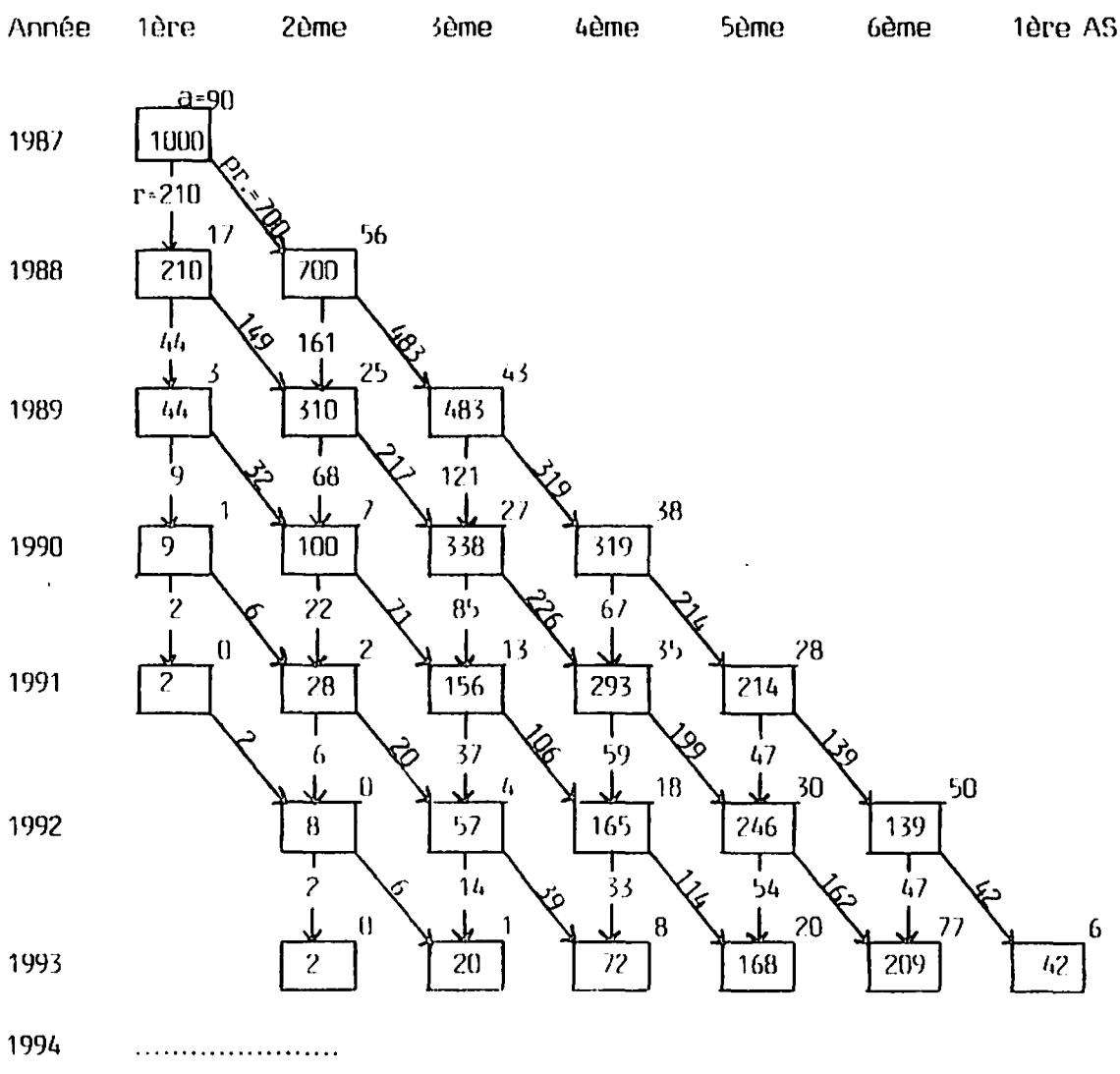

On lit directement sur chaque diagramme la répartition, selon la classe, des élèves encore scolarisés en 1999/2000 (à l'intérieur des rectangles correspondant à l'année), ou des sorties antérieures du système scolaire (les abandons apparaissent en haut, à droite des rectangles). Le regroupement des classes, sur la base des niveaux d'instruction et de français préalablement définis, permet de

construire un tableau qui indique la répartition de 1 000 élèves inscrits chaque année selon le niveau atteint en 2000. Ce tableau est reproduit en annexe 10.

Il reste ensuite à appliquer ces répartitions à l'effectif des nouveaux inscrits, en fonction de l'année. Les résultats sont regroupés par cinq années consécutives, de façon à faire correspondre aux admis d'une période de cinq ans un groupe d'âge quinquennal en 2000, compte tenu de l'âge théorique d'entrée à l'école, qui est de 7 ans : ainsi, les inscriptions de 1993 à 1997 sont le fait des 10-14 ans en 2000, celles de 1988 à 1992 correspondent aux 15-19 ans.

Pour éliminer les effets de la mortalité au sein des groupes d'âge, il faut encore affecter aux résultats obtenus un coefficient de survie, qu'on évalue comme étant le rapport entre l'effectif de ces groupes en 2000, et leur volume au moment de l'inscription scolaire (données extraites des perspectives de population).

B - Les élèves scolarisés en 1988

En théorie, il s'agit ici de faire progresser dans le cursus scolaire les élèves inscrits dans chacune des classes, de la 1ère année primaire à la terminale, selon les taux de promotion, de redoublement et d'abandon adoptés.

Le principe est identique à celui mis en oeuvre pour les inscriptions nouvelles, mais le point de départ est ici la classe, et non pas l'année d'inscription.

Dans la pratique, des diagrammes de flux sont construits pour 1 000 élèves de chaque classe, qui permettent d'établir leur répartition selon l'instruction finalement atteinte en 2000 (voir annexe 10), à laquelle correspond un niveau de français spécifique.

On applique ensuite aux effectifs de chaque classe estimés selon l'âge (1), la répartition correspondant à la classe.

Il faut encore intégrer aux résultats obtenus pour cette population les sorties du système scolaire antérieures à 1988 : au sein de chaque groupe d'âge, les abandons survenus à chaque niveau d'instruction sont égaux à la différence entre le nombre de personnes estimées à ce niveau en 1988, et le nombre d'élèves en

(1) La répartition des classes par groupe d'âge est calquée sur celle donnée par les statistiques scolaires de l'année 1986/87.

cours de scolarisation au même niveau (on calcule de même les abandons antérieurs selon la connaissance du français en soustrayant du nombre de personnes estimées à chaque niveau celui des élèves scolarisés dans les classes qui définissent le niveau).

La sommation, âge par âge, et niveau par niveau (d'une part, niveau d'instruction, d'autre part, niveau de français), des personnes qui ont interrompu leurs études avant 1988, et de celles scolarisées pendant la période de projection, aboutit à la répartition des classes d'âge concernées selon le niveau d'instruction atteint en 2000, et également selon le degré de connaissance du français (1).

Comme précédemment, il reste à pondérer les résultats par un coefficient de survie qu'on calcule ici comme le rapport entre l'effectif des groupes d'âge au terme des projections, et leur effectif en 1988.

C - La population d'âge post-scolaire

Il s'agit des groupes âgés de 25 ans et plus en 1988.

Pour ceux-ci, il suffit de reconduire les répartitions selon l'instruction et selon la connaissance du français telles qu'elles ont été établies pour 1988 (avec interpolation entre deux groupes d'âge successifs pour reconstituer les groupes quinquennaux en 2000).

Cette projection du niveau d'instruction pour les classes d'âge post-scolaire repose sur deux hypothèses implicites :

- Leur niveau d'instruction et de français ne se modifient pas, en raison des effets négligeables de l'alphabétisation en français.
- La population n'évolue que du fait de la mortalité, qui affecte pareillement les individus du même âge, quelle que soit leur instruction (il n'y a pas de mortalité différentielle par rapport à ce critère).

(1) Afin de présenter les résultats selon les groupes quinquennaux classiques en 2000, on opère une interpolation entre les résultats obtenus pour deux groupes d'âge successifs, sur la base d'un rapport 2/5, 3/5 (par exemple, les 25-29 ans en 2000 correspondent aux 2/5 des 10-14 ans en 1988, plus les 3/5 des 15-19 ans).

11.3 - LES RESULTATS

Les estimations selon les groupes d'âge sont présentées dans le tableau 23 pour ce qui concerne le niveau d'instruction de la population en 2000, et le tableau 25, pour ce qui est de la population francophone selon son degré de connaissance du français.

Dans les deux tableaux apparaissent les résultats induits par chacune des hypothèses faites sur l'évolution future des inscriptions scolaires, l'hypothèse notée A correspondant à une faible progression (+ 5 % par an), et l'hypothèse B à une progression beaucoup plus importante (+ 10 % par an). Ces inscriptions sont le fait des jeunes de moins de 20 ans en 2000, pour lesquels les hypothèses adoptées ne modifient les résultats obtenus qu'au niveau de l'enseignement primaire et du premier cycle secondaire.

A - Estimation du niveau d'instruction de la population en 2000

Par un effet cumulatif, les inscriptions estimées selon l'une ou l'autre des hypothèses divergent beaucoup plus en fin de période de projection qu'en début, et l'écart de scolarisation s'en trouve nettement plus accentué pour les 10-14 ans que pour les 15-19 ans. Compte tenu de la croissance démographique, l'écart entre le pourcentage de scolarisés est de près de 14 points pour les 10-14 ans (43,4 % avec l'hypothèse haute, 29,7 % avec l'hypothèse basse), alors qu'il n'est que de 4 points pour les 15-19 ans (respectivement 32,0 % et 27,7 %).

Si on analyse l'évolution de la scolarisation au fil des générations successives, on voit que l'hypothèse d'une faible augmentation des inscriptions, à peine supérieure à la croissance démographique de la population scolarisable, fait baisser dans un premier temps le niveau de scolarisation : les 15-19 ans seront moins scolarisés en 2000 que les 20-24 ans parce que ces derniers ont bénéficié en 1984 d'un surcroît de scolarisation. Le différentiel de croissance démographique et scolaire permettra ensuite aux 10-14 ans de retrouver le niveau de scolarisation des 20-24 ans (30 %).

Dans le cas d'une augmentation beaucoup plus importante des inscriptions, l'amélioration de la scolarisation sera continue, avec une forte accélération pour les 10-14 ans (43 % de scolarisés contre 32 % pour les 15-19 ans).

Tableau 23: ESTIMATION DE LA POPULATION GUINEENNE SELON L'AGE ET L'INSTRUCTION EN 2000 (Effectifs et % par rapport à l'âge)

AGE		NIVEAU D'INSTRUCTION					
		Primaire	1er cycle secondaire	2nd cycle secondaire	Enseignem. supérieur	Total des scolarisés	Population totale (1)
10-14							
H. A	Ef.	317 100	3 700	-	-	320 800	1 079 200
	%	29,4	0,3			29,7	100
H. B	Ef.	463 700	4 900	-	-	468 600	1 079 200
	%	43,0	0,4			43,4	100
15-19							
H. A	Ef.	200 600	49 700	1 100	-	251 400	909 200
	%	22,1	5,5	0,1		27,7	100
H. B	Ef.	232 800	57 000	1 100	-	290 900	909 200
	%	25,6	6,3	0,1		32,0	100
20-24	Ef.	170 500	42 500	10 100	1 700	224 800	762 100
	%	22,4	5,6	1,3	0,2	29,5	100
25-29	Ef.	106 400	57 600	15 500	5 100	184 600	639 900
	%	16,6	9,0	2,4	0,8	28,8	100
30-34	Ef.	51 300	53 100	34 000	10 000	148 400	556 200
	%	9,2	9,5	6,1	1,8	26,7	100
35-39	Ef.	35 900	32 100	28 500	14 200	110 700	463 200
	%	7,7	6,9	6,2	3,1	23,9	100
40-49	Ef.	40 500	23 500	18 900	31 700	114 600	711 500
	%	5,7	3,3	2,7	4,4	16,1	100
50-64	Ef.	20 300	8 700	4 200	12 800	46 000	662 200
	%	3,1	1,3	0,6	1,9	6,9	100
65 et +	Ef.	7 500	1 500	700	600	10 300	276 000
	%	2,7	0,5	0,3	0,2	3,7	100
TOTAL							
H. A	Ef.	950 100	272 400	113 000	76 100	1 411 600	6 059 500
	%	15,7	4,5	1,9	1,3	23,3	100
H. B	Ef.	1 128 900	280 900	113 000	76 100	1 598 900	6 059 500
	%	18,6	4,6	1,9	1,3	26,4	100

Dans l'ensemble, pour la population âgée de 10 ans et plus (1), les deux perspectives de développement de la scolarisation aboutissent à un effectif de population scolarisée qui varie entre 1,4 et 1,6 millions sur un total de 6,1 millions en 2000, soit un pourcentage de scolarisés compris entre 23 % et un peu plus de 26 %.

Ces résultats marquent une amélioration certaine par rapport à l'estimation faite pour 1988 qui évalue à 830 000 environ la population scolarisée du même âge, soit 18,5 % des 10 ans et plus. L'amélioration provient essentiellement dans les deux cas d'un fort accroissement du nombre de personnes ayant une instruction primaire (les effectifs sont multipliés par 2,1 ou 2,5), alors que les limites posées à l'entrée dans les cycles supérieurs entraînent une quasi stagnation du nombre de personnes ayant atteint le second cycle secondaire ou l'enseignement supérieur.

Ainsi, parallèlement à l'expansion quantitative de la scolarisation, on observe une modification dans la composition de la population scolarisée, avec une régression relative des niveaux d'instruction les plus élevés au profit du seul enseignement primaire, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 24 : ESTIMATION DE LA POPULATION SCOLARISEE DE 10 ANS ET PLUS EN 1988 ET 2000

NIVEAUX D'INSTRUCTION	1988 Effectif	% (1)	% (2)	2000 (H. basse) Effectif	% (1)	% (2)	2000 (H. haute) Effectif	% (1)	% (2)
Primaire	455 200	10,2	55,0	950 100	15,7	67,3	1 128 900	18,6	70,6
1er cycle second.	196 500	4,4	23,8	272 400	4,5	19,3	280 900	4,6	17,6
2nd cycle second.	104 600	2,3	12,6	113 000	1,9	8,0	113 000	1,9	7,1
Ens. supérieur	71 300	1,6	8,6	76 100	1,3	5,4	76 100	1,3	4,7
TOTAL	827 600	18,5	100,0	1 411 600	23,3	100,0	1 598 900	26,4	100,0

(1) Pourcentage calculé par rapport à la population de 10 ans et plus.
(2) Pourcentage calculé par rapport à la population scolarisée de 10 ans et plus.

(1) L'âge théorique d'inscription scolaire étant de 7 ans, on ne prend pas en compte la population de moins de 10 ans qui n'a pas à son actif trois années de scolarité accomplie.

Selon nos perspectives, environ 70 % des personnes scolarisées seront en 2000 d'un niveau d'instruction primaire (dont une partie, en cours de scolarisation, accèdera ultérieurement à l'enseignement secondaire), alors que ce pourcentage n'est que de 55 % en 1988. Au contraire, les personnes les plus instruites (de niveau "fin secondaire" ou "supérieur") verront leur part régresser de 21 % à 12 ou 13 %.

On obtient de la sorte, au terme des projections, une répartition de la population scolarisée plus conforme à celle observée le plus souvent dans les pays ayant un niveau de scolarisation comparable. Cette évolution ne signifie pas forcément une dégradation des qualifications scolaires quand on sait que l'appellation des différents cycles d'études, sous l'ancien régime, surestimait de beaucoup le contenu de l'enseignement qui y était donné.

B - Estimation de la population francophone en 2000

Le tableau 25, page suivante, montre qu'un faible développement de la scolarisation d'ici à 2000 (hypothèse A) entraîne des progrès également faibles quant à la diffusion du français parmi les jeunes générations : de 22 % environ parmi la population âgée de 25 à 39 ans, le pourcentage de francophones ne passe qu'à 24 % pour les 10-14 ans, encore que ce taux soit appelé à croître, un certain nombre d'élèves de cet âge atteignant plus tard la 3ème année primaire (on rappelle que, selon nos conventions, les élèves de 1ère et 2ème années ne sont pas considérés comme des francophones effectifs).

Pour les 15-19 ans, l'écart entre le niveau de scolarisation (27,7 %) et le degré de francophonie (23,2 %) exprime les déperditions survenues en 1ère ou 2ème années de scolarité, qui ne sont pas négligeables puisqu'elles représentent 16 % environ des inscriptions du groupe d'âge.

Dans le cas d'un développement de la scolarisation beaucoup plus important (hypothèse B), on constate une progression accélérée du pourcentage de francophones, qui passe de 23 % pour les 20-24 ans à 27 % pour les 15-19 ans, et 35 % pour les 10-14 ans (les déperditions dûes aux abandons scolaires prématurés sont dans la même proportion que précédemment, la même hypothèse de rendement scolaire ayant été adoptée).

Tableau 25: ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE GUINEENNE SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE FRANCAIS EN 2000 (Effectifs et % par rapport à l'âge)

AGE		NIVEAUX DE FRANCAIS Nv 1	Nv 2	Nv 3	Nv 4	Nv 5	Total des francoph.	Population totale
10-14								
H. A	Ef.	165 500	90 500	3 700	-	-	259 700	1 079 200
	%	15,3	8,4	0,3			24,1	100
H. B	Ef.	247 400	124 500	4 900	-	-	376 800	1 079 200
	%	22,9	11,5	0,5			34,9	100
15-19								
H. A	Ef.	44 100	115 800	49 700	1 100	-	210 700	909 200
	%	4,9	12,7	5,5	0,1		23,2	100
H. B	Ef.	50 900	135 000	57 000	1 100	-	244 000	909 200
	%	5,6	14,8	6,3	0,1		26,8	100
20-24	Ef.	53 300	76 600	34 200	8 300	900	173 300	762 100
	%	7,0	10,0	4,5	1,1	0,1	22,7	100
25-29	Ef.	51 700	58 700	19 500	7 700	-	137 600	639 900
	%	8,1	9,2	3,0	1,2		21,5	100
30-34	Ef.	42 100	49 100	20 300	8 700	-	120 200	556 200
	%	7,6	8,8	3,6	1,6		21,6	100
35-39	Ef.	32 700	36 600	15 000	16 200	-	100 500	463 200
	%	7,1	7,9	3,2	3,5		21,7	100
40-49	Ef.	24 300	32 100	15 600	26 100	19 000	117 100	711 500
	%	3,4	4,5	2,2	3,7	2,7	16,5	100
50-64	Ef.	17 800	12 500	8 700	10 600	6 300	55 900	662 200
	%	2,7	1,9	1,3	1,6	0,9	8,4	100
65 et +	Ef.	6 700	4 400	1 500	1 000	300	13 900	276 000
	%	2,4	1,6	0,5	0,4	0,1	5,0	100
TOTAL								
H. A	Ef.	438 200	476 300	168 200	79 700	26 500	1 188 900	6 059 500
	%	7,2	7,9	2,8	1,3	0,4	19,6	100
H. B	Ef.	526 900	529 500	176 700	79 700	26 500	1 339 300	6 059 500
	%	8,7	8,7	2,9	1,3	0,4	22,1	100

Pour l'ensemble de la population, les deux schémas d'évolution de la scolarisation induisent une forte augmentation du nombre de francophones, qui double plus ou moins en passant de 632 000 en 1988 à près de 1,2 million en 2000 ou un peu plus de 1,3 million. Pendant la période, le pourcentage de francophones parmi la population de 10 ans et plus progresse de 14,2 % à 20 ou 22 %.

Le tableau 26, ci-dessous, récapitule l'évolution de la population francophone selon sa connaissance théorique de la langue française, il est établi par rapport à deux populations de référence, celle âgée de 10 ans et plus, et celle composée des seuls adultes, au-delà de 15 ans.

Tableau 26 : ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1988 ET 2000

(Population 10 ans et plus)

NIVEAUX DE FRANCAIS	1988			2000 (H. basse)			2000 (H. haute)		
	Effectif	% (1)	% (2)	Effectif	% (1)	% (2)	Effectif	% (1)	% (2)
Niveau 1	277 900	6,4	43,9	438 200	7,2	36,9	526 900	8,7	39,3
Niveau 2	197 000	4,4	31,2	476 300	7,9	40,1	529 500	8,7	39,5
Niveau 3	63 800	1,4	10,1	168 200	2,8	14,1	176 700	2,9	13,2
Niveau 4	63 900	1,4	10,1	79 700	1,3	6,7	79 700	1,3	6,0
Niveau 5	29 600	0,7	4,7	26 500	0,4	2,2	26 500	0,4	2,0
T O T A L	632 200	14,2	100,0	1 188 900	19,6	100,0	1 339 300	22,0	100,0

(Population 15 ans et plus)

NIVEAUX DE FRANCAIS	1988			2000 (H. basse)			2000 (H. haute)		
	Effectif	% (1)	% (2)	Effectif	% (1)	% (2)	Effectif	% (1)	% (2)
Niveau 1	202 400	5,5	36,9	272 700	5,5	29,3	279 500	5,6	29,0
Niveau 2	188 600	5,1	34,4	385 800	7,7	41,5	405 000	8,1	42,1
Niveau 3	63 800	1,7	11,6	164 500	3,3	17,7	171 800	3,5	17,8
Niveau 4	63 900	1,7	11,7	79 700	1,6	8,6	79 700	1,6	8,3
Niveau 5	29 600	0,8	5,4	26 500	0,5	2,9	26 500	0,5	2,8
T O T A L	548 300	14,8	100,0	929 200	18,6	100,0	962 500	19,3	100,0

L'interprétation du tableau est rendue difficile par le fait que les niveaux de francophonie distingués sont des plus composites, chacun regroupant des locuteurs éduqués dans des contextes linguistiques très différents et ayant des niveaux d'instruction inégaux : globalement, on peut dire que la presque totalité des francophones en 1988 sont, soit des personnes de plus de 30 ans qui ont été formées exclusivement en français, soit des personnes plus jeunes, partiellement scolarisées en français, et qui ont appris la langue dans des conditions pédagogiques très défavorables.

A ceux-ci, viendra s'ajouter en 2000 une nouvelle génération de francophones, dont toute la scolarité aura été véhiculée par le français, dans les conditions difficiles, au début, d'une réorganisation complète du système éducatif, mais où l'accent aura été mis sur l'enseignement de la langue. Ces francophones d'un nouveau type représenteront plus de la moitié de la population francophone totale en 2000 (52 % pour l'hypothèse basse, 57 % pour l'hypothèse haute) (1), date à laquelle très peu d'entre eux auront eu le temps d'atteindre l'enseignement supérieur (niveau 5) : selon les taux qui ont été retenus pour la progression dans le cursus scolaire, moins de 1 000 élèves scolarisés à partir de 1984 auront pu accéder à ce niveau d'enseignement, après un parcours sans redoublement (inscriptions de 1986), ou limité à un ou deux redoublements (inscriptions de 1984 et 1985).

Si on considère l'ensemble des francophones (parmi les 10 ans et plus), on voit que, en 2000 comme en 1988, la majorité d'entre eux sera classée dans les niveaux 1 et 2 de francophonie, qui correspondent aux compétences linguistiques acquises dans une école primaire de langue française, ou dans un degré d'études plus élevé pour les personnes qui ont été scolarisées tout d'abord dans les langues nationales : leur nombre sera compris entre 900 000 pour l'hypothèse basse (dont 250 000 en cours de scolarisation en 2000) et un peu plus de 1 million pour l'hypothèse haute (dont 360 000 en cours de scolarisation).

Ces francophones, qui auront forcément du français une connaissance très élémentaire, représenteront de 15 à 17 % de la population âgée de 10 ans et plus (11 % en 1988), ou encore 77 à 79 % de la population francophone du même âge (75 % en 1988).

---

(1) Selon nos hypothèses, entre 620 000 et 770 000 élèves auront accédé en 3ème année primaire entre 1986 et 1999.

A l'opposé, les francophones ayant en principe une bonne ou très bonne maîtrise de la langue française (niveaux 4 et 5) acquise pour le moins au terme du secondaire, après une scolarité suivie en français exclusivement, seront relativement peu nombreux : à peine plus de 100 000 en 2000, ce qui traduit une faible progression par rapport à 1988.

En particulier, pour ce qui est du niveau 5, les lettrés de niveau universitaire qui auront été formés par le système actuellement mis en place ne compenseront pas encore la déperdition (pour cause de mortalité) des lettrés les plus anciens formés avant la réforme linguistique de 1968.

Les francophones de niveau 4 continueront à voir leur nombre augmenter pendant la période de projection, mais faiblement (ils passent de 64 000 à 80 000), étant donné la forte sélectivité instaurée à l'entrée du second cycle secondaire.

Au total, l'élite francophone (niveaux 4 et 5) pourrait ne représenter en 2000 que moins de 2 % de la population de 10 ans et plus (1,7 % contre 2,1 % en 1988), c'est à dire 8 ou 9 % des francophones (15 % en 1988).

Entre les deux groupes, les francophones de niveau 3 qui, sur le plan social, constituent la couche inférieure de la classe moyenne dans les pays africains d'expression française, sont ceux qui progresseront le plus , dans l'absolu et relativement : de 64 000 en 1988, ils passeront à 170 000 environ en 2000, représentant à cette date 2,8 % de la population de 10 ans et plus (1,4 % en 1988), et 13 ou 14 % du total des francophones (10 % en 1988).

Quant aux estimations pour les seuls adultes de 15 ans et plus, elles aboutissent à un effectif de francophones compris entre 930 000 et 960 000 en 2000, soit environ 19 % de la population de référence. Par rapport aux 550 000 francophones évalués pour 1988 (près de 15 % de la population), les progrès, bien qu'importants, sont moins notables que ceux relatifs à la population de 10 ans et plus, car le développement escompté de la scolarisation ne concerne ici qu'un seul groupe d'âge, les 15-19 ans, théoriquement scolarisés à partir de 1988.

La répartition des francophones adultes selon leur connaissance de la langue montre que la plupart d'entre eux (71 %, comme en 1988), auront en 2000 un niveau linguistique correspondant au français appris dans une école primaire de langue française.

Le niveau 2 sera alors le plus représenté, regroupant 42 % des francophones, grâce à l'arrivée de nombreux élèves qui, parvenus au terme de la scolarité primaire, ne seront pas allés au-delà (par comparaison, le niveau 1 est prédominant en 1988, parce qu'il comprend des locuteurs ayant le même niveau d'instruction, mais scolarisés seulement partiellement en français).

Parmi les francophones plus instruits, ceux classés en niveau 3 verront leur part augmenter, en passant de 12 % en 1988 à 18 % en 2000, alors que les francophones capables, en principe, de s'exprimer très bien en français (niveaux 4 et 5) régresseront relativement (de 17 % à 11 %), en dépit d'une légère augmentation de leur nombre. Ces francophones possédant une bonne maîtrise de la langue française ne constitueront, comme en 1988, qu'une infime partie de la population adulte, à peine supérieure à 2 %.

CONCLUSION

Les estimations présentées ici n'ont pas de valeur prédictive, elles ne font qu'indiquer ce que pourrait être l'évolution de la population francophone guinéenne d'ici à la fin du siècle, en fonction de perspectives de scolarisation qui sont parmi les plus plausibles, compte tenu du contexte actuel.

Les simulations opérées montrent que le développement prévisible de la scolarisation, conjugué au nouveau statut du français comme seule langue d'enseignement, entraîneront une augmentation appréciable du nombre de francophones, qui pourrait avoisiner 1,2 ou 1,3 million en 2000, regroupant ainsi de 20 à 22 % de la population de 10 ans et plus (contre 14 % en 1988).

Ces estimations situent la Guinée au même niveau de francophonie que le Mali (1), pays limitrophe, plutôt moins bien scolarisé dans le passé, mais qui n'a jamais renoncé au français comme langue d'enseignement.

(1) Des estimations de la population francophone au Mali, remontant à 1984, indiquaient un pourcentage de francophones de l'ordre de 15 ou16 % en 1990, et une fourchette comprise entre 19 et 24 % en 2000 (la fourchette est plus large que dans le cas de la Guinée, la projection portant sur une plus longue période).

RESUME

Faisant partie de l'Afrique "d'expression française", à l'ouest du continent, la Guinée est un Etat relativement peu peuplé (6,5 millions en 1988), qui figure parmi les pays les moins avancés en dépit de ressources exceptionnelles dans cette partie du monde.

Première colonie africaine de la France à acquérir son indépendance (en 1958), la Guinée s'est lancée, sous l'autorité du Président Sékou TOURE, dans une politique de décolonisation linguistique qui s'inscrivait dans le cadre plus large de la lutte contre le néo-colonialisme. A ce titre, les huit principales langues du pays ont progressivement supplanté à partir de 1968 le français comme langues d'enseignement dans le primaire, puis dans les premières années du secondaire. Cette politique linguistique, menée sans aucune préparation ni expérimentation préalable, s'est soldée par une dégradation incontestable du niveau des études, l'enseignement étant par ailleurs plus axé sur la formation idéologique des individus que sur l'acquisition des connaissances.

Dans un contexte généralisé de répression politique, d'effondrement économique et d'autarcie culturelle qui a conduit de nombreux Guinéens à prendre le chemin de l'exil, l'évolution irrégulière de la scolarisation, marquée par des phases de régression, a fait que le pays est aujourd'hui parmi les moins scolarisés d'Afrique, avec un taux de scolarisation primaire estimé à 27 % en 1986.

Entre-temps, le régime issu du coup d'Etat militaire du 3 avril 1984 a engagé une rénovation en profondeur de l'économie et des institutions entrant dans le cadre d'un vaste programme de redressement national : la réforme monétaire, l'assainissement économique et financier, la réforme administrative en vue de dégonfler une fonction publique pléthorique et inefficace, sont les principaux axes autour desquels s'articule la politique actuellement mise en place. La réhabilitation du système éducatif en est un autre, elle s'est concrétisée dès 1984 par une mesure spectaculaire qui est l'adoption du français en tant que langue unique d'enseignement à tous les degrés du cursus scolaire.

Ce statut retrouvé du français ne va pas sans poser maintes difficultés au fonctionnement du système éducatif, alors qu'il faut adapter les nouveaux programmes scolaires aux très faibles compétences linguistiques d'élèves formés initialement en langues nationales, et que le problème du recyclage linguistique des enseignants se pose de façon cruciale.

Sur le plan quantitatif, les rares données statistiques existantes montrent que la connaissance du français n'est le fait que d'une minorité de Guinéens. Les données provisoires du recensement de 1983 établissent à 10 % le pourcentage d'alphabétisés en français à l'échelle nationale (parmi les 6 ans et plus), elles mettent en évidence l'opposition entre une capitale plus massivement francophone (35 % de lettrés francophones à Conakry), et l'intérieur du pays où seulement 6 % de la population a été recensée comme sachant lire et écrire le français.

De leur côté, les estimations faites par l'IRAF aboutissent à un effectif de francophones un peu supérieur à 600 000 en 1988, soit 14 % environ de la population de 10 ans et plus. Les conditions passées de la scolarisation font que la majorité de ces francophones n'a qu'une connaissance très élémentaire du français, ce que confirme une enquête spécifique réalisée dans la seule ville de Conakry.

Selon cette enquête, la moitié de la population de la capitale parle français (47 % des 10 ans et plus, 52 % si on considère uniquement les adultes de 15 ans et plus), mais les francophones en font un usage variable en fonction des diverses circonstances de communication : ils l'utilisent peu en famille, davantage entre amis, et y ont surtout recours dans les situations publiques.

L'enquête souligne par ailleurs les effets de la scolarisation primaire en langues nationales sur les jeunes francophones, qui maîtrisent mal la langue, et en font plutôt moins usage que les francophones plus âgés, bien que ceux-ci aient en général un niveau d'instruction moins élevé.

A l'avenir, le développement prévisible de la scolarisation, même s'il se trouve limité par les contraintes budgétaires, devrait entraîner une augmentation notable du nombre de francophones qui pourrait totaliser 1,2 ou 1,3 million à l'horizon 2000 (soit entre 20 et 22 % de la population de 10 ans et plus, ou encore 19 % de la population adulte de 15 ans et plus).

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Grille des programmes de la radiodiffusion guinéenne

Annexe 2 : Détail des programmes hebdomadaires de la radiodiffusion guinéenne

Annexe 3 : Grille des programmes de la télévision guinéenne

Annexe 4 : Détail des programmes hebdomadaires de la télévision guinéenne

Annexe 5 : Organigramme du Ministère de l'Education nationale

Annexe 6 : Horaire hebdomadaire des programmes de français à l'école élémentaire

Annexe 7 : Programmes de français : textes de lecture proposés dans les collèges

Annexe 8 : Programmes de français : textes de lecture conseillés dans les lycées

Annexe 9 : Questionnaire du sondage relatif à la diffusion et à l'utilisation du français à Conakry

Annexe 10: Probabilité d'atteindre chaque niveau d'instruction en 2000, selon la classe suivie en 1987 ou l'année d'inscription scolaire.

ANNEXE 1

GRILLE DES PROGRAMMES DE LA RADIODIFFUSION GUINEENNE (émissions du lundi)

6h00 à 8h00

5H 25' : 1.000 HZ.
5H 55' : Indicatif de la Station
6H 00' : Hymne National
6H 01' : Annonce des fréquences des Emetteurs
6H 02' : Programme de la Matinée
6H 03' : Lecture du Coran
6H 10' : Réveil en Musique
6H 25' : Les Héros du Stade
6H 40' : Spots Publicitaires
6H 45' : RTG-Matin (Info)
7H 00' : Mouvement des Transports
7H 15' : Radio-Messages
7H 30' : Education pour la Santé
7H 50' : Nouvelles brèves
7H 55' : Annonce des fréquences des Emetteurs
8H 00' : Arrêt des Emissions

12h00 à 0h00

11H 45' : 1.000 HZ.
11H 55' : Indicatif de la Station
12H 00' : Annonces des fréquences des Emetteurs
12H 08' : Programme de la journée
12H 10' : Kaloum-Midi
12H 40' : Spots Publicitaires
12H 45' : RTG-Midi (Info)
13H 15' : Radio-Message
13H 30' : Pages Nécrologiques
14H 00' : Questions et Réponses
14H 30' : Parole aux "Femmes"
14H 55' : Musique
15H 00' : Flash
15H 05' : Intermède de Musique
15H 10' : Disque demandé en Soso
16H 10' : Spots Publicitaires
16H 15' : Bulletin d'Information
16H 30' : Musique et Informations Wamey
16H 40' : Musique et Informations Oneyen
16H 50' : Musique et Informations Kissi
17H 00' : Musique et Informations Ioma
17H 10' : Musique et Informations Guerzé
17H 20' : Musique et Informations Manon
17H 30' : Chronique Sportive
17H 55' : Annonces des fréquences des émetteurs
18H 00' : Bulletin d'Information
18H 15' : Entre-nous Mesdames en Soso
18H 45' : Informations en Anglais
18H 58' : Intermède de Musique
19H 00' : Flash d'Information
19H 05' : Folklore
19H 40' : Spots Publicitaires
19H 45' : Guinée-Soir (Info)
20H 15' : Information en Soso
20H 20' : Information en Poular
20H 40' : Information en Maninka
21H 00' : Monde du Paysan en Soso
21H 30' : Pages Nécrologiques
21H 55' : Spots Publicitaires
22H 00' : Magazine National
22H 30' : Contes et Légendes en Maninka
23H 30' : L'Anglais par la Radio
23H 45' : Intermède de Musique
23H 50' : Nouvelles brèves
23H 55' : Annonces des fréquences des émetteurs
23H 59' : Hymne National
00H 00' : Arrêt des Emissions.

ANNEXE 2

DETAIL DES PROGRAMMES HEBDOMADAIRES DE LA RADIODIFFUSION GUINEENNE

(émissions et volume horaire).

I . PROGRAMME D'INFORMATION		
- Hymne national	0 h 14'	0,22 %
- Bulletin d'information en français	13 h 25'	12,90 %
- Bulletin d'information en anglais	0 h 38'	0,61 %
- Bulletin d'information en arabe	0 h 43'	0,69 %
- Bulletin d'information en langues nationales	10 h 30'	10,09 %
- Magazine d'information en langues nationales	3 h 25'	3,28 %
- Miroir du monde	0 h 15'	0,24 %
- Dossier du jour	0 h 55'	0,88 %
- Radio messages	7 h 50'	7,72 %
- Pages nécrologiques	6 h 15'	6,00 %
- Revue de presse	0 h 05	0,08 %
- Afrique à l'ONU	0 h 15'	0,24 %
- Mouvement des transports	1 h 30'	1,44 %
TOTAL DES PROGRAMMES D'INFORMATION	41 h 00'	39,42 %
II. PROGRAMMES EDUCATIFS		
- Ecole guinéenne	0 h 55'	0,88 %
- Scolympiade	1 h 05'	1,04 %
- Anglais par la radio	0 h 30'	0,48 %
- Vision économique	0 h 45'	0,72 %
- Magazine pour les enfants	0 h 35'	0,56 %
- Enseignement à distance	0 h 40'	0,64 %
- Chronique judiciaire	0 h 30'	0,48 %
TOTAL DES PROGRAMMES EDUCATIFS	5 h 00'	4,80 %
III.PROGRAMMES CULTURELS		
A) Programmes religieux		
- Lecture du Coran	0 h 44'	0,71 %
- Chronique islamique	1 h 15'	1,20 %
- La Voix de l'Evangile (protestante)	0 h 20'	0,32 %
- La Voix de l'Evangile (catholique)	0 h 30'	0,48 %
total des programmes religieux	2 h 49'	2,71 %
B) Programmes de divertissement		
- Kaloum-Midi	3 h 13'	3,09 %
- En direct avec les artistes	0 h 35'	0,56 %
- Hit parade international	0 h 35'	0,56 %
- Podium	0 h 50'	0,80 %
- Interprétations comparées	0 h 40'	0,64 %
- Voyages à travers la Guinée	1 h 00'	0,96 %
- Ronde des peuples	0 h 20'	0,32 %
- Tonton week-end	0 h 20'	0,32 %
- Un conte pour une nuit	0 h 40'	0,64 %
- Un chant et son contenu	0 h 30'	0,48 %
- Réveil en musique	1 h 25'	1,36 %
- Travaillons en musique	0 h 55'	0,88 %
- Variétés africaines	0 h 55'	0,88 %
- Bal du samedi	1 h 20'	1,28 %
- Contes et légendes en langues nationales	3 h 00'	2,88 %
- Musique légère	3 h 07'	2,99 %
- Animations d'antenne	0 h 10'	0,16 %
- Théâtre radiophonique	0 h 50'	0,80 %
- Magazine de variétés en langues nationales	1 h 00'	0,96 %
total des programmes de divertissement	21 h 55'	21,07 %

ANNEXE 2 (suite)

C) Autres programmes éducatifs		
- Contact jeunesse	1 h 00'	0,96 %
- Prudence sur la route	1 h 00'	0,96 %
- Le monde du travail	0 h 40'	0,64 %
- Paroles aux femmes	0 h 25'	0,40 %
- Education pour la santé	1 h 35'	1,52 %
- Talata Marassi - Gallol Laguiné - Sadya	1 h 45'	1,68 %
- Tribune	0 h 45'	0,72 %
- Programme Magazine	1 h 05'	1,04 %
- Tribune de l'histoire	0 h 45'	0,72 %
- Entre nous Madame en langues nationales	1 h 30'	1,44 %
- Club du Samedi	1 h 05'	1,04 %
- Développement et Nation	1 h 00'	0,96 %
Total des programmes éducatifs	12 h 35'	12,09 %
D) Programmes de développement rural		
- Echos de nos campagnes	0 h 35'	0,56 %
- Le Monde du paysan	3 h 30'	3,36 %
- Animation sur thème (en français)	0 h 55'	0,88 %
- Disques demandés en français	1 h 00'	0,96 %
- Disques demandés en langues nationales	4 h 15'	4,08 %
- Folklore du sud	0 h 35'	0,56 %
Total des programmes de dvlpt rural	10 h 50'	10,41 %
E) Autres programmes culturels		
- Poésie - littérature	0 h 45'	0,72 %
- Questions - réponses	0 h 30'	0,48 %
- Sciences Informations	0 h 20'	0,32 %
Total des autres progr. culturels	1 h 35'	1,52 %
F) Programmes sportifs	3 h 10'	3,04 %
TOTAL DES PROGRAMMES CULTURELS	52 h 55'	50,84 %
IV. PROGRAMMES DIVERS		
- Annonce des programmes	0 h 41'	0,65 %
- Annonce des fréquences des émetteurs	1 h 43'	1,65 %
- Pages publicitaires	2 h 42'	2,59 %
TOTAL DES PROGRAMMES DIVERS	5 h 06'	4,90 %
TOTAL GENERAL	107 h 00'	100 %

ANNEXE 3

GRILLE DES PROGRAMMES DE LA TELEVISION GUINEENNE (émissions du mardi)

18 H 45'.....MIRE + SIGLE

18 H 58'.....H O R L O G E

19 H 00.....HYMNE + PRESENTATION DU PROGRAMME

19 H 03'.....LE COIN DES ENFANTS

19 H 30'.....FOLKLORE DE LA HAUTE GUINEE

19 H 40'.....K I B A R O
INFO. SOSO, PULAR, MANINKA

20 H 10'..... CAUSERIE EN MANINKA

20 H 25'.....PUB/OGP/SPOT/ANNONCE

20 H 30'..... GUINEE-INFO

21 H 20'..... EMISSION : BENSO-SODIA

22 H 20'.....EMISSION :PLANETE SANS FRONTIERE

23 H 00'.....L'ANGLAIS C'EST FACILE

23 H 15'.....R.T.G/EXPRESS

23 H 30'.....VARIETES DERNIERES

23 H 15'..... ARRET DES EMISSIONS

ANNEXE 4

DETAIL DES PROGRAMMES HEBDOMADAIRES DE LA TELEVISION GUINEENNE (Emissions et volume horaire).

I. PROGRAMMES D'INFORMATIONS		
- Hymne national	0 h 14'	0,66 %
A) Actualités en français		
- Guinée Info (1ère édition)	4 h 30'	12,06 %
- R.T.G Express	4 h 30'	13,57 %
B) Magazines d'actualité		
- R.T.G Hebdo	1 h 00'	2,86 %
- KIBARO en langues nationales	1 h 30'	4,28 %
- Causerie en SOSO	0 h 15'	0,71 %
- Causerie en MANINKA	0 h 15'	0,71 %
- Causerie en PULAR	0 h 15'	0,71 %
- KIBARO Magazine	0 h 55'	2,62 %
C) Débats et enquêtes		
- Point d'interrogation (1ère semaine)	1 h 00'	2,86 %
- On en parle (2ème semaine)	0 h 30'	1,43 %
- Paradoxe (3ème semaine)	0 h 45'	2,14 %
- Vous pouvez répondre (4ème semaine)	1 h 00'	2,86 %
soit une moyenne de 49 minutes par semaine		
TOTAL DES PROGRAMMES D'INFORMATIONS	10 h 58'	31,31 %
II. PROGRAMMES EDUCATIFS		
A) Emissions didactiques		
- Ecole guinéenne (bimensuel) en alternance avec Vulgarisation scientifique et techn.	0 h 30'	1,43 %
- L'Anglais c'est facile	0 h 15'	0,71 %
B) Emissions éducatives		
- Santé pour tous	0 h 30'	1,43 %
- Benso Sodia	1 h 00'	2,86 %
- Dyéré Lélé	1 h 00'	2,86 %
- Massalan Missali	1 h 00'	2,86 %
- Eco Vision	0 h 30'	1,43 %
- Petit à petit	0 h 57'	2,71 %
- La Guinéenne	0 h 25'	1,19 %
TOTAL DES PROGRAMMES EDUCATIFS	6 h 07'	17,48 %
III. PROGRAMMES CULTURELS ET DISTRACTIFS		
- Variétés dernières	1 h 20'	3,81 %
- Au Théâtre	1 h 00'	2,86 %
- Planètes sans frontières	0 h 40'	1,90 %
- Documentaires	0 h 30'	1,43 %
- Documentaires scientifiques	0 h 25'	1,19 %
- Documentaires culturels	0 h 20'	0,95 %
- Place aux artistes (bimensuel) en alternance avec Plume Papier Parole	0 h 50'	2,38 %
- Tonton week-end	0 h 30'	1,43 %
- Variétés Sélection	0 h 30'	1,43 %
- Parade	1 h 30'	4,28 %
- Folklore guinéen	0 h 30'	1,43 %
- Le coin des enfants	2 h 42'	7,71 %
TOTAL DES PR. CULTURELS ET DISTRACTIFS	10 h 47'	30,81 %
IV. PROGRAMMES RELIGIEUX		
- Allahou Akbar	0 h 45'	2,14 %
- La Voix de l'Evangile	1 h 00'	2,86 %
TOTAL DES PROGRAMMES RELIGIEUX	1 h 45'	5,00 %

ANNEXE 4 (suite)

V. PROGRAMMES SPORTIFS		
- Télé Sport	0 h 30'	1,43 %
- Stade Dimanche	1 h 10'	3,38 %
TOTAL DES PROGRAMMES SPORTIFS	1 h 40'	4,81 %
VI. PROGRAMMES DE FICTION		
- Télé Cinéma	1 h 40'	4,76 %
- Feuilletons	1 h 00'	2,86 %
TOTAL DES PROGRAMMES DE FICTION	2 h 40'	7,62 %
VII. PROGRAMMES DIVERS		
- Présentation des programmes	0 h 14'	0,66 %
- Annonces publicitaires	0 h 25'	1,19 %
- Interludes	0 h 23'	1,10 %
TOTAL DES PROGRAMMES DIVERS	1 h 02'	2,95 %
TOTAL GENERAL	35 h 00'	100 %

ANNEXE 5

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DE L' EDUCATION NATIONALE

(Source : "Développement de l'éducation", Rapport national de la République de Guinée, Conférence internationale de l'Education, 40ème section, Genève, 1986)

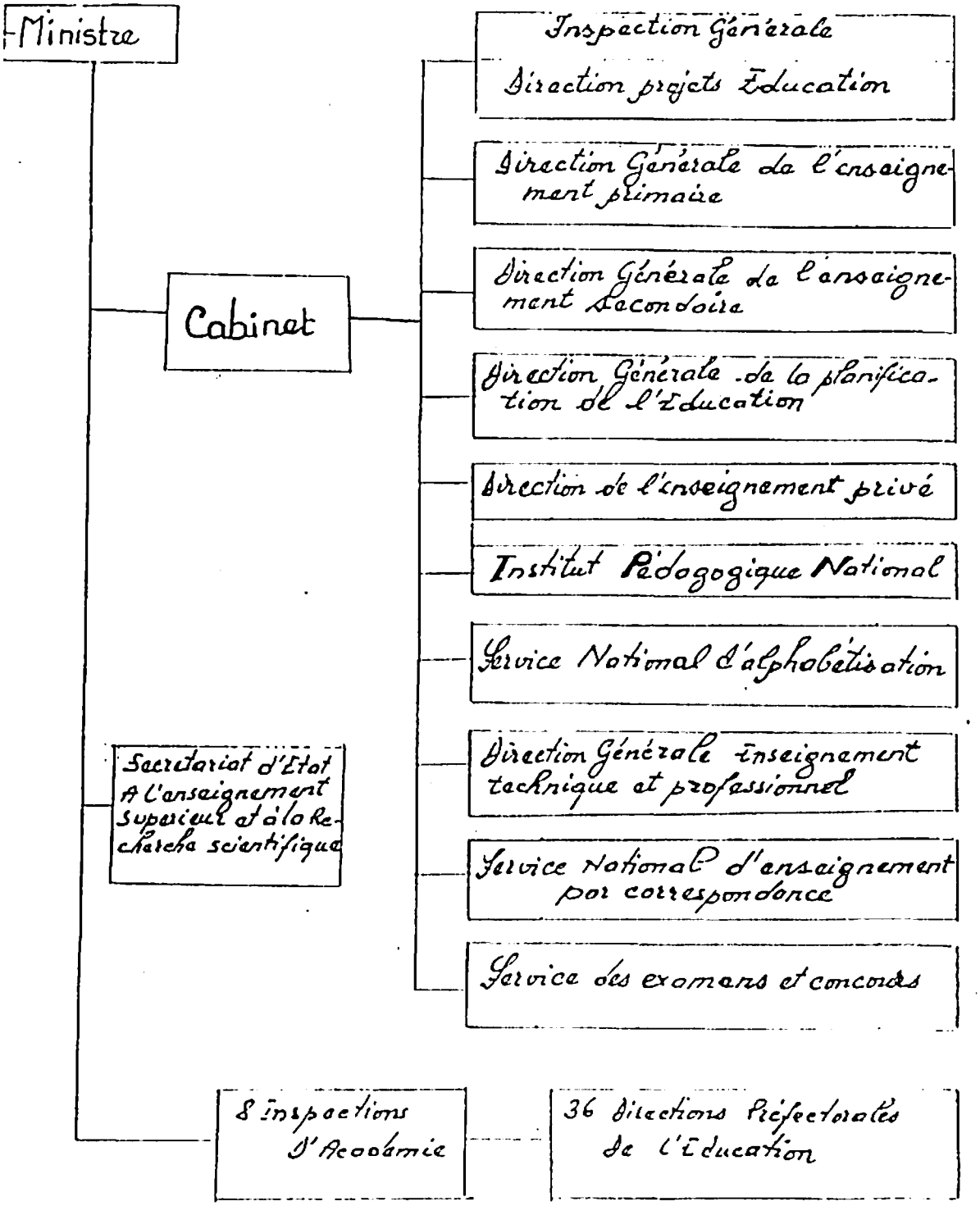

ANNEXE 6

HORAIRE HEBDOMADAIRE DES PROGRAMMES DE FRANCAIS A L'ECOLE ELEMENTAIRE

(Source : Institut pédagogique national - "Programme de français pour l'école élémentaire", date d'entrée en vigueur : septembre 1987)

DISCIPLINES	1ère et 2ème années	3ème et 4ème années	5ème et 6ème an.
LANGAGE	7 h	2 h 30	2 h 30
LECTURE	7 h	5 h	2 h 30
ECRITURE	2 h 30	2 h 30	1 h
VOCABULAIRE	--	1 h	1 h 30
GRAMMAIRE, CONJUGAISON	-	2 h	2 h 15
ORTHOGRAPHE	-	1 h	1 h
EXP. ECRITE	-	1 h	2 h
RECITATION	1 h	1 h	1 h

ANNEXE 7

PROGRAMMES DE FRANCAIS : TEXTES DE LECTURE PROPOSES DANS LES COLLEGES
(Source : Institut pédagogique national - "Programmes de français pour les collèges et les lycées", date d'entrée en vigueur : septembre 1987)

7ème année : "Les contes d'Amadou Koumba"
"Les nouveaux contes d'Amadou Koumba" (Birago Diop)
etc...

8ème année : "Climbié" (Bernard Dadié)
"Le Lieutenant de Kouta" (Massa Makan Diabaté)
etc...

9ème année : "A l'écoute du monde" 4ème, collection André David, I.P.A.M
"Sous l'orage" (Seydou Badian Kouyaté)
etc...

10ème année : "L'enfant noir" (Camara Laye)
"Black Boy" (Richard Wright)
"Tribaliques" (Henri Lopès)
"Le vieux nègre et la médaille" (Ferdinand Oyono)
etc...

ANNEXE 8

PROGRAMMES DE FRANCAIS : TEXTES DE LECTURE CONSEILLES DANS LES LYCEES
(Source : Institut pédagogique national - "Programmes de français pour les collèges et les lycées", date d'entrée en vigueur : septembre 1987)

11ème année : Littérature africaine

1 - Extraits des oeuvres suivantes :
- "Ville cruelle" (Eza Boto)
- "L'aventure ambiguë" (Cheick Hamidou Kane)
- "Le monde s'effondre" (Chinua Achébé)
- "Dramouss" (Camara Laye)
- "Maïmouna" (Abdoulaye Sadji)
- "Kocoumbo, l'étudiant noir" (Aké Loba)
- "Un nègre à Paris" (Bernard Dadié)

2 - Oeuvres intégrales :
- "L'enfant noir" (Camara Laye)
- "Soundiata ou l'épopée mandingue" (Djibril Tamsir Niane)
- "Saint Monsieur Baly" (William Sassine)

3 - Choix de poèmes : Senghor, Birago Diop.

Littérature française

1 - Extraits des oeuvres suivantes :
- "L'esprit des lois" (Montesquieu)
- "L'encyclopédie" (Diderot)
- "Candide" (Voltaire)
- "Discours sur l'inégalité" (J.J Rousseau)
- "L'Emile" (J.J Rousseau)

2 - Oeuvres intégrales :
- "L'étranger" (Albert Camus)
- "Le sagouin" (François Mauriac)

ANNEXE 8 (suite)

12ème année : Littérature africaine

1 - Extraits des oeuvres suivantes :

- "Mission terminée" (Mongo Beti)
- "Les bouts de bois de Dieu" (Sembène Ousmane)
- "Une vie de boy" (Ferdinand Oyono)
- "Discours sur le colonialisme" (Aimé Césaire)
- "L'étrange destin de Wangrin" (Amadou Hampaté Bâ)
- "Batouala" (René Maran)
- "Cahier d'un retour au pays natal' (Aimé Césaire)

2 - Oeuvres intégrales :

- "Les bouts de bois de Dieu" (Sembène Ousmane)
- "Maïmouna" (Abdoulaye Sadji)

3 - Choix de poèmes

Littérature française

1 - Extraits des oeuvres suivantes :

- "Le dernier jour d'un condamné" (Victor Hugo)
- "Les misérables" (Victor Hugo)
- "Le rouge et le noir" (Stendhal)
- "Madame Bovary" (Gustave Flaubert)
- "René" (Chateaubriand)
- "Châtiments", "Les contemplations" (Victor Hugo)
- "Les fleurs du mal" (Baudelaire)

2 - Oeuvres intégrales :

- "Germinal" (Emile Zola)
- "Boule de suif" (Guy de Maupassant)

Autres littératures

1 - Extraits des oeuvres suivantes :

- Brésilienne : "La boutique aux miracles" (Jorge Amado)
- Haïtienne : "Gouverneurs de la rosée" (Jacques Roumain)

2 - Oeuvre intégrale :

- "La mère" (Maxime Gorki)

ANNEXE 8 (suite)

Terminale : Littérature africaine

1 - Extraits des oeuvres suivantes :

- "Cercle des tropiques" (Alioum Fantouré)
- "Les écailles du ciel" (Thierno Monénembo)
- "La tragédie du Roi Christophe" (Aimé Césaire)
- "Je ne suis pas un homme libre" (Peter Abrahams)
- "Poèmes" (Léopold Sédar Senghor)
- "Pigments" (Gontran Damas)

2 - Oeuvres intégrales :

- "Le soleil des indépendances" (Ahmadou Kourouma)
- "Une saison au Congo" (Aimé Césaire)

Littérature française

1 - Extraits des oeuvres suivantes :

- "La condition humaine" (André Malraux)
- "Thérèse Desqueyroux" (François Mauriac)
- "Elise ou la vraie vie" (Claire Etcherelli)
- "La cantatrice chauve" (Eugène Ionesco)
- "Les yeux d'Elsa", "Le crève-coeur" (Louis Aragon)

2 - Oeuvres intégrales :

- "La peste" (Albert Camus)
- "Les mains sales" (Jean-Paul Sartre)

Littérature russe

- "Guerre et paix" (Léon Tolstoï)

ANNEXE 9

QUESTIONNAIRE DU SONDAGE RELATIF A LA DIFFUSION ET A L'UTILISATION DU FRANCAIS A CONAKRY (Janvier 1988)

(Voir pages suivantes)

IRAF
65 Bd des Invalides
75007 PARIS

QUESTIONNAIRE A POSER A UNE PERSONNE AFRICAINE AGEE DE 10 ANS OU PLUS

/_/_/_/_/_/_/ /_/_/_/ /_/

I - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE INTERROGEE :

A - SEXE

. Homme 1
. Femme 2

B - AGE (Noter en clair : /__/__/ ans)

. 10-14 ans 1
. 15-19 ans 2
. 20-24 ans 3
. 25-29 ans 4
. 30-39 ans 5
. 40-54 ans 6
. 55 ans ou plus 7

C - OCCUPATION PROFESSIONNELLE
(en clair, avec un maximum de précisions)

/_____
_____
_____/
_____

. Employé, cadre 1
. Commerçant, artisan 2
. Ouvrier, manoeuvre 3
. Personnel de service 4
. Agriculteur 5
. Femme au foyer 6
. Elève, étudiant 7
. Inactif 8

Cbis - Etes-vous ?

. Salarié 1
. Indépendant 2

D - LIEU DE NAISSANCE

. Pays : Guinée 1
Autre pays (préciser) 2

/_____/

. Ville ou village de naissance : (préciser)

/_____/

E - Avez-vous, ou non, déjà vécu dans un autre pays pendant un an ou plus longtemps ?

. Non 1
. Oui, en Afrique (préciser le pays).. 2

/_____/
/_____/
/_____/

. Oui, en France 3
. Oui, autre pays (préciser le pays).. 4

/_____/
/_____/
/_____/

F - NATIONALITE

. Guinéen 1
. Autre Africain (préciser) 2

/_____/

G - ETHNIE (en clair)

/_____/

H - LANGUE MATERNELLE (en clair)

/_____/

I - RELIGION

. Chrétien 1
. Musulman 2
. Animiste 3
. Autre (préciser) 4

/_____/

II - SCOLARISATION

2

1. Avez-vous fréquenté l'école ?
(PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES)

. Non 1
. Oui, école coranique ..... 2 → Q.7
. Oui, école moderne ..... 3 → Q.2

AUX PERSONNES AYANT FREQUENTE L'ECOLE MODERNE (Code 3 en Q.1)

2. Dans quel pays êtes-vous allé à l'école ?

. En Guinée 1
. Autre pays (préciser) 2

/_____/

3. En quelle année avez-vous commencé l'école ?

/1/9/__/__/ (noter en clair)

. Avant 1968 1
. Entre 1968 et 1984 2
. En 1985 et/ou après 3

4. Dernière classe suivie (noter en clair, avec un maximum de précisions)

/_____/

(Enquêteur : entourer le code correspondant au niveau de l'enseignement et le code correspondant à la dernière classe)

		Dernière classe
. Ens. primaire (1er cycle)	1	1 2 3 4 5 6
. Ens. secondaire (2ème cycle)	2	1 2 3 4
. Ens. secondaire (3ème cycle)	3	1 2 3
. Ens. agricole	4	1 2 3 4 5 6
. Ens. professionnel	5	1 2 3 4
. Formation des enseignants)	6	1 2 3 4
. Ens. supérieur (4ème cycle)	7	

5. Avez-vous suivi vos études ...
(Une réponse par colonne)

	Primaire 1e cycle	Secondaire 2 & 3e cycle
. En français seulement	1	1
. En français + langue nationale	2	2
. En langue nationale seulement	3	3

6. Dans quelle classe (année de scolarité) avez-vous commencé à apprendre le Français ?

. En 1ère ou 2ème année 1
. En 3ème ou 4ème année 2
. En 5ème année ou plus tard 3

A TOUS

III - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES LANGUES

7. Quelle langue parlez-vous le plus souvent ? Et ensuite ? (en clair)

En 1er /_____/

Ensuite (2ème langue souvent utilisée)

/_____/

8. Connaissez-vous d'autres langues ?

. Oui ..... 1 → Q.9
. Non ..... 2 → Q.10

A CEUX QUI CONNAISSENT D'AUTRES LANGUES :

9. Lesquelles ? (3 réponses possibles)

/_____/
/_____/
/_____/

10. Savez-vous parler chacune de ces langues ? (une réponse par ligne)

	Oui	Non
. Le PULAR (Peul)	1	2
. Le MANINKA (Malinke)	1	2
. Le SOSO	1	2
. Le LOMA (Toma)	1	2
. Le KPÉLEWÖÖ (Guerzé)	1	2
. Le KISIÉ	1	2

11. Parlez-vous Français ?

. Oui, très bien 1
. Oui, assez bien ..... 2 → Q12.
. Oui, avec difficulté (un peu) ... 3
. Non, pas du tout ..... 4 → Q13.

12. Où avez-vous appris à parler français?

. A l'école 1
. Dans les cours d'alphabétisation 2
. Dans la famille 3
. Dans la rue 4
. Au travail 5
. Autre (préciser) 6

/_____/

A TOUS :

13. Savez-vous lire ...(1 reponse/ligne)

	Oui, très bien	Oui, assez bien	Oui, avec difficulté	Non
. En français	1	2	3	4
. En Arabe	1	2	3	4
. Dans une langue nationale (préciser laquelle) /_____/	1	2	3	4

14. Et savez-vous ecrire ...(1 rep/ligne)

	Oui, très bien	Oui, assez bien	Oui, avec difficulté	Non
. En Français	1	2	3	4
. En Arabe	1	2	3	4
. Dans une langue nationale (préciser laquelle) /_____/	1	2	3	4

IV- UTILISATION DES LANGUES SELON LES CIRCONSTANCES

15. Dans chacune des situations suivantes, quelle langue utilisez-vous le plus souvent ? Et quelle autre langue ?

	Question 15		Question 16			
	Langue la plus utilisée	Autre langue	Souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais
- EN FAMILLE						
. Avec les grands-parents	/	/	1	2	3	4
. Avec le père	/	/	1	2	3	4
. Avec la mère	/	/	1	2	3	4
. Avec le conjoint (mari ou femme) ..	/	/	1	2	3	4
. Avec les frères	/	/	1	2	3	4
. Avec les soeurs	/	/	1	2	3	4
. Avec les enfants	/	/	1	2	3	4
. Avec les petits-enfants	/	/	1	2	3	4
- DANS LA VIE PRIVEE						
. En famille	/	/	1	2	3	4
. A la maison	/	/	1	2	3	4
. Avec les amis	/	/	1	2	3	4
. Avec les voisins	/	/	1	2	3	4
. Dans la rue	/	/	1	2	3	4
. Avec le personnel de maison	/	/	1	2	3	4
- DANS LA VIE QUOTIDIENNE						
. En ville	/	/	1	2	3	4
. Au village	/	/	1	2	3	4
. Au marché	/	/	1	2	3	4
. A la boutique	/	/	1	2	3	4
. Avec les gens de votre ethnie	/	/	1	2	3	4
- AU TRAVAIL						
. Avec les subordonnés	/	/	1	2	3	4
. Avec les collègues	/	/	1	2	3	4
. Avec les supérieurs	/	/	1	2	3	4
. Avec les clients	/	/	1	2	3	4
- DANS LES SITUATIONS DE PRESTIGE						
. Au bureau de poste	/	/	1	2	3	4
. Avec le médecin	/	/	1	2	3	4
. Dans l'administration	/	/	1	2	3	4
. A la banque	/	/	1	2	3	4
. Avec les professeurs	/	/	1	2	3	4
. Avec les religieux	/	/	1	2	3	4
. Avec les étrangers	/	/	1	2	3	4
- DANS LE DOMAINE ECRIT						
. Pour écrire des lettres (aux amis ou à la famille)	/	/	1	2	3	4
. Pour prendre des notes	/	/	1	2	3	4
. Pour lire des livres	/	/	1	2	3	4
. Pour lire les journaux	/	/	1	2	3	4

- POUR LES PERSONNES AYANT DECLARE PARLER FRANCAIS : (code 1, 2 ou 3 en Q.11)

16. Et toujours dans chacune des situations suivantes, vous arrive-t-il d'utiliser le Français souvent, de temps en temps, rarement ou jamais ?

A TOUS :

V - LES MEDIAS

(une réponse par ligne)

	Tous les jours ou presque (c.a.d. 5 à 7 jours par semaine	Au moins une fois /semaine	Au moins une fois par mois	Moins d'une fois par mois	Jamais	?
17. Ecoutez-vous la radio						
. En français	1	2	3	4	5	E
. Dans une langue nationale	1	2	3	4	5	E
17bis. A la radio, écoutez-vous R.F.I.	1	2	3	4	5	E
18. Regardez-vous la télévision						
. En français	1	2	3	4	5	E
. Dans une langue nationale	1	2	3	4	5	E
19. Lisez-vous le journal HOROYA						
. En français	1	2	3	4	5	E
20. Lisez-vous des quotidiens français, et lesquels :						
/_____/	1	2	3	4	5	E
/_____/	1	2	3	4	5	E
/_____/	1	2	3	4	5	E

POUR LES PERSONNES AYANT DECLARE PARLER FRANCAIS (code 1,2 ou 3 en Q.11)

21. Vous arrive-t-il de lire des hebdomadaires ou des mensuels, en français, ne serait-ce que de temps en temps ?

. Oui ..... 1 — Q22

. Non ..... 2 — Q23

SI OUI en Q.21 :

22. Lesquels ? Et à quelle fréquence ?

/_____/ _____

/_____/ _____

/_____/ _____

23. Vous arrive-t-il de lire des livres (autres que scolaires) en français ?

. Oui ..... 1 — Q24

. Non ..... 2 — Q25

24. Dans une année, combien de livres (autres que scolaires) lisez-vous en français ?

. 1 1

. 2 ou 3 2

. 4 ou 5 3

. 6 ou plus 4

A TOUS

25. LOCALISATION :

. Nom de la ville ou du village :

/_____/

. Nom du quartier :

/_____/

. Nom de la rue, du lieu dit :

/_____/

. PROFESSION DU CHEF DE MENAGE :

/_____/

. LANGUE DE L'INTERVIEW

. Français 1

. Autre langue (préciser) 2

/_____/

. NOM DE L'INTERVIEWÉ(E)

/_____/

. NOM DE L'ENQUETEUR

/_____/

. DATE :

/_____/

ANNEXE 10

PROBABILITE D'ATTEINDRE CHAQUE NIVEAU D'INSTRUCTION EN 2000, SELON LA CLASSE SUIVIE EN 1987 OU L'ANNEE D'INSCRIPTION SCOLAIRE, EN FONCTION DES HYPOTHESES DE RENDEMENT ADOPTEES (Répartition pour 1 000 élèves d'une classe initiale, ou inscrits une année donnée).

	NIVEAU D'INSTRUCTION ATTEINT EN 2000					
	1e et 2e années	3e et 4e années	5e et 6e années	1er cycle second.	2nd cycle second.	ens. sup.
Classe suivie en 1987						
Term.	-	-	-	-	333	667
12ème	-	-	-	-	660	340
11ème	-	-	-	-	690	310
10ème	-	-	-	571	281	148
9ème	-	-	-	647	228	125
8ème	-	-	-	711	184	105
7ème	-	-	-	773	150	77
6ème	-	-	532	352	81	35
5ème	-	-	624	278	75	23
4ème	-	176	514	229	68	13
3ème	-	272	453	206	64	5
2ème	113	227	410	199	50	1
1ère	201	192	379	198	30	-
Année d'inscription						
1988/89	188	185	395	215	17	-
1989/90	176	178	415	225	6	-
1990/91	162	171	445	222	-	-
1991/92	152	168	486	194	-	-
1992/93	139	176	544	141	-	-
1993/94	128	210	598	64	-	-
1994/95	122	314	564	-	-	-
1995/96	131	535	334	-	-	-
1996/97	177	823	-	-	-	-
1997/98	368	632	-	-	-	-
1998/99	1000	-	-	-	-	-
1999/2000	1000	-	-	-	-	-

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

GENERALITES (Economie, Société, etc...)

- André LEWIN : "La Guinée", PUF, Collection Que sais-je ?, Paris, 1984.
- Ansoumane DORE : "Economie et société en République de Guinée 1958-84 et perspectives", Ed. Bayardère, 1986.

DEMOGRAPHIE

- INSEE, Service Coopération : "Etude démographique par sondage - Guinée 1954-55", Paris, 1959.
- ONU : "Population estimates and projections as assessed in 1984 (medium variant).
- République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération internationale : "Recensement général de la population et de l'habitat février 1983 - Résultats généraux provisoires", Conakry, octobre 1987.

ENSEIGNEMENT

- UNESCO : "République de Guinée - Perspectives et contraintes du développement de l'éducation", Paris, Août 1985.
- République de Guinée, Ministère de l'Education nationale : "Conférence internationale de l'Education, 40ème session, Genève 1986 - Rapport national sur le développement de l'éducation 1984-86", Conakry, 1986.
- République de Guinée, Ministère de l'Education nationale : Annuaires statistiques de l'éducation.
- République de Guinée, Ministère de l'Education nationale : "Analyse des statistiques scolaires et universitaires 1986-87", Conakry, Novembre 1987.
- République de Guinée, Ministère de l'Education nationale : "Eléments de politique éducative - Objectifs, stratégies et moyens de mise en oeuvre (1987-91), Conakry, Novembre 1987.
- République de Guinée, Institut pédagogique national :"Programme de français pour l'école élémentaire (date d'entrée en vigueur : septembre 1987)".
- République de Guinée, Institut pédagogique national : "Programme de français pour les collèges et lycées (date d'entrée en vigueur : septembre 1987)".
- République de Guinée, Institut pédagogique national : "Projet franco-guinéen de perfectionnement des enseignants".

CULTURE

- UNESCO : "Cultural policy in the revolutionary people's Republic of Guinea - Studies and documents on cultural policies", Paris, 1979.
- "Littérature guinéenne", Notre Librairie N°88/89, Paris, Juillet-septembre 1987.
- Radiodiffusion Télévision Guinéenne (RTG) : Brochure 1987.